



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

Rapport d'activités

Présenté par

M. Pascal Terrasse
Député de la République française
Secrétaire général parlementaire

SIEM REAP | CAMBODGE | 28 ET 29 JANVIER 2016

SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
I. LES REUNIONS DES INSTANCES DE L'ASSEMBLEE	9
A. LA 41 ^E SESSION (BERNE, JUILLET 2015)	9
B. LES REUNIONS DES COMMISSIONS (BERNE, 8 JUILLET 2015)	10
1. La Commission des affaires parlementaires	10
2. La Commission de la coopération et du développement	12
3. La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles	13
4. La Commission politique.....	14
C. LES REUNIONS DES RESEAUX	16
1. Le comité directeur du Réseau des femmes parlementaires (Berne, 7 juillet 2015)	16
2. Réunion du Réseau des femmes de l'APF (Berne, 7 juillet 2015)	16
D. LES REUNIONS DES ASSEMBLEES REGIONALES	18
1. La régionale Amérique (Lafayette, 27-30 octobre 2015)	18
2. La Régionale Europe (Saint Hélier, 12-15 octobre 2015)	19
3. La Régionale Asie (Hô-Chi-Minh-Ville, 1-2 décembre 2015).....	20
II. RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DE LA FRANCOPHONIE ET PARTICIPATIONS AUX REUNIONS INTERNATIONALES	23
A. LES RELATIONS AVEC LA FRANCOPHONIE	23
1. Le Conseil permanent de la Francophonie et PF et la Conférence ministérielle de la francophonie (Erevan, 9 au 11 octobre 2015)	23
2. Le Forum mondial de la langue française (Liège, 20-23 juillet 2015).	24
3. 80 ^{ème} réunion du Conseil de Coopération (Paris, 23 septembre 2015).....	24
4. Forum pour la célébration du 10ème anniversaire de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité culturelle (Mons, 25 octobre 2015).....	24
5. Volontaire international de la Francophonie	25
B. LA PARTICIPATION DE L'APF AUX REUNIONS INTERNATIONALES.....	25
1. Conférence international sur le financement du développement (Addis-Abeba, 13-16 juillet 2015) .	25
2. Conférence des Présidents de Parlements UIP (31 août-2 septembre 2015)	26
3. Sommet sur les objectifs de développement durable (New York, 26-28 septembre 2015).....	26
4. Forum public de l'OMC (Genève, 30 septembre-2 octobre 2015).....	26
5. Réunion parlementaire de l'UIP à l'occasion de la Cdp 21 (Paris, 5 et 6 décembre 2015).....	27
6. Conférence de la Fédération internationale des Associations de Bibliothécaires et des Bibliothèques (Cape-Town, 12-14 août 2015).....	28

III. VIGILANCE DEMOCRATIQUE ET OBSERVATIONS DES ELECTIONS	29
A. L'APF, VIGIE DE LA DEMOCRATIE	29
1. Sections suspendues.....	31
a) République arabe syrienne.....	31
b) République centrafricaine	43
2. Sections sous observation	57
a) Guinée.....	57
b) Madagascar	61
c) Mali	66
3. Sections mises sous observation à titre préventif	76
a) Burkina Faso.....	76
b) Burundi.....	82
4. Autres situations politiques	87
a) Congo.....	87
b) Egypte.....	88
c) Haïti.....	91
d) Niger.....	92
e) République démocratique du Congo (RDC)	93
f) Tunisie	99
5. Veille de l'actualité parlementaire dans l'espace francophone.....	100
B. LES MISSIONS D'OBSERVATION ELECTORALES	103
IV. LA COOPERATION PARLEMENTAIRE.....	105
A. LES SEMINAIRES PARLEMENTAIRES	105
1. Séminaire sur l'éducation au développement durable (Abidjan, 29-30 septembre 2015)	105
2. Séminaire sur le rôle et la fonction du député (Bamako, 19 et 20 octobre 2015).....	105
3. Séminaire sur le contrôle parlementaire des systèmes de sécurité et le suivi de l'examen périodique universel (Antananarivo, 4 et 5 novembre 2015)	106
4. Séminaire sur la transparence dans les industries extractives (Kinshasa, 17 et 19 novembre 2015) 107	
5. Séminaire PNUD sur les groupes politiques (Tunis, 17 et 18 septembre 2015).....	108
B. LES ACTIONS DU PROGRAMME NORIA.....	109
1. Dans le cadre de l'Appui à la Modernisation des Systèmes d'Information (AMSI)	109
2. Au titre de la Promotion de la Francophonie.....	110
3. Dans le cadre du renforcement des capacités des parlements (Formations et stages).....	111
C. LA COOPERATION EN FAVEUR DES FEMMES PARLEMENTAIRES	112
1. Intégration du genre dans les parlements et prise de parole et prise de parole en public (Madagascar, les 27-30 octobre 2015)	112
2. Collaboration du Réseau des femmes à un atelier sur l'intégration du genre dans les parlements au profit d'une délégation de parlementaires tunisiennes (Bruxelles, 8 décembre)	113
D. LES STAGES ET FORMATIONS POUR FONCTIONNAIRES	115
1. Formation pour administrateurs parlementaires maliens (Bamako, 16 au 20 novembre).....	115
2. Le stage APF à destination des fonctionnaires parlementaires.....	115

E. LES PROGRAMMES A DESTINATION DE LA JEUNESSE.....	116
1. Le Parlement francophones des jeunes (Berne, 3 au 11 juillet 2015).....	116
2. Participation des porte-paroles du PFJ à la COY 11 (Paris, 26 au 28 novembre 2015).....	116
3. Programme “jeunes parlementaires francophones” (Paris, Bruxelles, 27 au 30 octobre 2015)	117
V. LES PROGRAMMES MULTILATERAUX DE DEVELOPPEMENT PARLEMENTAIRES	121
A. LA CÔTE D’IVOIRE.....	121
B. MADAGASCAR.....	122
C. LE MALI	123
VI. L’ORGANISATION DU SECRETARIAT GENERAL	125
VII. POLITIQUE DE COMMUNICATION ET SITE INTERNET	127
A. LE SITE INTERNET DE L’APF.....	127
B. LES AUTRES SUPPORTS DE COMMUNICATION.....	127
1. Page Facebook de l’APF et du PFJ	127
2. Fil Twitter de l’APF	128
3. Reportages vidéo	128
4. La Lettre de la Francophonie parlementaire.....	128
ANNEXE 1 : CALENDRIER PREVISIONNEL DES CONSULTATIONS ÉLECTORALES DANS L’ESPACE FRANCOPHONE EN 2016	131

INTRODUCTION



PASCAL TERRASSE

Député français

Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Ce second semestre 2015 restera à jamais marqué par l'attaque terroriste du Radisson Blu, l'hôtel dans lequel résidait à Bamako une mission de l'APF et destinée à former à l'administration et à l'organisation du travail parlementaire des fonctionnaires de l'Assemblée nationale du Mali. Cette formation était organisée conjointement par l'APF et l'Université Senghor, en partenariat avec l'Association des Secrétaires généraux francophones.

Cette attaque terroriste a coûté la vie à Geoffrey Dieudonné, Premier conseiller de direction au sein de l'administration du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui participait, au nom de son Parlement, à cette formation. Les autres membres de la mission, le recteur Albert Lourde de l'Université Senghor d'Alexandrie, le professeur d'Université Doumbé Bille, M. Patrice Martin, greffier principal adjoint de la Chambre des communes du Canada, M. Amadou Thimbo, chef de la section transcription rédaction des services législatifs de l'Assemblée nationale du Sénégal et M. Maxime Carrier-Legaré, administrateur à l'Assemblée nationale du Québec affecté au Secrétariat général de l'APF, ont été retenu en otage dans leur chambre des heures durant avant d'être heureusement libérés sains et saufs.

Cette attaque, ainsi que plus largement la généralisation du risque terroriste dans l'ensemble du monde francophone, nous renvoie inéluctablement à des interrogations à la fois sur notre mission, nos valeurs et notre mode opératoire.

Cette formation en faveur des administrateurs de l'Assemblée nationale du Mali était la troisième action organisée à Bamako par l'APF dans le cadre du Programme multilatéral de développement parlementaire francophone pour le Mali, après une première mission diagnostic et un séminaire de formation au bénéfice des députés. Elle s'inscrivait dans la mise en oeuvre de notre engagement pris lors de notre session d'Ottawa en juillet 2014 d'accompagner l'application de l'Accord de paix et de contribuer à la consolidation des institutions du Mali. Cet engagement s'inscrivait dans le cadre de la mission qui est la nôtre d'aider les pays en sortie de crise à s'ancrer durablement dans la démocratie, une mission de solidarité destinée à traduire sur le terrain et dans les institutions les valeurs que nous défendons dans nos enceintes.

Ce devoir de solidarité, nous l'avons rempli hier à l'égard de la Côte d'Ivoire, nous l'assumons aujourd'hui à l'égard de Madagascar et du Mali, et nous sommes prêt à répondre à ceux qui souhaiteront demain

nous solliciter, je pense par exemple au Burkina Faso ou à Haïti. C'est un devoir essentiel, au même titre que la vigilance qui est la nôtre à l'égard de la vie démocratique des sections. Certes, nous sommes une vigie de la démocratie mais notre rôle ne saurait se limiter à être un lanceur d'alertes. Nous devons être aussi ceux qui aident à apporter et construire des solutions pour développer un mieux vivre ensemble.

Le rôle qui est le nôtre implique pour nous d'être présent sur le terrain, dans des pays où les chancelleries recommandent de limiter les déplacements à ceux qui sont essentiels et nécessaires. Nos missions de solidarité et de formation me semblent appartenir à cette catégorie. Distinguer les risques en fonction des zones n'est pas non plus nécessairement pertinent, s'il semble que certains pays peuvent apparaître à première vue plus exposés, l'ensemble des pays francophones sont aujourd'hui visés.

Ce constat ne doit toutefois pas selon moi nous conduire à l'inaction ou à la renonciation de nos ambitions. Si au lendemain de l'attaque de Bamako, j'ai, en accord avec le Président Aubin Minaku, suspendu l'ensemble des missions de l'APF jusqu'à la réunion de ce Bureau de Siem Reap, c'est pour mieux vous demander de réaffirmer notre détermination à servir les valeurs de la démocratie et des droits de l'homme et définir ensemble un mode opératoire qui nous permette de continuer.

Ce semestre fut l'occasion une nouvelle fois de progresser par rapport à la ligne que nous nous sommes fixés et que définit notre cadre stratégique.

L'APF illustre chaque jour l'importance qui est la sienne sur la scène internationale. Elle est conviée de plus en plus à participer activement à diverses réunions internationales : les grands événements de la Francophonie bien sûr comme le Forum mondial de la langue française, mais aussi la plupart des réunions mondiales majeures, de la conférence internationale sur le financement du développement à la Cdp 21.

L'APF a également su renforcer ses liens avec ses parlements membres et développer une véritable solidarité parlementaire, chaque parlement devenant tour à tour à la fois, selon les besoins et les domaines, un acteur ou un bénéficiaire d'une formation.

Nos liens avec l'OIF, et la présence du nouvel Administrateur à notre Bureau de Siem Reap en est la meilleure illustration, s'approfondissent et s'enrichissent. Nous nous concertons régulièrement pour agir en commun, dans le respect de l'indépendance et des missions de chacun.

Nous sommes enfin attentifs à renforcer notre visibilité et notre efficacité en adoptant des réformes de notre organisation interne.

Voilà pourquoi je suis convaincu que l'attaque de Bamako sera impuissante à briser la dynamique de changement et de modernisation que tous ensemble nous avons entrepris au sein de l'APF. Je souhaite néanmoins que ce Bureau soit l'occasion d'une vaste réflexion sur les exigences qui doivent être les nôtres, en matière de priorités et de modalités d'actions.

I. LES REUNIONS DES INSTANCES DE L'ASSEMBLEE

A. LA 41^E SESSION (BERNE, JUILLET 2015)

La 41^e session de l'APF s'est tenue du 6 au 10 juillet 2015.

Le Bureau s'est réuni le 6 juillet, sous la présidence du sénateur canadien, M. Paul McIntyre, président de l'APF. Cette réunion a été suivie de celle du Réseau des femmes parlementaires le 7 juillet, puis celle des quatre commissions de l'APF le 8 juillet (voir ci-dessous).

L'Assemblée générale a siégé les 9 et 10 juillet 2015. Elle a réuni environ 300 parlementaires issus d'une cinquantaine de sections.



Lors de la cérémonie d'ouverture, le 9 juillet, les délégués ont pu successivement entendre le Président du Conseil national suisse, M. Stéphane Rossini ; le Président de l'APF, M. Paul McIntyre ; le Président du Conseil des Etats suisse, M. Claude Hêche ; la Secrétaire générale de la francophonie, S.E. Mme Michaëlle Jean ; le Chef du département fédéral des affaires étrangères suisse, M. Didier Burkhalter.

L'APF a ensuite adopté diverses décisions relatives à sa composition. Elle a tout d'abord admis comme observateur le Parlement de la CEDEAO. Elle a ensuite réintégré la section djiboutienne sous la condition du paiement immédiat de la moitié de ses arriérés et de l'échelonnement de la moitié restante sur cinq ans et prononcé également la réintégration de la Guinée-Bissau au vu du paiement de ses arriérés.

La Secrétaire générale de la Francophonie a ensuite présenté une communication et s'est prêtée à une séance de questions réponses avec les parlementaires.

L'Assemblée a entendu et adopté le rapport d'activités du Secrétaire général parlementaire. Puis elle a adopté le rapport financier du Trésorier sur les comptes de l'exercice 2014 et l'actualisation de la programmation 2015.

L'Assemblée a ratifié trois accords de partenariat : avec l'Association des Secrétaires généraux des Parlements francophones ; avec l'Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie ; avec la State University of New York research foundation, agissant pour le compte de la faculté Rockefeller des relations publiques et politiques de l'Université d'Etat de New York.

L'Assemblée a pris acte du dernier état du tableau de suivi de l'application du cadre stratégique de l'APF (2014-2018).

L'Assemblée a adopté le rapport du Secrétaire général parlementaire sur le suivi des résolutions adoptées par l'Assemblée plénière d'Ottawa en juillet 2014 et décidé que ce suivi ferait désormais partie intégrante du rapport d'activités des Présidents de commission.

Puis l'Assemblée a examiné les projets de rapports, de résolutions et de recommandations adoptés par ses commissions permanentes et le Réseau des femmes parlementaires.

Puis l'Assemblée a entendu le compte rendu d'activités des Chargés de mission régionaux.

L'Assemblée a ensuite conféré l'honorariat à l'honorable Andrée Champagne, ancienne présidente de l'APF, sur proposition de la section canadienne.

L'Assemblée a ensuite entendu une intervention du Secrétaire général parlementaire sur le prochain Forum mondial de la langue française prévu à Liège en juillet 2015.

Puis, l'Assemblée a procédé à l'élection des membres de son Bureau et du Secrétaire général parlementaire. M. Aubin Minaku a été élu Président de l'APF, M. Pascal Terrasse a été renouvelé en tant que Secrétaire général parlementaire, et M. Jacques Chagnon est devenu premier vice-Président.

Après avoir félicité la section suisse pour la qualité de son accueil, l'APF a décidé de se réunir à Antananarivo début juillet 2016 pour sa 42e session, à l'invitation de la section malgache.

Enfin, l'Assemblée a adopté les projets de résolution et de déclaration adoptés par le 7ème Parlement des jeunes francophones (PFJ) et assisté à la finale des joutes oratoires du PFJ.

B. LES REUNIONS DES COMMISSIONS (BERNE, 8 JUILLET 2015)

1. La Commission des affaires parlementaires

La Commission des affaires parlementaires (CAP) s'est réunie le 8 juillet à Berne (Suisse) sous la présidence de Mme Claudine Lepage, sénatrice (France), vice-présidente.

Après avoir adopté le compte rendu et le relevé de décisions de sa réunion précédente, tenue à Antananarivo (Madagascar), les 15 et 16 avril 2015, la Commission a entendu une intervention de la représentante luxembourgeoise du Parlement francophone des jeunes.

La Commission a adopté les rapports présentés par M. N'Guessan Kouame (Côte d'Ivoire) sur « les moyens parlementaires de contrôle gouvernemental dont les moyens d'interpellation gouvernementale dans l'espace francophone » et par Mme Laurence Dumont (France), au nom de la section française, sur « les enfants sans identité », ainsi que les projets de résolutions afférentes soumis à l'adoption de la session.

La Commission a auditionné Me Laurent Dejoie, président de l'Association du notariat francophone (ANF) et M. Jean-Philippe Walter, préposé fédéral suppléant à la protection des données et à la transparence en Suisse, vice-président de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP) sur cette question des enfants sans identité. L'UNICEF évalue à 230 millions le nombre d'enfants de moins de 5 ans qui ne sont pas déclarés à la naissance dans le monde.

La Commission a examiné le projet de rapport présenté par Mme Carole Poirier (Québec) au nom de la CECAC et M. Fathi Derder (Suisse) au nom de la CAP sur « l'accès à l'information parlementaire : pour rapprocher les élus des citoyens ». Elle a également examiné les projets de rapports présentés par M. Jean Rousselle (Québec) sur « la participation des jeunes à la politiques dans l'espace francophone » et par M. N'Guessan Kouame (Côte d'Ivoire) sur « les institutions nationales des droits de l'Homme (INDH) dans l'espace francophone ».

Dans le cadre de son examen des programmes de coopération parlementaire, la commission a poursuivi ses travaux par l'examen des rapports présentés par Mme Nadia El Yousfi (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) sur « les missions électorales francophones » ; par M. Louis Vlavonou (Bénin) sur « les séminaires parlementaires et les stages de formation » ; par M. Robert Aubin (Canada), président, sur « le programme Noria », « l'initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone (IMCIF) », « les programmes multilatéraux de développement parlementaire francophone » et « l'examen des projets de conventions de l'APF avec les institutions extérieures » ; par Mme Martine Bondo (Gabon) sur les « programmes jeunesse de l'APF ».

La Commission a également auditionné M. Christophe Guilhou, directeur de la Paix, de la Démocratie et des Droits de l'Homme de l'OIF sur les missions électorales francophones et le professeur Albert Lourde, recteur de l'Université Senghor d'Alexandrie, sur la formation diplômante conjointe APF/Senghor de fonctionnaires parlementaires.

La Commission a adopté la question de la Commission à la Secrétaire générale de la Francophonie puis a élu son nouveau Bureau ainsi constitué :

- Président : M. Robert Aubin, député (Canada) au titre de la région Amérique ;
- Vice-présidents : Mme Claudine Lepage, sénatrice (France) au titre de la région Europe et M. Josué Mbadanga Mbadanga, sénateur (Gabon) au titre de la région Afrique ;
- Rapporteurs : M. N'Guessan Kouamé, député (Côte d'Ivoire) et Louis Vlavonou, député (Bénin) au titre de la région Afrique ; Mme Nadia el Yousfi, député (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) au titre de la région Europe ; M. Jean Rousselle, député (Québec), au titre de la région Amérique.

La prochaine réunion de la Commission des affaires parlementaires se tiendra au printemps, normalement à Port-au-Prince (Haïti). Y seront notamment examinés des nouveaux projets de rapports sur « le bicamérisme dans l'espace francophone », « les autorités de protection des données personnelles dans l'espace francophone » et sur le programme « jeunes parlementaires francophones ».

La Commission se réunira ensuite le 10 juillet 2015 à Antananarivo (Madagascar).

2. La Commission de la coopération et du développement

Sous la présidence de M. Salibou Garba, député (Tchad), la Commission de la coopération et du développement, après avoir approuvé le compte-rendu et le relevé de décisions de la réunion d'Addis-Abeba (Ethiopie), a examiné plusieurs projets de rapports et de résolutions.

Les membres de la commission ont ainsi débattu sur les négociations climatiques internationales : Enjeux et perspectives dans l'espace francophone ; sur les outils d'intervention de politique agricole dans la Francophonie ; sur l'Emploi des jeunes dans l'espace francophone. Ils ont également examiné le rapport sur le suivi des négociations commerciales internationales menées dans le cadre de l'organisation mondiale du Commerce (OMC) et le rapport sur le cadre de développement international de l'après 2015. Ils se sont aussi penchés sur la question des migrations internationales.

Auparavant, les membres de la Commission avaient procédé à l'audition de M. Laurent Dejoie, président de l'Association du notariat francophone (ANF), sur l'Etat civil et les questions liées au titrement foncier dans l'espace francophone. Ils ont également entendu l'intervention de M. Jacques Lauer, Conseiller au Cabinet de la Secrétaire générale de la Francophonie sur la contribution de la Francophonie au financement du développement durable de l'après 2015.

Poursuivant leur volonté de maintenir un dialogue permanent avec les organisations internationales, tels que la Banque mondiale, l'OMC et l'Institut francophone du développement durable (IFDD), les membres de la commission ont aussi manifesté leur vif intérêt pour les séminaires d'information et de sensibilisation qui seront organisés au cours des prochains mois. Ils ont réitérés plus particulièrement leur intérêt pour la tenue d'un séminaire parlementaire portant sur la transparence des industries extractives en Afrique. La Commission a en outre, entendu les jeunes représentants de la commission de la coopération et du développement du PFJ. Elle a fait sienne la résolution sur l'emploi des jeunes « réinventer l'emploi en francophonie, le défi de la jeunesse », proposée par les jeunes du PFJ.

Concernant la participation des membres de la commission aux conférences internationales, les membres de la commission ont émis le vœu de prendre part à la prochaine Conférence sur le financement du développement qui se tiendra en juillet 2015 à Addis-Abeba et au prochain Sommet sur les Objectifs du Développement Durable (ODD) qui aura lieu en marge de l'Assemblée générale des Nations-Unies à New-York en septembre 2015.

Ensuite, la commission a décidé pour ses travaux futurs de poursuivre les réflexions engagées sur:

- Les politiques agricoles dans l'espace francophone ;
- Le Cadre du développement de l'après -2015 : opportunités de coopération pour une croissance économique inclusive et durable au sein de l'espace francophone ;
- Les migrations internationales.

Enfin, la Commission a procédé à l'élection de son nouveau Bureau.

La prochaine réunion de la Commission se tiendra au printemps 2015. Les dates et le lieu de la réunion seront précisés ultérieurement.

3. La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles

La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) a tenu sa réunion le 8 juillet 2015 à Berne, dans le cadre de la session annuelle de l'APF. Plus de 50 participants représentant plus de 25 sections étaient présents à la réunion.

Le Commission a d'abord débattu et adopté une résolution provenant du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Cette résolution appelle notamment les parlements de l'espace francophone à lever les obstacles juridiques, politiques et sociaux qui entravent l'accès des populations-clés aux services de dépistage, de prévention et de soins liés au VIH/sida.

D'autres résolutions ont été adoptées en réunion par la CECAC. Les sujets traités par les résolutions sont les suivants :

- la cyber-attaque contre TV5 Monde ;
- la destruction des sites patrimoniaux en Syrie et en Irak ;
- l'accès à l'information parlementaire dans le but de rapprocher les élus des citoyens ;
- l'inclusion de la culture dans les objectifs de développement durable du Programme de développement post-2015 des Nations Unies.

Dans le cadre de sa collaboration avec l'OIF, la CECAC a auditionné M. Ma-Umba Mabilia, directeur de l'éducation et de la jeunesse (OIF). Ce dernier est venu présenter aux membres de la Commission le bilan des objectifs du millénaire sur l'éducation et les perspectives d'avenir.

Les membres de la Commission ont également auditionné Mme Raphaëlle Azzi et M. Sothea Seang, tous deux représentants du Parlement francophone des jeunes. Il y a eu un échange sur le thème : « Est-il encore avantageux de se former et d'étudier en français ? ». Suite à la discussion, le Président Berberat a souhaité que le rapport de Mme Azzi et M. Seang soit référé à la Sous-commission de l'éducation pour une étude plus approfondie.

Les membres de la CECAC se sont entretenus par visio-conférence avec M. Yves Bigot, directeur général de TV5Monde. Il a été question notamment de la cyber-attaque dont le réseau de télévision a été victime.

4. La Commission politique

Plus de 70 participants, issus des quatre régions de l'espace francophone, ont participé à la réunion de la Commission politique qui s'est tenue à Berne dans le cadre de la 41e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Les travaux de la commission, présidés par M. Jacques Legendre (sénateur, France) en remplacement de Mme Michèle André (sénatrice, France), ont débuté par un tour de table portant sur l'actualité politique des sections. Chaque membre a ainsi pu informer les autres participants de l'évolution de la situation politique et parlementaire dans son État depuis la réunion intersessionnelle de la commission, à Siem Reap, en mars 2015.

Les parlementaires ont ensuite pris connaissance du Rapport sur les situations politiques dans l'espace francophone, présenté par Mme Célestine Oguewa Ba (députée, Gabon). À cet égard, des résolutions portant sur les situations politiques dans les pays suivants ont été adoptées: République arabe syrienne, République centrafricaine, Burkina Faso et Burundi.

Ces résolutions ont notamment recommandé la mise sous observation, à titre préventif, de la section du Burundi et le maintien de cette même mesure pour la section du Burkina Faso. La suspension des sections centrafricaine et syrienne ont été maintenues sur la base de l'article 5.6 du Règlement de l'APF.

Par ailleurs, la commission a adopté deux résolutions découlant de déclarations adoptées lors de la réunion précédente, à Siem Reap. Il s'agit de résolutions portant respectivement sur le terrorisme international et sur les alternances politiques dans l'espace francophone. Ces résolutions ont ensuite été adoptées par l'Assemblée plénière.

M. Michel Rivard (sénateur, Canada) a présenté les conclusions des travaux de la section canadienne sur la Stratégie de la Francophonie numérique. Au terme des échanges, les membres ont adopté une Déclaration concernant la stratégie de la Francophonie numérique et la promotion des stratégies nationales de données ouvertes et de transparence gouvernementale.

Les membres ont ensuite entendu M. André Drolet (député, Québec) qui présentait la version finale de son rapport sur l'accès à la justice dans l'espace francophone et sur le rôle capital des parlements dans ce domaine. Une résolution, soulignant notamment l'importance de mettre en œuvre des réformes du système judiciaire sensibles au genre, a conclu les travaux de la commission sur ce thème.

Lors de la réunion de Berne, les membres de la commission ont étudié un projet de document normatif sur la démocratie parlementaire. La première partie du document définit les principes fondamentaux auxquels adhère chaque section de l'APF en matière de respect de la démocratie, des droits de l'Homme et de parlementarisme. La seconde partie de ce document, dont les contours restent à définir, énonce les mesures et mécanismes dont dispose l'APF pour assurer le respect de ces principes.

Il a été convenu de confier à la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles la poursuite de la réflexion sur ce thème. Le projet de document normatif révisé sera étudié lors de la prochaine réunion intersessionnelle de la commission.

Finalement, les membres ont préparé une question à la Secrétaire générale de la Francophonie, S.E.Mme Michaëlle Jean, qui portait sur le rôle de la Francophonie dans la lutte contre le terrorisme.

Les travaux se sont conclus par la constitution du bureau de la Commission politique pour la période 2015-2017.

La prochaine réunion de la commission devrait se tenir au siège des Nations Unies à New York, en avril 2016.

C. LES REUNIONS DES RESEAUX

1. Le comité directeur du Réseau des femmes parlementaires (Berne, 7 juillet 2015)

Le Comité directeur du Réseau des femmes parlementaires de l'APF s'est réuni à Berne, le 7 juillet 2015, en matinée.

Pour commencer la réunion, le Comité a entendu la communication de Mme Françoise Bertieaux (députée, Belgique-Communauté française/Wallonie-Bruxelles), présidente du Réseau des femmes, ainsi qu'un bref résumé des projets de rapports des rapporteures.

Le Comité a ensuite entendu une communication de la présidente concernant le suivi des actions menées par le Réseau dans le cadre du vingtième anniversaire de la déclaration de Pékin. A la suite de cette présentation, le Comité a décidé que Mme Maryse Gaudreault (députée, Québec) serait, en tant que Vice-présidente, le point focal du Réseau en ce qui concerne le suivi des engagements internationaux en matière d'égalité des genres et de droits de femmes.

La présidente a ensuite pris la parole pour partager avec les membres du Réseau la déclaration d'intention de coopération signée entre le Réseau des femmes de l'APF et le Réseau francophone pour l'égalité femme-homme en mars 2015 à New York. Mme Bertieaux a alors expliqué que cette déclaration prévoyait une collaboration entre les deux réseaux, principalement en ce qui concerne l'échange d'informations et de bonnes pratiques relatives aux droits des femmes. Afin d'assurer le suivi de ce texte, il a été proposé qu'il soit nommé une personne ressource, au sein du Comité. Les membres du comité ont désigné Mme Françoise Bertieaux.

2. Réunion du Réseau des femmes de l'APF (Berne, 7 juillet 2015)

Le Réseau des femmes parlementaires s'est réuni le 7 juillet, à Berne. Plus de 60 femmes parlementaires provenant de plus de 30 sections de l'APF ont participé à cette réunion.

Pour commencer les travaux, le Réseau a entendu et adopté trois rapports : le rapport de Mme Chantal Guittet (Députée, France) sur les femmes et le statut matrimonial ainsi que la résolution y afférant ; le rapport de Mme Anne-Marie Day (Députée, Canada) sur l'éducation des filles ; le rapport de Mme Maryse Gaudreault (députée, Québec) concernant le suivi de la mise en œuvre de la CEDEF.

Suite à la présentation de ces rapports, les membres du Réseau ont également pu prendre connaissance de différents projets de rapports en cours. Ces projets traitaient du décrochage scolaire des filles, de l'alphabétisation des femmes adultes ainsi que des rapports existants entre les femmes et les technologies de l'information et de la communication.

A ensuite été examinée la déclaration d'intention de coopération signée, à New York, en mars 2015, entre le Réseau des femmes parlementaires de l'APF et le réseau francophone pour l'égalité femme-homme.

Afin de veiller au suivi des relations entre ces deux Réseaux, les membres du Réseau ont validé la proposition du Comité directeur de nommer Mme Françoise Bertieaux comme point focal au sein du Réseau des femmes de l'APF pour effectuer ce suivi.

Les membres du Réseau ont ensuite entendu Mme Françoise Bertieaux concernant le suivi des actions menées par le Réseau dans le cadre du vingtième anniversaire de la déclaration de Pékin. A cet effet, elle a abordé les rapports réguliers de suivi de la CEDEF, le séminaire inter-réseaux organisé par la section de Québec en janvier 2014 ainsi que la résolution sur les 20 ans de la déclaration de Pékin, adoptée par le Réseau en juillet 2014.

Au cours de cette discussion, les membres du Réseau ont également validé la décision du Comité de désigner Mme Maryse Gaudreault (députée, Québec) comme point focal du Réseau en ce qui concerne le suivi des engagements internationaux en matière d'égalité des genres et de droits des femmes.

Les membres du Réseau ont ensuite pu entendre Mme Rahel Steinbach, spécialiste de programme pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement, s'exprimer sur l'importance de la prise en compte du genre dans les discussions climatiques.

Suite à cette présentation, une résolution sur l'importance de l'intégration du genre dans les discussions climatiques a été adoptée par le Réseau.

Finalement, pour clôturer cette réunion, le Réseau a adopté une résolution, proposée par Mme Carole Poirier (députée, Québec), dénonçant les violences dont sont victimes les femmes et les filles en raison des conflits armés.

NB. Concernant les activités du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, la réunion du Réseau a eu lieu à N'Djaména en juin 2015 et il en a été fait rapport dans le précédent rapport d'activités présenté à Berne.

D. LES REUNIONS DES ASSEMBLEES REGIONALES

1. La régionale Amérique (Lafayette, 27-30 octobre 2015)

La 31^e Session de l'Assemblée régionale Amérique (ARAM) de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) s'est tenue à Lafayette et Lake Charles, du 27 au 30 juillet 2015. Neuf sections de la Région y étaient représentées, soit l'Alberta, le Canada, l'Île du Prince-Édouard, la Louisiane, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau Brunswick, l'Ontario, le Québec et la Saskatchewan.

Une réunion de la Conférence des présidences de section (CPS) a précédé celle de l'Assemblée régionale.

Sous la présidence de la nouvelle Chargée de mission, Mme Marie-France Lalonde, l'Assemblée régionale a consacré ses travaux au thème : « la communication et de la synergie entre les parlementaires et les jeunes francophones en situation minoritaire ». Le président de la Section de la Louisiane a présenté la thématique. Il a souligné que les parlementaires francophones qui représentent des populations où le français est minoritaire sont confrontés au défi de la survie de la langue dans leur milieu, et en particulier aux difficultés de la transmission de cet héritage linguistique et culturel vers la génération des jeunes de 15 à 35 ans. Les outils législatifs dont ils disposent peuvent aider toutefois à créer un environnement plus favorable à la promotion du français. C'est le cas en Louisiane où une douzaine de députés et sénateurs soutiennent les classes d'immersion en français dans les écoles.

Les présentations de 8 sections (Alberta, Canada, Louisiane, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Québec, Ontario et Saskatchewan) sur le sujet ont suscité énormément d'intérêt et d'échanges. Les présentations ont porté sur différents sujets liés aux jeunes et aux initiatives parlementaires en leur faveur. Les questions liées à l'éducation en langue française ont été au cœur des échanges.

La réflexion sur cette thématique a été considérablement enrichie par les présentations de jeunes francophones de la Louisiane qui ont témoigné de leur rapport à la langue française et à la Francophonie. Ces échanges ont porté aussi sur les actions à poser pour favoriser la participation citoyenne des jeunes francophones et la communication entre les parlementaires et les jeunes.

Au terme des travaux, les participants ont adopté une motion de condoléances aux familles et aux proches des victimes de l'événement tragique survenu à Lafayette, le 23 juillet 2015.

2. La Régionale Europe (Saint Héliier, 12-15 octobre 2015)

La 28^e Assemblée régionale Europe s'est tenue à Jersey du 12 au 15 octobre. Les délégués y ont réfléchi à la mise en place d'une stratégie économique pour l'Europe francophone. Les travaux ont débuté par la présentation d'un exposé de M. Alain Verhaagen, président de la Commission économique du Conseil permanent de la Francophonie, exposé qui relata les visions, les perspectives mais aussi les enjeux à venir en tenant compte de la démographie économique de la francophonie. Sont intervenus par la suite The Quang Dong, spécialiste de programme à la direction de la Francophonie économique de l'OIF, Miguel Zaragoza, responsable de la recherche et du développement de l'économie numérique chez Digital Jersey et John Harris, directeur général de la Commission des services financiers de Jersey.



La deuxième journée de réunion était consacrée à la liberté d'expression, à la liberté de presse et à la protection des minorités et des religions. François De Smet, docteur en philosophie de l'Université libre de Bruxelles, a ouvert le panel en présentant une réflexion particulièrement intéressante sur : « La liberté d'expression et libre arbitre sont-ils en crise ? ». Un texte d'Anne-Marie Le Pourhiet, professeur agrégé de droit public à l'Université de Rennes I, sur « L'encadrement juridique de la liberté d'expression en France » a ensuite été présenté par Camille Perdereau, Directrice de l'Alliance française de Jersey. Ont suivi les présentations de Philip Bailhache, Ministre des affaires étrangères de Jersey et de David Marrani, directeur des études à l'Institut de droit de Jersey, respectivement sur « Le privilège parlementaire : la diffamation » et sur « La langue française et les langues de France, expression et communication dans la sphère publique ».

Le compte-rendu des échanges, sur suggestion de la Vallée d'Aoste, a été transmis à la CECAC afin qu'elle puisse s'emparer des réflexions de cette réunion pour les joindre aux siennes puisque ce thème est d'actualité au sein de cette commission.

3. La Régionale Asie (Hô-Chi-Minh-Ville, 1-2 décembre 2015)

La VIIe réunion de la Région Asie-Pacifique de l'APF s'est tenue à l'invitation de la section vietnamienne à Hochiminh-ville du 1er au 3 décembre. Présidée par Mme Nguyen Thuy Anh, Présidente de la section vietnamienne de l'APF, Chargée de mission Asie Pacifique, elle réunissait les chefs de délégation du Laos, du Cambodge et du Vietnam ainsi que les représentants du Bureau régional de l'OIF en Asie.

Lors de la cérémonie d'ouverture, la vice-présidente de l'Assemblée nationale vietnamienne Mme Tong Thi Phong a notamment demandé aux pays membres d'adopter des mesures pour consolider la place de la langue française dans le monde du travail et maintenir la diversité culturelle face à la mondialisation.

Après la présentation par chaque section de son rapport d'activités, les travaux ont été l'occasion de tenir deux tables rondes. La première, présidée et animée par Prof. Dr. Bougnong Bouphe, présidente de la section laotienne de l'APF, était consacrée au renforcement de la participation des femmes dans les parlements. La seconde, présidée par M. Kong Sareach, Président de la Commission des travaux publics du Sénat cambodgien, Chef de la délégation cambodgienne à la réunion, traitait de l'emploi pour les jeunes diplômés francophones et le rôle de la langue française.

II. RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DE LA FRANCOPHONIE ET PARTICIPATIONS AUX REUNIONS INTERNATIONALES

A. LES RELATIONS AVEC LA FRANCOPHONIE

1. Le Conseil permanent de la Francophonie et PF et la Conférence ministérielle de la francophonie (Erevan, 9 au 11 octobre 2015)

M. Jacques Chagnon, premier vice-président de l'APF et M. Jean-Pierre Dufau, vice-président de l'APF, ont représenté notre Assemblée et sont intervenus respectivement lors de la 96ème session du Conseil permanent de la Francophonie et de la 31ème session de la Conférence ministérielle de la Francophonie réunis à Erevan. M. Jacques Chagnon a ainsi pu présenter devant l'ensemble des ministres en charge de la Francophonie l'ensemble des actions mis en œuvre par l'APF.



Une résolution adoptée par la CMF sur la participation de la jeunesse à la vie des institutions de la Francophonie invite l'OIF et l'APF, en concertation avec les jeunes et avec les institutions concernées, telle la Conféjes, à élaborer des recommandations en vue d'une implication plus active de la jeunesse à la vie des institutions de la Francophonie. Je serai donc amené à présenter ces recommandations devant la Commission de coopération et de programmation du Conseil permanent de la Francophonie.

Au cours de la CMF, la délégation de Madagascar a présenté le thème du Sommet d'Antananarivo : « Croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone ». C'est sur ce thème que l'APF sera amené à présenter un Avis lors du Sommet qui se tiendra les 19 et 20 novembre 2016.

La CMF a également exprimé ses préoccupations quant à la situation politique dans plusieurs Etats de l'espace francophone, et particulièrement en République centrafricaine, au Burundi et en Guinée-Bissau. Elle a exprimé sa condamnation du terrorisme, qui frappe divers pays de l'espace francophone, dont les Etats du Bassin du Lac Tchad, victime du groupe Boko Haram, et a réaffirmé sa totale solidarité avec eux.

La CMF a également pris acte des mesures administratives et financières annoncées par l'Administrateur, notamment en ce qui concerne la structure organisationnelle de l'OIF.

2. Le Forum mondial de la langue française (Liège, 20-23 juillet 2015).

M. Didier Berberat, Président de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (Conseiller aux Etats, Suisse), a représenté l'APF au Forum mondial de la langue française de Liège. Il a notamment participé à l'atelier de joutes oratoires francophones organisé par un ancien du Parlement francophone des jeunes en partenariat avec l'APF. Il a également rencontré, aux côtés du Président de la section belge de l'APF, M. Hamza Fassi-Fihri, la Secrétaire générale de la Francophonie au Village de l'innovation.

3. 80^{ème} réunion du Conseil de Coopération (Paris, 23 septembre 2015)

J'ai participé en tant que Secrétaire général parlementaire de l'APF à la 80^{ème} réunion du Conseil de Coopération qui s'est tenue à Paris, à l'OIF, le 23 septembre dernier, sous la Présidence de la Secrétaire générale de la Francophonie. L'objet de ce Conseil est de favoriser l'échange d'information et une synchronisation maximale entre l'APF et les opérateurs d'une part et l'OIF d'autre part. Il s'agit donc d'un exercice de coordination de nos actions qui respecte les particularités, les atouts et l'autonomie de chacun. J'ai pu à cette occasion faire état des principales actions de l'APF et plaider pour qu'un réflexe parlementaire se crée au sein de l'ensemble de l'OIF pour associer l'APF à l'ensemble des initiatives qui pourraient être prises.

Je me réjouis en ce sens que les groupes de travail créé depuis lors au sein de l'OIF, soit dans le cadre de la lutte contre la cybercriminalité ou la préparation de la journée de la Francophonie du 20 mars, intègre un représentant de l'APF.

4. Forum pour la célébration du 10^{ème} anniversaire de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité culturelle (Mons, 25 octobre 2015)

Au mois d'octobre dernier, Madame Carole Poirier (députée, Québec), à titre de membre de la CECAC, a représenté l'APF au Forum international organisé à Mons (Belgique) dans le cadre de la Célébration du 10^e anniversaire de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Ce Forum avait pour thème « L'Exception culturelle face aux enjeux du numérique : Comment mettre les nouvelles technologies au service de la diversité des expressions culturelles ? ».

Lors de la prochaine réunion de la CECAC, Madame Poirier présentera à ses collègues ses observations et conclusions de sa participation à cette rencontre internationale.

5. Volontaire international de la Francophonie

Dans le cadre de nos relations avec l'OIF, l'APF accueille pendant une année au siège à Paris, un jeune volontaire international de la Francophonie. L'OIF sélectionne au préalable dans le monde entier une quarantaine de volontaires destinés à être mis à disposition d'un nombre égal d'organisations sur tous les continents. La sélection par l'APF se fait sur dossier et après des entretiens avec les candidats pressentis.

En 2015, c'est un jeune juriste Axel Omgba Edoa, originaire du Cameroun qui a rejoint notre équipe. Nous avons pu disposer au Secrétariat général, pendant près d'une année, d'une compétence ad-hoc qui a contribué de manière déterminante à la réalisation de nos missions (notamment en matière de coopération).

B. LA PARTICIPATION DE L'APF AUX REUNIONS INTERNATIONALES

1. Conférence international sur le financement du développement (Addis-Abeba, 13-16 juillet 2015)

La 3^{ème} conférence sur le financement du développement (13-16 juillet) qui s'est tenue à Addis-Abeba était la première étape d'un processus de refondation du développement durable pour les années à venir. Cette Conférence devait conduire la communauté internationale à adopter 17 Objectifs de développement durable (ODD) lors du Sommet de New-York en septembre, et était le prélude à la Conférence Paris Climat 2015, en décembre dernier.

L'APF à travers sa Commission de la Coopération et du développement a pris part à cette conférence, dont l'objectif était de s'accorder sur les financements et les moyens de mise en œuvre de l'agenda de développement post-2015 ; elle a été l'occasion d'énoncer les bases d'une nouvelle façon de concevoir le développement.

La conférence d'Addis-Abeba a aussi déterminé comment réorienter l'épargne mondiale vers les besoins du développement durable et du climat.

Un document stratégique a été adopté à la fin de la Conférence. Il énonce les outils, les politiques publiques et les partenariats nécessaires. Ce document permet de reconnaître et d'impliquer davantage tous les acteurs qui participent au développement durable. Enfin, la conférence a été l'occasion d'aborder la question du financement de la lutte contre le dérèglement du climat, indissociable du financement du développement durable. Un bon nombre de parlementaire francophones intégrés au sein de leur délégation nationale ont pris part à cette Conférence.

2. Conférence des Présidents de Parlements UIP (31 août-2 septembre 2015)

Le Président Aubin Minaku et le premier Vice-président Jacques Chagnon ont représenté l'APF à la quatrième Conférence mondiale des Présidents de Parlement, qui s'est déroulée à l'initiative de l'UIP au Siège de l'ONU à New York, du 31 août au 2 septembre 2015. Le Président Minaku a présenté une communication devant les 150 dirigeants de parlement présents sur le thème principal de la réunion : « Mettre la démocratie au service de la paix et du développement durable : construire un monde tel que le veut le peuple ».

3. Sommet sur les objectifs de développement durable (New York, 26-28 septembre 2015)

La 70^{ème} Session de l'Assemblée générale des Nations-Unies et du Sommet spécial sur le développement s'est tenue, à New-York du 26 au 28 septembre.

Une manifestation francophone de haut niveau sur le développement durable intitulée « Objectif 2030: Une dynamique francophone pour le succès du programme de développement de l'après 2015 » a eu lieu le 28 septembre 2015 en présence de Mme Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie.

L'APF participe régulièrement aux travaux de cette organisation multilatérale. La Commission de la Coopération et du développement examine depuis plusieurs années les questions liées au développement durable et elle a décidé lors de sa dernière réunion à Berne de poursuivre sa réflexion sur les nouveaux Objectifs du développement Durable (ODD) de l'après 2015.

L'APF était représentée par M. Moussa Abdoul Thiam, député du Sénégal et vice-président de la Commission de la Coopération et du Développement. M. Thiam a profité de sa présence à New-York pour réitérer le point de vue des parlementaires francophones aux instances des Nations-Unies.

4. Forum public de l'OMC (Genève, 30 septembre-2 octobre 2015)

L'année 2015 a marqué le 20^e anniversaire de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Elle a marqué aussi le 10^e anniversaire du suivi des négociations de l'OMC effectué par les sections québécoise et burkinabé de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) au sein de la Commission de la coopération et du développement (CCD).

Comme son nom l'indique, le Forum public de l'OMC est une instance de discussion sur l'OMC, qui est ouverte non seulement aux parlementaires, mais aussi aux gouvernements, au monde des Affaires, syndicalistes, représentants d'ONG et d'organisations interparlementaires, groupes d'étudiants et société civile de tous les pays membres de l'OMC. L'APF a participé à plusieurs reprises aux travaux du Forum.

Cette année, le Forum public a revêtu une importance particulière car l'OMC célébrait son 20^{ème} anniversaire. Ayant pour thème «Le commerce fonctionne», le Forum a été l'occasion d'examiner et

d'évaluer en quoi ces 20 années de coopération mondiale dans le cadre de l'OMC ont contribué à la solidité et à la stabilité de l'économie mondiale. Les instances de l'OMC ont mis l'accent sur la manière dont le commerce fonctionne, grâce au système multilatéral, pour stimuler la croissance, aider les populations fragiles à sortir de la pauvreté, accroître l'accès aux biens et aux médicaments et promouvoir des relations pacifiques et mutuellement avantageuses entre les nations. Dans la perspective des 20 prochaines années, un examen a été aussi fait dans les domaines où le commerce peut mieux fonctionner et où l'OMC peut faire plus.

L'APF était représenté par M. Guy Bourgeois, député de l'Assemblée nationale du Québec. Plusieurs parlementaires francophones non membres de l'APF étaient également présents au Forum. M. Guy Bourgeois a pris part au débat d'ouverture du Forum. Il a entendu le discours d'ouverture du Directeur général de l'OMC, M. Roberto Azevedo et a participé aux différents ateliers proposés par le Forum. Les discussions ont porté notamment sur les thèmes suivants: comment le commerce peut aider à réduire les disparités économiques entre les pays développés et en développement, comment le commerce fournit des garanties juridiques aux négociants, comment le commerce favorise l'intégration mondiale, et enfin comment les droits de propriété intellectuelle fonctionnent pour le commerce mondial.

Pour rappel, les sections du Québec et du Burkina Faso depuis 10 ans maintenant font un suivi des négociations commerciales internationales sous l'égide de l'OMC.

5. Réunion parlementaire de l'UIP à l'occasion de la Cdp 21 (Paris, 5 et 6 décembre 2015)

Une Réunion parlementaire organisée conjointement, par le Parlement français et l'Union Interparlementaire (UIP) s'est tenue les 5 et 6 décembre, en marge de la Conférence des Nations-Unies sur le Climat (COP21). La première de ces deux journées s'est déroulée dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale et la seconde dans l'hémicycle du Sénat.

Le Président de l'APF, M. Aubin Minaku, est intervenu à l'Assemblée nationale française le 5 décembre lors de la réunion débat « Séance de plaidoyer : Appel à l'action parlementaire sur les changements climatiques ». Il a ainsi eu l'occasion de présenter et défendre les propositions contenues dans la Déclaration sur les changements climatiques adoptée lors de la session d'Ottawa.

Le Président Minaku a aussi rappelé que la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources naturelles obligent les parlementaires de l'APF à réfléchir et à agir ensemble, en dépassant leurs frontières traditionnelles. Ce défi est pour l'ensemble des décideurs politiques du monde une immense responsabilité, une « responsabilité commune mais différenciée ». « Différenciée » car tous les Etats membres de l'APF n'ont pas contribué en même proportion au réchauffement de la planète, et tous n'ont pas tous les mêmes moyens pour lutter contre ce réchauffement - mais « commune » car agir ensemble est indispensable pour inverser la tendance et les conséquences du réchauffement en respectant le principe d'équité qui implique une répartition juste et équitable des efforts et la solidarité internationale.

Consciente de l'importance de ces questions pour les populations de son espace, nombreux présidents d'Assemblées parlementaires francophones étaient présents à Paris.

6. Conférence de la Fédération internationale des Associations de Bibliothécaires et des Bibliothèques (Cape-Town, 12-14 août 2015)

La conférence de la Fédération internationale des Associations de Bibliothécaires et des Bibliothèques a réuni du 12 au 14 août 2015 à Cape-Town (Afrique du Sud) 140 participants, tous fonctionnaires parlementaires, provenant de plus de 60 pays dans la salle Good Hope du Parlement. Les travaux et les débats ont porté sur l'évolution et la complexité des métiers de l'information et de la documentation dans les parlements, sur la nécessaire adaptation aux nouvelles technologies et sur les enjeux de l'accélération et de la diversification des sources et des supports d'information parlementaires. Des institutions internationales parlementaires comme l'IUP, le Parlement Européen et le Parlement Panafricain sont également intervenus sur leur approche et leurs réalisations en la matière. L'APF y a été représentée par la Directrice du Programme Noria dont l'intervention a porté sur le thème « les nouvelles technologies solutions pour la pérennisation des centres d'information et de documentation des parlements du Sud » en soulignant la situation des parlements post-crise qui doivent faire face à la destruction de leurs fonds et de leurs acquis à chaque changement politique.

Les parlements de l'espace francophone sont apparus comparativement les moins outillés en matière de services d'information et de recherche parlementaire. A l'issue des travaux de Cape-Town, une des recommandations a porté sur la nécessité de renforcer l'appui à ces structures garantes de la qualité du travail parlementaire et de la pérennité de la mémoire institutionnelle.

III. VIGILANCE DEMOCRATIQUE ET OBSERVATIONS DES ELECTIONS

A. L'APF, VIGIE DE LA DEMOCRATIE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Elle joue en ce sens un rôle actif en tant que vigie de la démocratie et elle propose des mesures qui servent à accompagner les États en situation de crise, de sortie de crise et de transition démocratique.

Cette partie est consacrée aux situations politiques qui ont marqué l'actualité de l'espace francophone au cours des dernières années, voire des derniers mois. Elle ne concerne pas exclusivement les situations de crise, mais également, dans un esprit d'ouverture, l'actualité politique ayant retenu l'attention au sein de la Francophonie.

Dans un premier temps, il sera question des développements dans les pays dont le Parlement est suspendu ou sous observation au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, en application des articles 4.1, 5.6 et 5.7 de notre règlement.

4.1. L'Assemblée se compose de parlements et de groupes de parlementaires partageant les valeurs de la Francophonie telles que définies par la Charte de la Francophonie et par les Déclarations des Sommets et des Conférences ministérielles. Ils se constituent en sections.

5.6. Au cas où l'ordre constitutionnel d'un État serait renversé et que le Parlement de cet État, membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est dissous ou privé de ses pouvoirs, la section représentant ce Parlement est suspendue jusqu'au rétablissement d'un ordre constitutionnel conforme aux principes fondamentaux qui inspirent l'Assemblée.

5.7. Toute section dont la suspension vient d'être levée est mise sous observation pendant une période de deux ans. Si des problèmes sont constatés au cours de cette période, le Bureau et l'Assemblée plénière sont saisis de cette question et prennent les mesures appropriées.

Parmi les conséquences de la suspension d'une section de l'APF, mentionnons l'impossibilité d'occuper des postes de responsabilité, de bénéficier d'actions de coopération et de participer aux différentes réunions.

Les sections actuellement suspendues de l'organisation sont les suivantes :

- **République arabe syrienne (2011)** - La suspension de la section syrienne a été prononcée lors de la Session de Kinshasa (2011) sur la base de l'article 4.1 du règlement de l'APF selon lequel toute section membre doit adhérer aux valeurs de la Francophonie telles que définies par la Charte de la Francophonie et par les Déclarations des Sommets et des Conférences ministérielles.
- **République centrafricaine (2013)** - Le renversement de l'ordre constitutionnel consécutif au coup d'État de mars 2013 a amené l'APF à suspendre de fait la section centrafricaine en application de l'article 5.6 de son règlement. Cette suspension a été confirmée lors de la Session d'Abidjan (2013).

Dans un deuxième temps, les situations politiques des sections sous observation au sein de l'APF seront traitées. La mise sous observation est appliquée automatiquement pour deux années après la levée d'une suspension conformément à l'article 5.7 du règlement.

Les sections actuellement concernées sont :

- **Guinée (2014)** - La suspension de la Guinée a été levée lors de la 40e session d'Ottawa (2014) à la suite de la tenue d'élections législatives dans ce pays et du rétablissement des institutions démocratiques qui s'en est suivi.
- **Madagascar (2014)** - La suspension de Madagascar a été levée lors de la 40e session d'Ottawa (2014) à la suite de la tenue d'élections législatives dans ce pays et du rétablissement des institutions démocratiques qui s'en est suivi.
- **Mali (2014)** - La suspension du Mali a été levée lors de la 40e session d'Ottawa (2014) à la suite de la tenue d'élections législatives dans ce pays et du rétablissement des institutions démocratiques qui s'en est suivi.

Dans un troisième temps, la situation politique au **Burkina Faso** et au **Burundi**, sections mises sous observation à titre préventif par l'APF, respectivement lors du Bureau de Clermont-Ferrand (2015) et de la Session de Berne (2015), sera observée.

D'autres situations politiques qui font l'objet d'un suivi par l'APF seront ensuite abordées. Ces situations sont celles intervenues en **Égypte**, à **Haïti**, au **Niger**, en **République démocratique du Congo**, en **République du Congo** et en **Tunisie**.

Récapitulatif du statut des sections de l'APF

	<i>Début de la suspension</i>	<i>Levée de la suspension</i>	<i>Levée de la mise sous observation</i>	<i>Mise sous observation préventive</i>
République arabe syrienne	Juillet 2011			
République centrafricaine	Juillet 2013			
Guinée	Janvier 2009	Juillet 2014	<i>Juillet 2016</i>	
Madagascar	Mars 2009	Juillet 2014	<i>Juillet 2016</i>	
Mali	Mars 2012	Juillet 2014	<i>Juillet 2016</i>	
Burkina Faso				Janvier 2015
Burundi				Juillet 2015

1. Sections suspendues

a) République arabe syrienne

SECTION SUSPENDUE DEPUIS JUILLET 2011

La section syrienne a été suspendue de l'APF en juillet 2011 lors de la Session de Kinshasa (République démocratique du Congo). Cette suspension a été prononcée sur la base de l'article 4.1 du règlement de l'APF selon lequel toute section membre doit adhérer aux valeurs de la Francophonie telles que définies par la Charte de la Francophonie et par les Déclarations des Sommets et des Conférences ministérielles.

Il est apparu que l'État syrien violait sciemment les principes fondamentaux édictés par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, principes que sont la démocratie, l'État de droit et le libre exercice des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

D'un mouvement de contestation populaire issu du soulèvement de la société civile lors du Printemps arabe de mars 2011, le conflit syrien s'est progressivement transformé en conflit armé dans lequel des forces extérieures sont activement impliquées.

Des forces loyalistes à Bachar Al-Assad à l'opposition syrienne, en passant par les factions salafistes du Front Al-Nosra, l'organisation terroriste de l'État islamique ou encore les Kurdes du Nord, les adversaires se multiplient et les fronts s'animent en fonction des arrivages d'armes et des consignes des puissances régionales, faisant de la Syrie une zone de conflits extrêmement complexe. L'instabilité en Syrie permet par ailleurs la progression de groupes terroristes extrémistes, renforcés par des combattants étrangers provenant de plusieurs pays, dont certains de l'espace francophone.

Les pays occidentaux, qui réclamaient le départ de Bachar el-Assad depuis 2011, sont moins catégoriques aujourd'hui face à la montée de l'organisation de l'État islamique, organisation terroriste dont le rapide déploiement a surpris la communauté internationale. Une coalition internationale, regroupant autour des États-Unis un certain nombre de pays de l'espace francophone dont notamment la France et le Canada, intervient actuellement en Syrie et en Irak pour freiner la progression de ce groupe terroriste structuré et bénéficiant d'importants moyens financiers.

Affaibli militairement par une succession de défaites, Bachar Al-Assad a par ailleurs demandé officiellement l'appui militaire de la Russie au cours de l'automne. L'aviation russe effectue depuis octobre une campagne de frappes aériennes en Syrie ciblant tant l'État islamique que l'Armée syrienne libre.

Depuis le début du mouvement de contestation populaire, près de 250 000 personnes auraient perdu la vie et la moitié des habitants auraient fui leurs domiciles.

2011

FÉVRIER 2011 : Devant les révoltes arabes, des appels à la manifestation se multiplient en Syrie. Le gouvernement entend tout d'abord éviter une crise en annonçant des mesures sociales.

MARS 2011 : Début de manifestations massives sur le territoire syrien. En réponse, le président Bachar el-Assad promet des réformes et le gouvernement démissionne. Le premier ministre sortant, Naji Otri, est immédiatement reconduit dans ses fonctions par Bachar el-Assad.

AVRIL 2011 : La situation se tend alors que des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre font plusieurs morts. L'armée se déploie progressivement dans les grandes villes du pays.

MAI 2011 : Début d'une campagne d'intense bombardement dans certaines localités jugées rebelles. Parallèlement, les manifestations se poursuivent. L'Union européenne sanctionne Bachar el-Assad et neuf personnes de son entourage, en gelant leurs avoirs et en les interdisant de visa pour l'UE.

JUIN 2011 : Alors que l'armée poursuit son offensive et effectue notamment le bombardement de quartiers résidentiels, Bachar el-Assad décrète une nouvelle amnistie pour tous les crimes commis avant le 20 juin.

AOÛT 2011 : Riyad Al-Asaad, ancien colonel de l'Armée syrienne, fonde l'Armée syrienne libre (ASL), pour lutter contre les forces du régime tandis que des opposants créent un Conseil national à Istanbul pour coordonner la lutte contre le régime.

Après plusieurs jours d'opposition de la Russie et de la Chine, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte une déclaration condamnant « les violations généralisées des droits de l'homme par les autorités syriennes » contre les civils. La Commission des droits de l'homme de l'ONU décide quant à elle d'ouvrir une enquête internationale sur les violences en Syrie.

OCTOBRE 2011 : La Russie et la Chine posent leur veto à une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU menaçant le régime syrien de « mesures ciblées ».

NOVEMBRE 2011 : Constatant le non-respect des engagements du régime de Bachar el-Assad, la Ligue arabe suspend la Syrie.

DÉCEMBRE 2011 : La Russie dépose au Conseil de sécurité de l'ONU une proposition de résolution condamnant « l'usage disproportionné de la force par les autorités syriennes » et « l'utilisation d'armes illégales par des groupes armés ». Les membres du Conseil saluent ce geste et se disent prêts à travailler sur ce texte, qu'ils jugent toutefois déséquilibré.

Des observateurs de la Ligue arabe arrivent dans le pays alors que la répression du régime s'accroît.

2012

JANVIER 2012 : Alors que l'armée pilonne la ville de Homs, épice de la contestation, Bachar el-Assad annonce un référendum sur une nouvelle Constitution.

FÉVRIER 2012 : Un projet de résolution déposé à l'ONU par la Ligue arabe demande l'envoi de Casques bleus en Syrie. Devant le rejet de cette solution, l'organisation fait part de son intention d'armer l'opposition syrienne.

La nouvelle Constitution proposée par le pouvoir est approuvée par référendum avec 89,4 % de « oui » et 57,4 % de participation, selon le gouvernement. Ce référendum est rejeté par la communauté internationale.

MARS 2012 : Une déclaration unanimement approuvée par le Conseil de sécurité appelle la Syrie à « collaborer » avec son envoyé spécial, Kofi Annan, à « cesser les combats » et à favoriser « l'acheminement de l'aide humanitaire en temps voulu ». Cette déclaration n'a cependant aucune valeur restrictive.

Bachar el-Assad annonce qu'il accepte le plan de paix de Kofi Annan. Ce plan, en six points, prévoit notamment la fin des combats et la mise en place d'un processus politique ouvert. La Ligue arabe appuie la demande de l'ONU. Malgré cette annonce, les violences contre les civils reprennent dès le lendemain dans plusieurs villes du pays.

MAI 2012 : Les violences s'intensifient. Le 5 mai, le massacre de plus de 100 personnes, dont 49 enfants, à Houla, dans le centre du pays fait fortement réagir la communauté internationale, y compris la Russie et la Chine, qui condamne unanimement ce bain de sang. Damas nie toute responsabilité et met en cause les rebelles islamistes.

Tenue d'élections législatives le 7 mai. Ces dernières sont critiquées et les résultats sont rejetés par la communauté internationale.

JUIN 2012 : Le président Bachar el-Assad nomme un nouveau premier ministre, Riad Hijab, qui était jusque-là ministre de l'Agriculture.

Les tensions entre la Syrie et la Turquie montent alors qu'un avion de chasse turc est abattu au-dessus de la frontière entre les deux pays. Ankara indique qu'elle n'a pas l'intention d'entrer en guerre contre son voisin.

Alors que les bombardements à Homs sont quotidiens, les observateurs de l'ONU suspendent leur mission le 16 juin. Ils se retireront définitivement en août à la suite d'une décision du Conseil de sécurité de l'ONU constatant l'échec du plan de paix. Le 30 juin, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, réunis à Genève, parviennent à un accord sur les principes d'une transition avec la formation d'un gouvernement d'union nationale et sous-entendent le départ de Bachar el-Assad. Toutefois, la Russie et la Chine maintiennent leur veto contre une résolution menaçant le régime de sanctions.

JUILLET 2012 : Une nouvelle étape dans le conflit est franchie alors que des combats entre rebelles et troupes gouvernementales éclatent dans le centre de la capitale, Damas. L'armée bombarde pour la première fois un quartier résidentiel de Damas tandis que le ministre syrien de la Défense ainsi qu'un général de haut rang sont tués dans un attentat en plein cœur de la capitale.

L'armée syrienne lance également l'assaut sur Alep (nord), deuxième ville du pays.

La Syrie reconnaît être en possession d'armes chimiques et menace de les utiliser en cas d'intervention militaire occidentale. Les États-Unis et la France mettent en garde la Syrie contre le risque d'une intervention militaire si le régime de Damas fait usage de ses armes chimiques.

AOÛT 2012 : L'armée syrienne libre (ASL) enlève 48 Iraniens soupçonnés d'appartenir aux Gardiens de la révolution et étant en mission de reconnaissance à Damas.

Le 6 août, le premier ministre syrien quitte ses fonctions et rejoint les rangs de l'opposition deux mois après sa nomination.

NOVEMBRE 2012 : L'opposition politique syrienne s'unifie autour de Ahmad Moaz al-Khatib, nouvellement élu président de la Coalition nationale de l'opposition. Cette coalition recueille les appuis de la communauté internationale et réclame des sièges dans certaines organisations internationales telles que la Ligue arabe et l'ONU.

2013

JANVIER 2013 : Bachar el-Assad propose un « plan de paix » visant une sortie de crise. Ce plan, qui inclut la tenue d'une conférence sur la réconciliation nationale et la signature d'une nouvelle constitution, est immédiatement rejeté par l'opposition. Certains membres de la communauté internationale, tout comme l'opposition syrienne, demandent à el-Assad de se retirer de la vie politique syrienne afin de pouvoir mettre en œuvre une transition politique.

Plus de 50 États demandent officiellement au Conseil de sécurité de saisir la Cour pénale internationale de la situation en Syrie. Malgré cet appel, les travaux du Conseil de sécurité des Nations Unies visant à condamner la répression demeurent bloqués par l'imposition de vetos russe et chinois.

FÉVRIER 2013 : Une série d'attentats meurtriers frappent la Syrie. Ces derniers sont revendiqués pour la plupart par le Front jihadiste Al-Nosra, mouvance associée à Al-Qaïda.

Alors que Washington annonce pour la première fois des aides directes à la rébellion, le chef de la diplomatie syrienne Walid al-Mouallem affirme que le régime est prêt au dialogue avec les rebelles armés.

MARS 2013 : L'armée syrienne bombarde pour la première fois la frontière libanaise.

Les rebelles prennent la ville de Raqqa et font des percées dans le Nord et l'Est. L'armée syrienne se maintient quant à elle à Damas et dans le centre et l'Ouest.

L'ONU annonce qu'elle va ouvrir une enquête sur les soupçons de recours aux armes chimiques par les rebelles et par l'armée du régime tandis que le Haut-commissaire de l'ONU aux réfugiés lance un cri d'alarme face aux risques d'embrasement de la région en raison du conflit syrien, notamment au Liban.

L'opposition syrienne réunie à Istanbul se dote d'un premier ministre, Ghassan Hitto.

AVRIL 2013 : Israël et les États-Unis accusent le régime syrien d'« utiliser des armes chimiques » contre les rebelles. Ces accusations sont démenties par Damas.

MAI 2013 : Carla Del Ponte, membre de la commission d'enquête indépendante de l'ONU sur les violences en Syrie, affirme que les enquêteurs des Nations Unies ont réuni des témoignages selon lesquels des insurgés syriens se sont servis de gaz sarin, un agent neurotoxique interdit par le droit international. Toutefois, la Commission d'enquête affirme qu'elle n'a pas obtenu les résultats permettant de conclure que des armes chimiques avaient été utilisées par les parties au conflit.

Alors que les incidents se multiplient à la frontière entre la Syrie et le Liban, l'implication militaire du Hezbollah libanais auprès de l'armée syrienne est reconnue pour la première fois par son chef. Le Président libanais Michel Sleiman appelle le Hezbollah à la prudence concernant son engagement en Syrie.

JUIN 2013 : Après avoir repris la région de Qousseir, les forces de Bachar el-Assad s'emparent du seul point de passage sur le Golan sur la ligne de cessez-le-feu avec Israël.

La France affirme détenir des preuves de l'usage de gaz sarin contre les populations par le régime syrien.

AOUT 2013 : Alors que des inspecteurs de l'ONU arrivent à nouveau en Syrie pour enquêter sur trois sites où l'utilisation d'armes chimiques a été rapportée, deux attaques dans la périphérie de Damas font plus de 1 300 morts. L'opposition accuse le régime d'avoir utilisé des gaz toxiques dans ces attaques. Après une semaine de négociation, le régime accepte que les inspecteurs de l'ONU se rendent sur l'un des sites de l'attaque pour enquêter. Leur convoi est pris pour cible par des tirs et ces derniers doivent rebrousser chemin.

SEPTEMBRE 2013 : Le 14 septembre 2013, les États-Unis et la Russie annoncent à Genève qu'ils ont trouvé un accord concernant l'abandon, par le régime syrien, de son arsenal chimique. Cette avancée diplomatique permet à Bachar el-Assad de plaider la transparence et la bonne foi, tandis que Barack Obama et François Hollande reformulent à la baisse leurs menaces d'intervention militaire et trouvent une issue à la question de la « ligne rouge » sous réserve de la mise en application et du contrôle de cet accord. À cette occasion, la Syrie intègre officiellement la convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte la résolution 2118 (2013) qui contraint le régime syrien à détruire la totalité de ses armes chimiques en moins d'un an. La résolution prévoit la possibilité pour le Conseil de prononcer des sanctions, mais elles ne seront pas automatiques : il faudra une deuxième résolution, ce qui laisse à la Chine et à la Russie une possibilité de veto. La Russie a, par le passé, bloqué trois résolutions précédentes pour protéger son allié syrien. Des inspecteurs internationaux sont par la suite envoyés sur place pour superviser le processus.

2014

JANVIER 2014 : Dès les premiers jours de janvier 2014, d'importantes divisions au sein des groupes rebelles se font ressentir. Le Front islamique, le plus puissant mouvement rebelle de Syrie, le Front révolutionnaire syrien, qui regroupe plusieurs brigades de l'Armée syrienne libre, et l'Armée des Moudjahidines attaquent les forces de l'État islamique en Irak et au Levant (Daesh), organisation armée salafiste jihadiste ayant pour objectif l'instauration d'un califat sur les territoires irakiens et syriens. Daesh, qui s'est progressivement implanté sur les territoires syriens et irakiens à partir de 2013, est renforcé par le ralliement de nombreux combattants du Front al-Nosra, lié à Al-Qaïda, de même que par la venue croissante de combattants étrangers. Parallèlement, une seconde conférence internationale visant à mettre fin au conflit syrien s'ouvre à Genève.

FÉVRIER 2014 : Un accord est conclu entre le régime syrien et l'ONU pour une évacuation des civils de Homs. C'est le premier résultat tangible, sur le front humanitaire, des pourparlers de Genève. Le 10 février, les discussions reprennent à Genève entre les représentants du régime et ceux de la rébellion sans toutefois terminer sur des résultats tangibles : les délégations ne se sont entendues que sur l'ordre du jour du prochain rendez-vous sans toutefois en fixer une date. Le 22 février, le Conseil de sécurité adopte à l'unanimité une résolution non contraignante réclamant la levée du siège de plusieurs villes syriennes.

MARS 2014 : À trois mois de l'élection présidentielle, les autorités syriennes modifient la loi électorale, permettant ainsi à Bachar el-Essad de briguer deux autres mandats de sept ans. Le régime syrien remporte d'importantes victoires militaires en s'emparant de Yabroud et Krak des Chevaliers. Il lance aussi une offensive sur Rankous, dernière grande localité tenue par les rebelles dans la région du Qalamoun, située au nord de Damas et à la lisière du Liban.

MAI 2014 : Le régime syrien et les rebelles parviennent à un accord sur le retrait des insurgés assiégés depuis deux ans dans le centre de Homs en ruines. Cet accord concerne aussi la libération de prisonniers libanais et iraniens détenus par des rebelles et l'entrée d'une aide humanitaire dans deux villages chiites favorables au régime dans la province d'Alep.

JUIN 2014 : Tenue d'un scrutin présidentiel remporté par Bachar el-Assad avec 88,7 % des suffrages. Ce scrutin controversé est qualifié de « farce » par l'opposition et les pays occidentaux. Un nouveau rapport de la coordinatrice du désarmement chimique syrien pour l'ONU indique qu'environ 7,2 % des 1300 tonnes d'armes chimiques déclarées par Damas ne sont toujours pas sorties du pays et que la date butoir du 30 juin pour la destruction complète de l'arsenal syrien ne pourra pas être respectée. Daesh proclame le 29 juin 2014 l'instauration d'un califat islamique en Syrie et son chef, Abou Bakr al-Baghdadi, s'autoproclame calife. Cette proclamation, qui remet en cause les frontières actuelles de la Syrie et de l'Irak issues de l'effondrement de l'Empire ottoman, est rejetée par la communauté internationale, l'Armée syrienne libre, le Front islamique et les jihadistes du Front al-Nosra, liés à Al-Qaïda.

JUILLET 2014

3 juillet : Daesh prend la ville de Mayadeen au Front al-Nosra et d'autres groupes rebelles de la région de Deir ez-Zor. Une partie des rebelles islamistes se retirent tandis que d'autres se rallient à Daesh. Des groupes rebelles du nord et de l'est de la Syrie demandent le soutien de la communauté internationale et l'aide de l'opposition pour continuer leur combat contre Daesh dont la progression est fulgurante.

7 juillet : L'ONU affirme qu'il n'y a plus d'armes chimiques sur le sol syrien. En près d'un an, la Syrie a livré 1 300 tonnes d'armes chimiques, principalement constituées de gaz sarin et de gaz moutarde. Certains doutes demeurent néanmoins quant à la véracité des informations livrées par le régime syrien.

9 juillet : La Coalition nationale syrienne élit Hadi el-Bahra à sa présidence. Il succède ainsi à Ahmad Jarba. Ce dernier menait notamment la délégation de l'opposition à la conférence de paix Genève II.

11 juillet : Staffan de Mistura est nommé émissaire de l'ONU pour la Syrie. Il succède ainsi à Kofi Annan et à Lakhdar Brahimi.

15 juillet : Le Conseil de sécurité des Nations Unies autorise les convois humanitaires de l'ONU à entrer en Syrie sans l'accord du gouvernement syrien. Cette décision fait suite à cinq semaines de négociations visant à convaincre la Russie et la Chine.

19 juillet : La prise d'un gisement de gaz à Chaar par Daesh fait au mois 270 victimes.

AOÛT 2014

2 août : De violents combats opposent l'armée libanaise au Front al-Nosra à la frontière syro-libanaise autour de la ville d'Ersal.

5 août : Malgré leurs dissensions, les Kurdes de Syrie (PYD) et d'Irak s'unissent dans la lutte contre Daesh. De nombreux combattants du PYD se battent notamment sur le territoire irakien aux côtés des peshmergas d'Irak.

8 août : Devant la progression de Daesh au Kurdistan, les États-Unis commencent des frappes aériennes en Irak tandis que la France entreprend des livraisons d'armes aux Kurdes d'Irak pour soutenir la capacité opérationnelle des forces engagées contre Daesh.

15 août : Les combattants de l'État islamique prennent le contrôle de huit localités situées au nord d'Alep. Cette avancée majeure a été permise grâce à la rupture de l'alliance du Front al-Nosra.

Parallèlement, le Conseil de sécurité des Nations Unies adopte une résolution visant à couper le financement et le recrutement des combattants extrémistes de l'État islamique et du Front al-Nosra en Irak et en Syrie.

Cette résolution donne lieu à la création de la Coalition militaire arabo-occidentale en Irak et en Syrie à laquelle prendront notamment part la France et le Canada aux côtés des États-Unis.

19 août : James Foley, journaliste américain, est exécuté en Syrie provoquant l'indignation de la communauté internationale.

22 août : Le nouveau bilan de l'ONU s'alourdit concernant le conflit syrien. Il faut compter plus de 191 000 morts pour ce conflit qui dure maintenant depuis plus de trois ans.

24 août : Les combattants de l'État islamique prennent l'aéroport de Tabqa, dernier bastion de l'armée syrienne dans la province de Raqqa qui devient la capitale politique de Daesh.

28 août : L'Observatoire syrien des droits de l'homme accuse Daesh d'avoir exécuté 160 soldats de l'armée syrienne.

Le même jour, les Nations Unies annoncent que 45 Casques bleus fidjiens ont été faits prisonniers par un groupe armé sur le plateau du Golan après qu'un poste frontière ait été pris par le Front al-Nosra et des groupes rebelles.

Par ailleurs, le Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés estime que les réfugiés syriens constituent le plus grand défi humanitaire de notre temps. En effet, le seuil des trois millions de réfugiés est atteint et le Haut-commissaire déclare avoir besoin de 2 milliards de dollars supplémentaires d'ici la fin de l'année 2014 pour y faire face.

SEPTEMBRE 2014

16 septembre : Daesh lance une grande offensive dans le Nord syrien en direction de la frontière turque. Après plusieurs jours de combats et la prise de dizaines de villages, les jihadistes de Daesh atteignent la ville de Kobané, troisième ville kurde de Syrie où vivent plus de quatre cent mille habitants et réfugiés. Kobané est défendue par les forces kurdes des YPG qui avaient repoussé en juillet un premier assaut dans le sud de la région.

Parallèlement, constatant l'avancée des rebelles, l'ONU annonce le retrait des Casques bleus sur le plateau du Golan.

19 septembre : Lancement de l'opération Chammal, nom donné à la participation des forces armées françaises au sein de la guerre contre Daesh.

23 septembre : Les forces aériennes américaines, de l'Arabie saoudite, de la Jordanie, des Émirats arabes unis, du Qatar et du Bahreïn effectuent les premières frappes militaires en Syrie contre Daesh dans la ville de Raqqa.

28 septembre : Sergueï Lavrov, ministre russe des Affaires étrangères, émet devant les Nations Unies de fortes réserves sur les bombardements opérés par la coalition en Irak et en Syrie. Ces frappes bafouent la souveraineté des États selon le ministre russe.

OCTOBRE 2014

Les combats les plus meurtriers du siège de Kobané ont lieu dans les deux premières semaines d'octobre. Puis les combattants de l'État islamique se concentrent à une centaine de kilomètres au sud de Kobané, sur la région du Lac el-Assad, de ses barrages de Tichrin et de Tabqa qui étaient aux mains des jihadistes du Front al-Nosra.

7 octobre : Le Parlement canadien autorise le déploiement de plusieurs appareils pour rejoindre la flotte internationale combattant l'État islamique.

16 octobre : La Jordanie ferme sa frontière avec la Syrie. Selon le Haut-Commissariat aux réfugiés, entre 3000 et 4000 Syriens sont désormais coincés.

20 octobre : Les États-Unis livrent pour la première fois aux Kurdes des armes, des munitions et du matériel médical. La Turquie annonce qu'elle autorise les peshmergas du gouvernement régional du Kurdistan à entrer à Kobané en passant par sa frontière. L'Union européenne adopte de nouvelles sanctions contre le régime syrien.

DÉCEMBRE 2014

28 décembre : Le régime syrien annonce qu'il accepte de rencontrer l'opposition à Moscou afin de trouver une issue politique à la guerre en Syrie. Cette réunion est prévue pour la fin janvier.

À la fin de 2014, plus de 12 000 combattants étrangers venus de 74 pays (dont au moins 3000 Européens et un millier de Turcs) auraient rejoint, en Irak et en Syrie, Daesh et d'autres organisations jihadistes.

2015

JANVIER 2015

6 janvier : Le Conseil de sécurité de l'ONU examine un rapport de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), qui fait état de plusieurs cas d'attaques au chlore imputées au régime syrien.

18 janvier : Un raid israélien contre des « éléments terroristes » sur le Golan syrien fait six morts parmi les membres du Hezbollah libanais et six morts chez les militaires iraniens. Il s'agit d'un des coups les plus durs portés au Hezbollah depuis le début de la guerre en Syrie, où il combat les rebelles aux côtés du régime de Bachar el-Assad.

26 janvier : Les combattants kurdes, appuyés par les frappes aériennes de la coalition internationale, réussissent à briser le siège de Kobané et à libérer la ville de ses assaillants islamistes de l'État islamique.

FÉVRIER 2015

25 février : Quatre parlementaires français, en « mission personnelle » en Syrie, rencontrent Bachar el-Assad. Cette initiative est condamnée par le gouvernement et par le Président de la République française.

26 février : Le Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) annonce que la crise des réfugiés syriens atteint un tournant dangereux et demande aux Européens et aux pays du Golfe de se montrer plus généreux et plus accueillants. Avec 3,8 millions de Syriens réfugiés dans les pays voisins (Liban et Jordanie notamment), ces derniers constituent désormais la population la plus importante de réfugiés sous la protection du Haut-commissariat.

MARS 2015

25 mars : Le régime el-Assad a perdu la ville antique de Bosra al-Cham aux mains de la branche syrienne d'Al-Qaïda et des rebelles islamistes.

28 mars : La branche syrienne d'Al-Qaïda et des rebelles islamistes se sont emparés de la ville d'Idleb, au nord-ouest du pays, faisant échapper au pouvoir la deuxième capitale provinciale.

AVRIL 2015

1er avril : Le pouvoir perd le dernier point de passage qu'il contrôle avec la Jordanie, perdant toute présence physique sur cette frontière.

2 avril : La Tunisie annonce qu'elle désignera un représentant consulaire ou diplomatique auprès du régime syrien de Bachar el-Assad, une première depuis 2012, pour suivre la situation des Tunisiens en Syrie, dont celle des nombreux combattants jihadistes.

6 avril : Hassan Nasrallah, chef du puissant mouvement chiite libanais Hezbollah, allié du président Bachar el-Assad, affirme que les récents revers militaires subis par l'armée syrienne ne changent pas le rapport de force en faveur du régime à Damas.

MAI 2015

4 mai : La branche syrienne d'al-Qaïda et des groupes rebelles islamistes alliés lancent une attaque contre les forces du régime près de la frontière avec le Liban, où les combats font rage. L'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH) précise que le Front al-Nosra et d'autres groupes ont attaqué des positions tenues par le régime et son allié le Hezbollah, la milice chiite libanaise, dans la région de Qalamoun, au nord de Damas.

6 mai : Le président Bachar el-Assad reconnaît pour la première fois que son armée a subi des revers, mais assure que la guerre contre les rebelles n'est pas perdue.

7 mai : Le Hezbollah chiite, allié du régime de Bachar el-Assad, consolide ses positions sur des collines du côté syrien de la frontière avec le Liban.

24 mai : Le chef du Hezbollah chiite libanais appelle à l'union sacrée au Moyen-Orient pour combattre le « danger existentiel » que représente le groupe État islamique, en reconnaissant pour la première fois que son mouvement combat partout en Syrie aux côtés de l'armée.

JUIN 2015

3 juin : En entrevue, le chef du Front Al-Nosra, branche syrienne d'Al-Qaïda, assure que le califat que veut instaurer son rival, le groupe État islamique, est « illégitime ». Abou Mohamed al-Jolani critique longuement l'ÉI et assure qu'une réconciliation entre les deux formations jihadistes n'est pas d'actualité, l'ÉI ne se fondant pas, selon lui, sur la loi islamique.

4 juin : Des renforts d'Iran, d'Irak, du Liban et d'Afghanistan arrivent pour soutenir l'armée syrienne. Près de 10 000 hommes sont envoyés à Damas et ont pour mission de protéger la capitale, prochaine cible des offensives rebelles. La priorité des nouveaux combattants est de protéger le mausolée de Sayeda Zeinab, où est enterrée la sœur du petit-fils du prophète Mahomet. Stratégiquement, l'objectif est également d'empêcher la prise de l'aéroport international de Damas, principale voie de ravitaillement du régime syrien.

8 juin : 150 représentants de l'opposition syrienne entament une réunion de deux jours au Caire pour tenter de créer un nouveau regroupement élargi contre le régime de Bachar el-Assad et pour adopter une charte nationale. L'objectif est de trouver une alternative à la Coalition de l'opposition - le principal regroupement en exil soutenu par l'Occident et par les pays arabes -, notamment en l'élargissant à d'autres groupes et en la rendant indépendante financièrement et politiquement des puissances étrangères.

10 juin : Après une série de revers dans le nord du pays, le régime syrien perd l'une de ses dernières positions dans la province méridionale de Daraa. La base de la Brigade 52 dans la province de Daraa était utilisée par l'armée syrienne pour lancer des attaques contre les lignes de ravitaillement des rebelles, en provenance de Jordanie. Sa chute donne un accès aux groupes armés vers la province méridionale de Soueïda, dont la population à majorité druze soutient le régime.

15 juin : Les forces kurdes s'emparent de la ville de Tal-Abyad, ville syrienne frontalière de la Turquie aux mains du groupe État islamique, et y combattent les jihadistes. Tal-Abyad relie la frontière turque à la province de Raqqa, le principal fief du groupe État islamique en Syrie. Sa prise par les combattants kurdes priverait les jihadistes d'un important point de passage par où transitent armes et volontaires étrangers venus d'Europe ou d'Asie centrale rejoindre les rangs de l'organisation terroriste. La progression des combattants kurdes dans cette région répond à des impératifs stratégiques : la prise de Tal-Abyad isolerait la capitale du groupe État islamique, Raqqa, de la campagne de la province éponyme et elle permettrait d'assurer une continuité territoriale entre les fiefs kurdes de Hassaka dans le nord-est de la Syrie, et Aïn al-Arab, au nord d'Alep.

17 juin : Un rapport de la Société médicale américano-syrienne, un groupe de médecins et de chirurgiens syro-américain, est présenté devant le Congrès américain et stipule que le régime d'Assad aurait effectué 31 attaques au chlore entre le 16 mars et le 9 juin 2015. Les bombes auraient été larguées par hélicoptères sur des civils, faisant dix morts et au moins 530 personnes touchées.

23 juin : Les forces kurdes, appuyées par les frappes de la coalition internationale, chassent les jihadistes de la Brigade 93, une base clé située à une cinquantaine de kilomètres au nord de Raqqa. Cette base

surplombait les routes reliant cette cité aux provinces d'Alep à l'ouest et d'Hassaké à l'est, compliquant donc les déplacements d'armes et de troupes de l'EI.

Parallèlement, l'EI détruit deux anciens mausolées islamiques dans la cité antique de Palmyre.

24 juin : À L'ONU, les enquêteurs sur la Syrie dénoncent le largage d'explosifs par le gouvernement syrien, mais aussi les sièges de plusieurs localités menés par les parties en conflit, qui conduisent à la famine de la population syrienne.

JUILLET 2015

Après trois semaines de combats, la branche armée du Parti de l'union démocratique kurde syrien (YPG) prend à l'État islamique la petite ville de Sarrine. À Hassaké, les combats durent un mois. L'État Islamique s'empare de plusieurs quartiers au sud, mais les Kurdes effectuent une manœuvre de contournement. Après avoir encerclé les derniers combattants, les loyalistes reprennent le contrôle de la ville. La bataille fait environ 500 morts.

Les coalitions Fatah Halab et Ansar al-Charia mènent une offensive sur Alep, considérée comme la plus importante depuis le début de la bataille en juillet 2012. Mais là aussi, malgré quelques gains des rebelles, les loyalistes tiennent le choc et repoussent la plupart des assauts.

Le 4 juillet, le Hezbollah et l'armée syrienne répondent en attaquant Zabadani, une ville isolée et encerclée, dernier bastion rebelle dans le Qalamoun, tenue principalement par Ahrar al-Sham.

Dans le nord, l'Armée de la conquête lance une offensive le 27 juillet dans la plaine de Sahl al-Gahb, au sud de Jisr al-Choghour, les combats y sont indécis et font des centaines de morts de part et d'autres.

AOÛT 2015

Le 8 août, l'État islamique reprend son offensive contre les rebelles au nord d'Alep, en attaquant la petite ville stratégique de Marea, où des combats acharnés ont lieu, faisant au moins 195 morts chez les rebelles et 134 tués du côté de l'EI en un mois. Le 16 août, le régime syrien mène son raid aérien le plus meurtrier depuis le début de la guerre, des bombardements à Douma, près de Damas, font au moins 117 morts et 250 blessés, en grande majorité des civils.

SEPTEMBRE 2015

Le 9 septembre, après deux années de siège, la base aérienne d'Abou Douhour, qui était la dernière position tenue par l'armée syrienne d'Idleb, est prise par le Front al-Nosra. Plus d'une centaine de soldats loyalistes sont tués au combat ou exécutés après avoir été capturés.

La Syrie et la lutte contre le groupe État islamique sont au cœur des interventions lors de la 70e Assemblée générale de l'ONU. Le Président Obama se dit prêt à travailler avec les Iraniens et les Russes, lesquels plaident pour former une vaste coalition antiterroriste. Toutefois, entre les deux puissances, l'obstacle majeur reste le même : le départ ou le maintien de Bachar el-Assad. Alors que Paris mène, elle aussi, une offensive diplomatique contre le président syrien, Moscou annonce le début de ses frappes aériennes, en collaboration avec l'armée syrienne et avec l'objectif affiché de soutenir Bachar el-Assad contre le groupe État islamique.

OCTOBRE 2015

Soutenues par l'aviation russe, les forces loyalistes lancent une offensive contre les rebelles dans les gouvernorats d'Idleb et de Hama. Le régime regagne un peu de terrain, mais sa progression est modeste. Pendant ce temps, dans le nord de la Syrie, les forces kurdes, les miliciens arabes chammar de l'Armée

Al-Sanadid, les chrétiens du Conseil militaire syriaque et des brigades de l'Armée syrienne libre se rassemblent le 11 octobre 2015 pour former les Forces démocratiques syriennes (FDS). Cette alliance, largement dominée par les Kurdes, lance une offensive contre l'État islamique le 31 octobre dans la zone de al-Hol, au sud-est de Hassaké. Appuyées par l'aviation américaine, les FDS remportera une première victoire en prenant la petite ville de al-Hol le 12 novembre et plus de 1000 kilomètres carrés le long de la frontière irakienne.

Au Conseil de sécurité des Nations Unies, la Chine semble prendre ses distances avec la solution militaire choisie par la Russie en Syrie. Par ailleurs, l'Organisation syrienne des droits de l'Homme soutient que ce sont plus de 250 000 personnes qui ont perdu la vie en Syrie, quatre ans après le début du conflit.

Fin octobre, les chancelleries russe, américaine, turque et saoudienne se réunissent à Vienne en vue de trouver une solution négociée. À l'issue de la rencontre, le ministre saoudien des Affaires étrangères déclare qu'aucun accord n'a pu être trouvé avec la Russie sur l'avenir de Bachar el-Assad. Les quatre pays décident toutefois de poursuivre leurs consultations. C'est le rôle de Bachar el-Assad au cours d'une période de transition politique qui les opposent particulièrement.

NOVEMBRE 2015

Après plusieurs mois de combats, la petite ville de Morek tombe entièrement aux mains des jihadistes. Les rebelles reprennent le contrôle de toutes les zones prises en octobre par les loyalistes dans le gouvernorat de Hama. En revanche, les loyalistes progressent, notamment du côté d'Alep. Ils brisent l'encerclement de l'aéroport de Kweires, assiégé depuis deux ans par les jihadistes de l'Etat Islamique. Réunis à l'occasion du G20, le 15 novembre à Antalya en Turquie, les présidents russe et américain amorcent une phase de rapprochement diplomatique sur le dossier syrien. Par ailleurs, la France et la Russie déposent simultanément deux projets de résolution concurrents au Conseil de sécurité de l'ONU pour lutter contre les terroristes de l'Etat Islamique. Si les deux textes ne sont pas fondamentalement divergents sur le fond, ils s'opposent toujours sur le même point : la place laissée à Bachar el-Assad en Syrie.

Le 24 novembre, un Soukhoï Su-24 russe est abattu par l'aviation turque près de Lattaquié. Un pilote est tué, ce qui provoque une escalade des tensions entre la Russie et la Turquie.

DÉCEMBRE 2015

Le Comité international de la Croix-Rouge lance un cri d'alarme concernant la situation humanitaire en Syrie. À l'approche de l'hiver, plus de 12 millions de Syriens, dont 5,5 millions d'enfants, ont un besoin immédiat d'assistance humanitaire, selon le comité. Ce constat englobe les populations présentes en Syrie, mais aussi les réfugiés dans les pays voisins. Le 10 décembre, des groupes d'opposants syriens se mettent d'accord pour envisager des négociations avec le régime de Bachar el-Assad. Cependant, les opposants continuent de réclamer son départ.

Une nouvelle réunion internationale sur la Syrie a lieu une semaine plus tard, à New York, en présence de 17 pays, dont la France, les États-Unis et la Russie. Cette troisième rencontre depuis le mois d'octobre permet d'entériner les principes établis lors des deux précédentes réunions sur la Syrie à Vienne soit le lancement de négociations entre le pouvoir et l'opposition devant aboutir à un gouvernement de transition dans les 6 mois et la tenue d'élections dans 18 mois. La transition politique doit par ailleurs s'accompagner d'un cessez-le-feu national, supervisé par l'ONU. Cet accord, signé à l'unanimité, ne dit rien sur le sort du président Assad.

Par ailleurs, pour la première fois en quatre ans et demi de guerre en Syrie, le Conseil de sécurité arrive

à se mettre d'accord sur un plan de transition politique. Le texte confirme la feuille de route dressée à Vienne en octobre et en novembre dernier.

L'année 2015 aura été particulièrement marquée par l'immigration syrienne. Depuis janvier, un million de migrants est arrivé en Europe, selon un communiqué conjoint de l'Organisation internationale pour les migrants et du Haut-commissariat de l'ONU pour les réfugiés. Il s'agit du flux migratoire le plus important depuis la Seconde Guerre mondiale.

2016

JANVIER 2016

Le Secrétaire des Nations-Unies, Ban Ki-Moon, a dénoncé les crimes de guerre que représentent les sièges de villes comme celle de Madaya où les populations sont soumises à la famine. Les parties sont convoquées à Genève le 25 janvier pour négocier un plan de paix.

b) République centrafricaine

SECTION SUSPENDUE DEPUIS MARS 2013

Le 25 mars 2013, l'APF a condamné le coup d'État en République centrafricaine. Conformément à l'article 5.6 de son règlement, l'APF a constaté la suspension de la section centrafricaine jusqu'au rétablissement d'un ordre constitutionnel conforme aux principes fondamentaux de l'Assemblée. Cette suspension a été confirmée lors de la Session d'Abidjan (Côte d'Ivoire) en juillet 2013.

La Centrafrique est plongée dans le chaos depuis le renversement du président François Bozizé en mars 2013 par l'ex-rébellion Séléka, qui a depuis abandonné le pouvoir sous la pression internationale. Le pays a sombré dans une grave crise, déclenchant des tueries de masse entre communautés musulmanes et chrétiennes. Le niveau des violences a depuis considérablement baissé, mais des groupes armés sévissent toujours dans plusieurs régions.

Les deux années de transition dirigée par Catherine Samba Panza ont été marquées par de nombreuses violences, tandis que l'économie du pays dépendait essentiellement de l'aide extérieure. L'adoption d'une nouvelle constitution par le Conseil national de transition puis les récentes élections permettent d'espérer une progressive sortie de crise dans ce pays.

2012

DÉCEMBRE 2012 : La situation politique en République centrafricaine se dégrade rapidement alors que la Séléka, une alliance politico-militaire composée de trois rébellions centrafricaines menée par Michel Djotodia, s'empare de plusieurs villes au nord et au centre du pays. En réaction à cette situation, la Force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC) est déployée sur le terrain.

2013

JANVIER 2013 : Signature des accords de Libreville, qui prévoient un cessez-le-feu entre le gouvernement et la Séléka, le maintien du président François Bozizé au pouvoir jusqu'à la fin de son mandat en 2016 et la formation d'un gouvernement de transition d'union nationale.

MARS 2013 : La Séléka, jugeant le non-respect des accords de Libreville, reprend les armes et chasse le président François Bozizé qui se réfugie au Bénin. Michel Djotodia s'autoproclame président, il suspend la Constitution, dissout le gouvernement et l'Assemblée nationale et indique qu'il légifèrera par ordonnances pendant une période de transition de trois ans. Un nouveau gouvernement d'union nationale est nommé. Ce dernier est composé de 34 membres issus de la rébellion, d'anciens opposants et de personnalités issues de la société civile.

L'Union africaine suspend la Centrafrique et impose des sanctions à sept responsables de la Séléka, dont Djotodia, tandis que la France annonce l'envoi de soldats pour assurer la protection des ressortissants français et étrangers.

Réunis en sommet extraordinaire à N'Djamena (Tchad), les chefs d'État d'Afrique centrale demandent la création d'un Conseil supérieur de transition (CST) afin d'élire le président intérimaire et de veiller à la formation d'un gouvernement de transition légitime.

AVRIL 2013 : Mise sur pied d'un Conseil supérieur de Transition qui élit Djotodia au poste de président de la République et Alexandre-Ferdinand Nguendet à la tête d'un Conseil national de transition (CNT), parlement provisoire de la Centrafrique.

Conformément aux dispositions du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako, les membres du Conseil permanent de la Francophonie (CPF), réunis à Paris en session extraordinaire par le Secrétaire général de la Francophonie, prononcent la suspension de la République centrafricaine des instances de la Francophonie.

JUILLET 2013 : L'ONU annonce que des informations concordantes indiquent que des hommes de la Séléka ont commis plus de 400 meurtres en quatre mois et continuent de commettre des crimes contre la population.

AOÛT 2013 : Création de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique (MISCA). Héritière de plusieurs forces africaines déployées en Centrafrique depuis 2002, la MISCA a pour mandat de prendre le relais de la Fomac et de superviser toutes les forces africaines présentes dans le pays provenant des pays suivants : Burundi, Cameroun, Congo, République démocratique du Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Tchad, Rwanda.

Le 18 août, Djotodia prête serment, marquant le début officiel de la transition.

SEPTEMBRE 2013 : Les 8 et 9 septembre, de violents affrontements entre ex-rebelles de la Séléka et groupes d'autodéfense chrétiens - les anti-Balaka (antimachette en langue sango) – font une centaine de morts autour de Bossangoa. À partir de cette date, les violences interreligieuses se multiplieront sur le territoire centrafricain.

Les membres de la Séléka sont essentiellement de confession musulmane, alors que la population centrafricaine est composée à 80 % de chrétiens. Le conflit cristallise les sentiments d'appartenance religieux et, après les pillages de la Séléka, des groupes d'autodéfense chrétiens s'en prendront aux populations musulmanes, assimilées aux anciens rebelles. Dès lors, les clivages religieux deviennent saillants et alimentent un cycle de ripostes qui pousse la population à fuir.

Par ailleurs, les milices anti-balaka sont particulièrement actives dans le nord-ouest de la Centrafrique. Milices villageoises d'autodéfense à l'origine, elles sont principalement composées de paysans chrétiens, de partisans de l'ancien président François Bozizé et de quelques anciens membres des forces de sécurité. Disposant d'un armement sommaire fait surtout d'armes blanches, ces milices évoluent en brousse, mais se sont également développées dans la capitale. Peu structurées, sans hiérarchie claire, les milices anti-balaka seront responsables de nombreuses attaques contre des civils musulmans.

Le 13 septembre, le président Djotodia annonce la dissolution de la Séléka.

NOVEMBRE 2013 : La France dénonce les exactions commises par la Séléka et les anti-Balaka. Elle appelle la communauté internationale à agir.

DÉCEMBRE 2013 : Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte une résolution autorisant le déploiement de la MISCA pour une période de 12 mois. Il est prévu que cette dernière soit appuyée par des forces françaises autorisées à « prendre temporairement toutes mesures nécessaires » pour atteindre ses objectifs de protection des civils et de rétablissement de la sécurité et de l'ordre public.

Parallèlement, la France lance l'opération Sangaris pour restaurer la sécurité en appui à la MISCA. Cette dernière compte plus d'un millier de soldats et atteindra plus de 1600 hommes un mois plus tard. Les troupes françaises sont surtout déployées à Bangui et dans la région de Bossangoa. L'Union européenne soutient également l'intervention franco-africaine.

Des milices chrétiennes anti-balaka profitent de l'annonce de ce déploiement pour lancer une riposte contre la Séléka. Des représailles violentes contre les chrétiens sont également commises par des combattants de la Séléka à Bangui.

Devant cette recrudescence des violences, une opération de rassemblement et de cantonnement des combattants de l'ex-rébellion Séléka est organisée sous la gouverne des troupes françaises et la MISCA. Évacués de divers camps qu'ils occupaient à Bangui, certains ex-Séléka, dont nombre de combattants apparaissent être originaires de pays voisins, sont regroupés au camp RDOT, à la sortie nord de la ville. L'ONU annonce que le conflit en Centrafrique a fait près d'un million de déplacés depuis mars 2013.

2014

JANVIER 2014 : La coopération entre les forces françaises et la MISCA, dont l'effectif atteint près de 4 400 hommes, s'accroît. La force Sangaris conduit à Bangui des opérations communes, en particulier avec les bataillons burundais et tchadiens. Dans le reste du pays, le maillage du territoire est principalement assuré par la MISCA qui déploie plus d'un millier d'hommes répartis dans une dizaine de villes.

Le 10 janvier, le président Djotodia et le premier ministre Tiangaye, accusés par la communauté internationale de passivité face aux violences interreligieuses, démissionnent à N'Djamena sous la pression des dirigeants d'Afrique centrale réunis en Sommet extraordinaire convoqué par le président du Tchad, Idriss Déby.

Alexandre-Ferdinand Nguendet, jusqu'alors président du Conseil national de Transition (CNT), est nommé président par intérim par la Cour constitutionnelle qui ordonne au CNT de procéder dans un délai de 15 jours à l'élection du nouveau chef de l'État de la transition.

Le 20 janvier, la maire de Bangui, Madame Catherine Samba-Panza, est élue présidente de transition par le CNT. Elle lance un appel aux miliciens chrétiens et combattants musulmans à déposer les armes et nomme André Nzapayeke premier ministre. Ce dernier formera rapidement un nouveau gouvernement de transition, composé à la fois de proches de l'ex-rébellion Séléka et des milices chrétiennes, ainsi que de figures connues de la politique centrafricaine.

Ces changements politiques incitent des centaines de soldats de l'armée régulière, qui avaient rejoint les milices anti-balaka ou fui de peur d'être tués, à rejoindre leur commandement à Bangui.

Alors que Mme Samba-Panza réclame une opération de maintien de la paix aux Nations Unies pour renforcer le dispositif militaire international dans son pays, qu'elle juge insuffisant, le Conseil de sécurité de l'ONU donne son feu vert à l'engagement d'une force européenne de 500 hommes, qui sera chargée essentiellement de sécuriser l'aéroport de Bangui et ses environs.

LA MISCA et les militaires français poursuivent quant à eux leurs opérations de sécurisation alors que les tensions persistent à Bangui en proie à des affrontements réguliers entre soldats français et ex-membres de la Séléka.

FÉVRIER 2014 : Le mois de février 2014 s'ouvre sur l'annonce par le procureur de la Cour pénale internationale (CPI) de l'ouverture d'un examen préliminaire préalable à une enquête sur des crimes graves commis en Centrafrique.

À la suite des appels des présidents tchadien, Idriss Deby, et congolais, Denis Sassou-Nguesso, à fournir les moyens nécessaires pour une sortie de crise, l'ONU confirme qu'il n'y a pas assez de troupes sur le terrain par rapport au niveau d'insécurité. L'UNICEF dénonce quant à elle des crimes commis contre des enfants et se dit horrifiée par « la cruauté des auteurs des meurtres et des mutilations d'enfants » et indignée « par l'impunité dont ils jouissent ».

Le 9 février, Jean-Emmanuel Ndjaraoua, membre du Conseil national de transition centrafricain, est assassiné à Bangui.

Le 28 février, le président de la République française, François Hollande, effectue une visite à Bangui et annonce que les effectifs de l'opération Sangaris sont portés à 2000 hommes.

MARS 2014 : L'ONU recommande le déploiement de près de 12 000 Casques bleus alors que le flot de réfugiés, notamment vers le Cameroun voisin, s'accroît.

Le 14 mars, le CNT entame les travaux de rédaction de la nouvelle Constitution.

Bien que des responsables de milices anti-balaka se disent prêts à déposer les armes et à aller vers la réconciliation avec les musulmans au cours d'une rencontre de conciliation à Bangui, une flambée de violences faisant plusieurs dizaines de morts à la fin de mois de mars amène la MISCA à déclarer la guerre aux anti-balaka.

Le mois s'achève sur de nouvelles violences alors que des soldats tchadiens, venus rapatrier leurs compatriotes fuyant les violences, tirent sur la population, faisant au moins 24 morts et plus d'une centaine de blessés à Bangui.

AVRIL 2014 : Le 3 avril, le Tchad annonce le retrait de ses soldats de la MISCA, dénonçant une « campagne malveillante » contre ces derniers. Les soldats tchadiens sont accusés à plusieurs reprises par la population de passivité relativement aux exactions de la Séléka contre la population, voire de connivence – certains combattants Séléka étaient des Tchadiens, ce que N'Djamena a toujours démenti avec véhémence. Acteur-clé de la crise centrafricaine et incontournable puissance régionale, le Tchad était l'un des principaux contributeurs de la MISCA.

Au cours d'une visite à Bangui, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, appelle les Centrafricains et la communauté internationale à se mobiliser pour empêcher un génocide dans le pays. À l'issue d'une mission d'un mois sur le terrain, le président de la Commission d'enquête des Nations Unies sur les violations des droits de l'homme en Centrafrique, Bernard Aho Muna, appelle toutes les parties à faire preuve de retenue dans la crise. Dans un rapport conjoint, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial estiment qu'une crise sans précédent dévaste l'économie du pays. Une aide alimentaire serait nécessaire pour plus d'un million et demi de personnes.

Le 10 avril, le Conseil de sécurité des Nations Unies adopte la résolution 2149 (2014). Celle-ci autorise le déploiement de 12 000 Casques bleus pour tenter de sécuriser le pays. Ces 10 000 soldats et 1800 policiers formeront la Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations Unies en RCA (MINUSCA).

Parallèlement, la mission Eufor-RCA, force de l'Union européenne en Centrafrique, est déclarée opérationnelle et commence à assurer la sécurité de l'aéroport de Bangui.

MAI 2014 : Le Conseil de sécurité de l'ONU décrète des sanctions contre trois responsables centrafricains: l'ex-président François Bozizé, le coordinateur des milices anti-balaka, Levy Yakété, et le numéro deux de l'ex-coalition rebelle Séléka, Nourredine Adam.

Alors que les violences interethniques persistent dans le pays et que des manifestations, parfois violentes, contre l'occupation de la Centrafrique se multiplient à Bangui, la présidente de transition annonce vouloir réaménager son gouvernement.

Le Tchad ferme sa frontière avec la Centrafrique afin d'éviter les infiltrations de combattants armés susceptibles de semer le trouble dans la région transfrontalière, qui accueille de nombreux réfugiés.

Le 14 mai, la photjournaliste française Camille Lepage est assassinée lors d'un reportage avec les milices anti-balaka dans l'ouest du pays. Le gouvernement centrafricain dénonce ce meurtre, tout comme la France.

JUIN 2014 : Le premier rapport de la commission d'enquête internationale mise en place par les Nations Unies indique que s'il est prématuré de parler de nettoyage ethnique ou de génocide en Centrafrique, des crimes contre l'humanité ont effectivement été commis par les deux camps. En outre, ce rapport accuse le gouvernement tchadien de soutenir l'ex-rébellion Séléka pour prendre le pouvoir en Centrafrique, ce que ce dernier dément formellement.

Le 27 juin, le Sommet de l'Union africaine fixe la feuille de route pour la transition en Centrafrique.

JUILLET 2014

8 juillet : Le ministre français de la Défense, Jean-Yves Le Drian, effectue une visite de deux jours en Centrafrique, dans un contexte particulièrement tendu.

17 juillet : L'ONU annonce vouloir un déploiement massif et rapide des Casques bleus de la MINUSCA qui doit prendre le relais des soldats africains de la MISCA le 15 septembre 2014. Les quelque 6000 soldats africains de la MISCA passeront sous la MINUSCA à cette date.

21 juillet : Ouverture du Forum de Brazzaville, consacré à la paix et à la réconciliation en Centrafrique. Ce forum, tenu sous une médiation congolaise, implique la participation des représentants internationaux et des autorités de transition, des dizaines de Centrafricains issus des groupes armés, de la classe politique, de la société civile ou des cultes.

23 juillet : Un accord de fin des hostilités est signé à Brazzaville entre la Séléka, les anti-Balaka et quatre autres groupes armés. Il s'agit d'un accord a minima puisque les délégués ne sont pas parvenus à fixer le cadre du désarmement et de la démobilisation des combattants.

30 juillet : Malgré la signature de l'accord de sortie de crise, des affrontements récurrents entre anti-Balaka et Séléka fragilisent le processus de paix.

AOÛT 2014

4 août : Des réfugiées accusent des soldats de la MISCA de violences sexuelles. C'est notamment le cas à Bambari où de nombreux témoignages pointent l'attitude des éléments de la force africaine de maintien de la paix qui se livreraient à des abus, du harcèlement et de l'exploitation sexuelle sur de jeunes déplacées.

5 août : La ville de Bambari est coupée en deux entre Séléka et anti-Balaka. Dans cette ville, les civils sont pris entre deux feux, malgré la présence des forces de Sangaris et de la MISCA. Des affrontements très violents entre la force française Sangaris et des membres de la Séléka sont rapportés à Batangafo, dans le nord de la Centrafrique.

6 août : Démission du gouvernement, dans la foulée du fragile accord de paix signé à Brazzaville. Cette démission est censée relancer une transition politique en panne.

9 août : Une marche pour la paix a rassemblé des milliers de personnes à Bangui.

10 août : Mahamat Kamoun, un musulman, est nommé premier ministre pour diriger la transition, une première depuis l'indépendance du pays.

11 août : La Séléka annonce qu'elle ne participera pas au prochain gouvernement.

SEPTEMBRE 2014

1er septembre : Le président de l'Autorité nationale des élections (ANE) affirme que la transition en Centrafrique va se prolonger. Selon lui, les élections prévues en février 2015 ne pourront pas être organisées à temps.

15 septembre : La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) prend le relais de la MISCA.

24 septembre : La CPI ouvre une enquête sur une liste de crimes perpétrés à la fois par la Séléka et par les anti-Balaka.

OCTOBRE 2014

11 octobre : La présidente Samba-Panza promet la libération prochaine des cadres anti-balaka qui n'ont pas commis de crime. Il s'agissait d'une des principales revendications des anti-Balaka.

13 octobre : Le premier ministre Mahamat Kamoun refuse de se présenter devant les membres du Conseil national de Transition où il devait être entendu sur l'utilisation de 2,5 des 10 millions de dollars versés par l'Angola aux autorités de transition centrafricaine. La gestion de ces fonds, qui n'auraient pas transité par le Trésor public centrafricain, soulève la controverse.

16 octobre : Le premier ministre Mahamat Kamoun est finalement entendu par le CNT sur l'utilisation de 2,5 millions des 10 millions de dollars du don angolais.

27 octobre : Deux cadres de la Séléka, Ali Darassa et Mahamat al-Khatim, créent leur mouvement politicomilitaire : l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC).

29 octobre : Le Parlement renonce à la mise en place d'une commission d'enquête sur la gestion des fonds versés par l'Angola.

NOVEMBRE 2014

11 novembre : Pour la première fois, le groupe de contact international sur la Centrafrique se réunit à Bangui. Le « G8 » regroupe notamment l'Union africaine, les Nations Unies, l'Union européenne, la France, les États-Unis, le Congo, la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et la Banque mondiale. Le groupe entérine le nouveau calendrier proposé par l'Autorité nationale des élections, qui prévoit la tenue des scrutins présidentiel et législatifs couplés en juin 2015 pour le premier tour et en juillet 2015 pour le second. Il valide également la tenue d'un forum de réconciliation nationale à Bangui au plus tard en janvier 2015.

13 novembre : Les éléments de l'ex-Séléka, cantonnés à Bangui depuis le mois de janvier, expriment leur colère. Ces derniers, répartis dans les trois camps de RDOT, BSS et Beal, estiment vivre dans des conditions déplorable. Les occupants du camp Beal menacent de faire sauter un dépôt de munitions.

14 novembre : Le gouvernement centrafricain porte plainte à Paris contre François Bozizé, pour obtenir une enquête sur les biens qui auraient été acquis par l'ex-président et son entourage.

21 novembre : L'ex-rébellion Séléka est désormais divisée en trois factions : celle du général Zacharia Damane, celle de Nourredine Adam et celle de Ali Darras.

24 novembre : Le Mouvement de libération du peuple centrafricain désigne Martin Ziguélé pour être candidat à l'élection présidentielle prévue en juin 2015 en RCA.

DÉCEMBRE 2014

10 décembre : François Bozizé indique vouloir revenir sur la scène politique centrafricaine. Dans une adresse à la nation, l'ancien président centrafricain revient sur son départ et livre sa lecture de la situation socio-économique et politique centrafricaine, tout en dessinant ses projets politiques.

22 décembre : Des heurts opposent des anti-balaka et des éléments de l'UPC, un groupe composé d'ex-Séléka, à Gbotobadia, un village situé à une trentaine de kilomètres de Bambari. Ces violences remettent en cause la poursuite des pourparlers en cours à Bambari entre anti-Balaka et ex-Séléka.

29 décembre : Différents responsables de l'ex-coalition Séléka ainsi que des chefs anti-balaka sont invités à Nairobi, la capitale kenyane, où se trouveraient l'ancien président Djotodia et son adversaire de 2013, François Bozizé. Les autorités centrafricaines de transition annoncent ne pas avoir été associées à cette démarche.

2015

JANVIER 2015

2 janvier : L'ancien chef rebelle tchadien Baba Laddé, dont les combattants ont commis de nombreuses exactions sur le territoire centrafricain, est extradé de la Centrafrique vers le Tchad.

5 janvier : La fin de la transition est officiellement reportée au mois d'août 2015. Le médiateur et président du Congo, Denis Sassou Nguesso, a marqué un accord formel à ce report en envoyant un courrier conjoint aux trois têtes de la transition : la présidente, Catherine Samba Panza, le président du CNT, Alexandre Ferdinand Nguendet, et le premier ministre, Mahamat Kamoun.

7 janvier : Dominic Ongwen, un des principaux chefs de la rébellion LRA, est arrêté par les forces spéciales américaines déployées en Centrafrique. D'après l'ONU, la LRA a tué plus de 100 000 personnes et enlevé plus 60 000 enfants depuis 2007. Dominic Ongwen a été remis à la Cour pénale internationale (CPI) pour être jugé pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

10 janvier : La Commission d'enquête des Nations Unies qui a travaillé sur les violences commises en

Centrafrique depuis deux ans livre son rapport définitif. Si elle reconnaît qu'il y a bien eu des crimes contre l'humanité, la Commission estime qu'il n'y a pas eu de génocide. Selon ce rapport, le conflit aura fait entre trois et six mille morts.

11 janvier : On constate une sécurisation, par la MINUSCA, du corridor Doula-Garoua-Boulai-Bangui, l'unique voie d'approvisionnement du pays.

13 janvier : Les personnalités désignées pour la Commission préparatoire au Forum de réconciliation nationale se sont déployées dans les préfectures centrafricaines. Elles ont pour principale mission de recueillir les avis et les attentes des populations sur l'ensemble des questions relatives à la crise, notamment la réforme de l'armée, le processus de démobilisation, désarmement et réintégration (DDR) et la constitution des futures institutions politiques du pays.

16 janvier : Un réaménagement technique du gouvernement intervient en Centrafrique, à la demande de la présidente de la transition. L'objectif de ce changement est de dynamiser davantage l'équipe gouvernementale, afin de rendre son action plus efficace dans la gestion du processus en cours. Par ailleurs, pour la première fois depuis l'indépendance de 1960, une femme, Marie Noëlle Koyara, est nommée au poste de ministre de la Défense.

18 janvier : Rodrigue Ngaïbona, alias général Andjilo, un puissant chef des milices anti-balaka soupçonné de nombreuses exactions et recherché depuis plusieurs mois, est arrêté par la MINUSCA. Ce dernier était poursuivi pour de multiples infractions d'assassinats, de rébellion, de détention illégale d'armes de guerre, d'association de malfaiteurs, de viols et de pillages.

19 janvier : À la suite de l'arrestation du général Andjilo, une forte tension règne dans le nord-ouest de la Centrafrique, particulièrement dans le quartier Boy-Rabe. Une personne est tuée par balle et de nombreux tirs d'armes automatiques sont entendus. Selon la police, les partisans du chef anti-balaka ont ainsi manifesté leur mécontentement.

Une Française en mission humanitaire et un employé centrafricain de son ONG, la Coordination diocésaine de la Santé, sont enlevés à Bangui. L'enlèvement aurait été mené par des miliciens anti-balaka, mécontents de l'arrestation du général Andjilo.

Parallèlement, l'Union européenne annonce la mise sur pied d'une mission de conseil aux forces armées centrafricaines, une façon de maintenir la présence européenne à Bangui après le retrait des soldats de l'Eufor RCA, prévu à la mi-mars. Les experts de l'Union européenne offriront notamment des conseils sur la façon de gérer les forces militaires et sur la préparation d'une réforme de l'armée.

20 janvier : Une employée expatriée de l'ONU est enlevée à Bangui par des miliciens anti-balaka. Elle est libérée la journée même par ses ravisseurs.

21 janvier : Les membres de la Commission d'enquête des Nations Unies sur les violences en RCA demandent la création d'un tribunal spécial international ou « internationalisé » pour juger les auteurs des violences. Dans leur rapport, ils concluent que, depuis les deux dernières années, les deux camps ont commis des crimes contre l'humanité et un « nettoyage ethnique ». L'intervention internationale aurait toutefois permis d'éviter un génocide.

23 janvier : La présidente de la transition condamne les prises d'otages récentes à Bangui en représailles à l'arrestation du chef anti-balaka.

L'humanitaire française et son collègue camerounais qui avaient été kidnappés sont relâchés à la suite de longues négociations impliquant notamment l'archevêque de Bangui.

25 janvier : Le ministre centrafricain de la Jeunesse et des Sports, l'ex-chef rebelle Armel Ningatoloum Sayo, est enlevé par des hommes armés. C'est la première fois qu'un membre du gouvernement en fonction est kidnappé.

Huit membres d'une délégation officielle sont enlevés à Kaga-Bandoro. Ils seront libérés par des membres de l'ex-rébellion Séléka le lendemain.

28 janvier : Un accord de cessez-le-feu est trouvé à Nairobi entre des ex-rebelles centrafricains de la Séléka et des miliciens anti-balaka, sous la médiation du Président congolais, Denis Sassou Nguesso. Les autorités centrafricaines regrettent de ne pas avoir été associées aux négociations. Les parties ont aussi adopté un accord de cessation des hostilités et de désarmement, démobilisation, réintégration (DDR). Elles ont réclamé de concert le remplacement des autorités de transition actuelles et la mise en place d'un mécanisme de « vérité, justice et réconciliation nationale entre Centrafricains » devant conduire à une amnistie générale.

29 janvier : Au moins cinq personnes sont tuées et plusieurs autres blessées au cours d'attaques attribuées aux Peuls armés et aux ex-rebelles Séléka dans la région de la Nana Gribizi. La plupart des habitants des villages attaqués ont fui pour se réfugier en brousse ou pour se rendre à Kaga Bandoro.

Les établissements scolaires publics primaires et secondaires de Centrafrique sont paralysés par une grève de huit jours, des enseignants demandant le paiement de quatre mois d'arriérés de salaires. Seules les écoles de la capitale et de régions du sud-ouest avaient réellement repris les cours en début d'année scolaire. Dans le reste du pays, l'insécurité est telle que les écoles sont toujours fermées et que de nombreux professeurs ont fui sans regagner leur poste.

30 janvier : Ex-rebelles centrafricains de la Séléka et miliciens anti-balaka appellent la communauté internationale à reconnaître leur accord de cessez-le-feu signé à Nairobi, à l'issue de pourparlers en l'absence des autorités centrafricaines. Ils suggèrent que ce pourrait être la solution au conflit national.

31 janvier : La présidence centrafricaine dénonce l'accord signé à Nairobi par des factions armées. Pour cette dernière, il s'agit d'une tentative de préparer le terrain à une amnistie générale des protagonistes de la crise susceptibles de poursuites judiciaires pour crimes contre l'humanité.

Les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) rejettent l'accord de Nairobi.

FÉVRIER 2015

3 février : Plusieurs milliers d'écoliers manifestent au centre de Bangui pour exiger le droit à l'éducation, en raison de la grève des enseignants.

4 février : Au moins trois personnes sont tuées et plusieurs autres blessées dans six villages au centre-nord du pays lors d'attaques attribuées aux Peuls armés.

5 février : Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, annonce vouloir augmenter le nombre de Casques bleus en prévision des prochaines élections. Il demande, dans une lettre au Conseil de sécurité, d'autoriser l'envoi de 750 soldats et de 280 policiers supplémentaires dans le cadre de la MINUSCA.

10 février : Des combats opposent les forces internationales et les ex-rebelles Séléka à Bria, au lendemain d'une attaque qui a fait au moins 10 morts dans le nord du pays. La MINUSCA, épaulée par des soldats français, procède à la reprise d'édifices publics occupés illégalement par les membres de l'ex-Séléka, se heurtant à leur hostilité immédiate. L'opération visait à mettre fin à l'existence d'une administration parallèle, mais aussi à permettre la tenue des consultations populaires sur le problème centrafricain à Bria.

À la fin de la soirée, le ministre de la Jeunesse et des Sports, Armel Ningatoloum Sayo, qui avait été capturé le 25 janvier, est libéré.

12 février : Sept ex-Séléka sont tués, neuf blessés et au moins 20 arrêtés lors de combats contre les forces internationales à Bria.

15 février : Deux personnes de confession musulmane sont tuées lors de violences intercommunautaires à Bangui. La nouvelle entraîne aussitôt une vive tension au PK5 (quartier musulman). Cette situation s'ajoute à l'assassinat d'un autre sujet musulman, tué le 13 février dans le quartier Fatima. Ces assassinats font brusquement monter la tension dans le secteur du PK5, où de nombreux jeunes ont promis de venger les deux membres de la communauté tués.

16 février : Deux personnes, dont un maire, sont tuées et plusieurs autres blessées dans une attaque au nord-ouest de la Centrafrique orchestrée par des individus armés assimilés aux Peuls armés et aux ex-Séléka.

19 février : Le ministre français de la Défense appelle à la solidarité européenne afin de fournir des experts militaires à la Centrafrique, dans son processus de reconstruction de l'armée. Selon lui, il faut mobiliser 60 experts pour une mission de formation.

MARS 2015

3 mars : L'ONU annonce qu'une délégation de son Conseil de sécurité se rendra notamment en République centrafricaine entre le 9 et le 13 mars 2015. L'objectif est de réaffirmer l'attention soutenue et l'attachement que le Conseil de sécurité porte aux transitions politiques et au maintien de la paix en Afrique. Les ambassadeurs des 15 pays membres effectueront leur première visite à Bangui depuis le début de la crise, en mars 2013. On souligne que même si la situation sécuritaire s'est peu à peu améliorée, les prochaines étapes que sont la réconciliation nationale et les élections (juillet-août) sont cruciales pour la stabilisation durable du pays.

5 mars : L'armée française annonce le commencement de la réduction de ses effectifs - de 2000 à 1 700 -, passant progressivement le relais à la MINUSCA. Les forces de Sangaris sont réorganisées autour de deux zones, soit Bangui-Bambari et Kaga Bandoro/Ndélé. La partie plus à l'est est mise sous la responsabilité de la MINUSCA.

10 mars : Les consultations populaires à la base terminent leur tournée nationale dans le Nord-Est du pays, zone qui leur était restée fermée. Ces consultations, qui ont été pour les Centrafricains l'occasion de s'exprimer sur les causes de la crise et sur les moyens d'y mettre fin, devraient permettre de préparer le Forum de Bangui, un forum de réconciliation dont la date n'est pas connue pour l'instant.

16 mars : L'Union européenne officialise l'envoi de formateurs européens pour les forces armées centrafricaines, après la fin de sa mission militaire Eufor RCA.

Également, le Groupe de contact international sur la Centrafrique, qui réunit les principaux partenaires et bailleurs du pays, s'est réuni à Brazzaville pour examiner le financement des futures élections en RCA. La Centrafrique accentue son offensive judiciaire en France contre son ancien président François Bozizé, renversé en 2013, qu'elle accuse d'avoir détourné avec son entourage des fonds pour s'enrichir.

26 mars : Le Conseil de sécurité de l'ONU décide d'augmenter le nombre de Casques bleus opérant en RCA en prévision des prochaines élections.

AVRIL 2015

8 avril : La présidence kényane, engagée depuis des mois dans une médiation entre représentants centrafricains des ex-rebelles de la Séléka et de la milice anti-balaka, annonce la signature d'un accord entre les deux parties, représentées par Joachim Kokate pour les anti-balaka et par Michel Djotodia pour les ex-Séléka.

14 avril : Les ex-présidents centrafricains François Bozizé et Michel Djotodia, longtemps accusés de saper la transition dans leur pays, signent à Nairobi une déclaration dans laquelle ils s'engagent à rejoindre le processus de réconciliation.

23 avril : Le Forum de Bangui est reporté au début mai par un décret lu à la radio. La chef de la transition a décidé de tenir compte de la disponibilité du médiateur international dans la crise centrafricaine - le président congolais Denis Sassou Nguesso - pour décaler la tenue effective du forum.

27 avril : L'ONU s'est dite alarmée par le manque cruel de fonds pour mener à bien ses opérations humanitaires en Centrafrique, ce qui l'oblige à réduire son aide.

28 avril : Le gouvernement menace de radiation les policiers de Bangui, qui font la grève depuis le 11 avril pour de meilleures conditions de travail et de salaire.

29 avril : Un reportage du quotidien britannique The Guardian dévoile qu'une enquête a été ouverte en France en juillet 2014 sur des accusations de viols sur des mineurs de moins de 15 ans, portées contre des militaires français déployés en Centrafrique. Quatorze militaires français seraient mis en cause, mais peu d'entre eux ont été identifiés dans l'enquête conduite par le parquet de Paris. Des soldats tchadiens et de Guinée équatoriale ont également été accusés, par un rapport de l'ONU, de violences sexuelles sur des enfants en Centrafrique. L'ONU nie avoir cherché à étouffer les accusations de violences sexuelles sur des enfants par des soldats français en Centrafrique, appelant à la tolérance zéro envers ces crimes alors que la justice française poursuit son enquête.

MAI 2015

5 mai : Ouverture du Forum de réconciliation de Bangui, qui regroupe près de 600 participants sociétaux et politiques, en marge duquel les chefs de huit groupes armés s'engagent à relâcher plusieurs milliers d'enfants soldats ainsi qu'à cesser tout recrutement d'enfants, une première dans ce pays.

11 mai : À la clôture de ses travaux, le Forum de Bangui en appelle aux autorités de la transition pour qu'elles introduisent au plus tôt auprès de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) la demande de prorogation à titre exceptionnel de la transition et, donc, le report des élections réclamées par la communauté internationale, qui étaient prévues au plus tard en août. Les participants au Forum mettent de l'avant la faible mobilisation des bailleurs de fonds pour financer les opérations électorales, pour demander une suite favorable à cette demande. Par ailleurs, les délégués ne fixent aucune échéance pour la tenue des scrutins présidentiel et législatifs. Selon la présidente de la transition, les élections devraient toutefois se tenir au plus tard d'ici la fin de l'année 2015.

En après-midi, des tirs d'origine indéterminée sont entendus dans la capitale, provoquant des mouvements de panique dans certains quartiers.

12 mai : Plusieurs centaines de personnes, dont certaines en tenue militaire, érigent des barricades dans la capitale centrafricaine pour protester contre les décisions du Forum de réconciliation de Bangui et pour demander le départ de la présidente de transition.

14 mai : Plus de 350 enfants-soldats centrafricains, dont plusieurs âgés de moins de 12 ans, sont libérés par des groupes armés, conformément à un accord signé avec l'Unicef.

26 mai : En déplacement à Bruxelles, la présidente de transition exhorte la communauté internationale à verser l'aide promise au pays, notamment pour financer des élections d'ici la fin de l'année. En réaction, la Commission européenne annonce un relèvement de son aide humanitaire de 10 millions d'euros, portant à près de 100 millions l'aide prévue en 2015. La France a promis 35 millions d'euros cette année. Au total, les engagements se chiffrent à 380 millions d'euros.

30 mai : Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme exhorte plusieurs États à intensifier leurs efforts pour enquêter sur des allégations de crimes commis par leurs soldats déployés en République centrafricaine. Il fait notamment état de meurtres de civils, d'exécutions sommaires, d'enlèvements et des cas d'exploitation sexuelle de femmes locales.

JUIN 2015

3 juin : Le ministre français de la Défense, Jean-Yves Le Drian, donne son feu vert à la déclassification de l'enquête interne de l'armée sur les accusations de viols d'enfants par des militaires français en Centrafrique. Le secrétaire général de l'ONU décide quant à lui de mettre en place une enquête externe indépendante sur la façon dont l'organisation internationale a géré l'affaire d'agressions sexuelles présumées d'enfants par des soldats français et africains.

4 juin : La force française Sangaris, engagée en Centrafrique depuis décembre 2013, va passer de 1 700 à 900 hommes d'ici la fin du mois de juin, selon une annonce de l'armée française.

19 juin : Les autorités de transition annoncent le calendrier électoral, proposé par l'Autorité nationale des élections (ANE) et validé par le Comité stratégique de suivi des élections. Le recensement électoral doit débuter dès le 27 juin et être achevé le 27 juillet. Le régime de transition prévoit un référendum constitutionnel le 4 octobre. Les premiers tours de la présidentielle et des législatives sont fixés au 18 octobre, et les éventuels seconds tours au 22 novembre.

JUILLET 2015

Selon les chiffres du Haut-Commissariat de l'ONU aux réfugiés, un dixième de la population centrafricaine a fui le pays depuis la fin de l'année 2012. Cela représente 460 000 personnes, dont pas moins de 190 000 électeurs, soit environ 10 % du corps électoral centrafricain. En juillet, la Cour constitutionnelle de transition rend une décision concernant le vote, controversé, des réfugiés : pour éviter toute violation de la Constitution, ils devront voter. Cette décision va à l'encontre de la loi adoptée début juillet par les autorités centrafricaines, qui avaient exclu du vote les réfugiés, invoquant les risques de fraude. À Bangui, le recensement en vue de la prochaine élection présidentielle prend fin le 27 juillet après avoir été prolongé.

AOÛT 2015

La force des Nations Unies, la MINUSCA, et la police centrafricaine mènent une opération dans le quartier de PK5 à Bangui visant à arrêter un responsable de l'ex-Seleka recherché pour divers crimes et délits.

Le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon annonce le renvoi du chef de la mission de l'ONU en Centrafrique (MINUSCA) après plusieurs accusations de violences sexuelles contre des enfants commises par des casques bleus. Quelques jours plus tard, trois soldats de la mission des Nations Unies en Centrafrique sont accusés d'avoir violé trois jeunes femmes en juillet.

Le secrétaire général du Kwa Na Kwa, le parti de l'ancien président François Bozizé, est placé en garde à vue. Le ministère de la Sécurité publique justifie cette décision par certains propos qu'aurait tenus le responsable politique encourageant le peuple à la révolte.

Le projet de Constitution est adopté le dimanche 30 août en Centrafrique par les membres du Conseil national de transition après avoir fait de multiples allers-retours entre la Cour constitutionnelle et l'Assemblée provisoire de transition.

SEPTEMBRE 2015

Le président du Conseil national de transition exprime publiquement de sérieux doutes sur la faisabilité du processus électoral et sur le respect du calendrier. Le référendum censé valider le projet de Constitution et celui des élections présidentielle et législatives est prévu le 4 octobre.

En visite à Bangui, le haut-commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, Zied Ra'ad Al Hussein, se montre ferme avec les autorités centrafricaines, choqué des cas de viols présumés, récurrents, dont sont accusés les soldats de la paix. Il plaide pour la fin de l'impunité.

De violents affrontements ont lieu, fin septembre, à Bangui, après la mort d'un jeune taxi-moto. Cette nouvelle période de tensions a lieu à proximité du quartier du PK5, un quartier de Bangui majoritairement musulman.

Devant le regain de violences, Catherine Samba-Panza, la présidente de la transition, s'adresse à la nation. Son analyse est sans appel : c'est une tentative de coup d'État qui a eu lieu ces derniers jours de septembre à Bangui.

OCTOBRE 2015

Le 4 octobre, les ONG ont du mal à redémarrer après les violences dont elles ont été victimes. Les activités d'urgence restent assurées, notamment avec Médecins sans frontières. Le Parlement se réunit le 9 octobre pour ce qui doit être la dernière session du Conseil national de transition. Le contexte sécuritaire et les élections sont au cœur des discussions. Dieudonné Kombo-Yaya, le président de l'Autorité nationale des élections, claque officiellement la porte de l'instance le même jour. Il dénonce la pression des autorités de transition et des partenaires internationaux pour organiser les élections avant la fin décembre. Dans le contexte tendu où les violences sont constantes, les autorités centrafricaines annoncent que les élections n'auront pas lieu le 18 octobre. Elles évoquent la fin du mois de décembre comme échéance, avec un glissement possible au début de 2016.

NOVEMBRE 2015

Après deux ans d'une transition chaotique, la communauté internationale, la France en tête, fait pression depuis des mois pour que les autorités de transition organisent les élections. L'Autorité nationale des élections fixe finalement, début novembre, de nouvelles dates pour les échéances électorales : le référendum constitutionnel aura lieu le 13 décembre 2015, le premier tour des législatives et de la présidentielle, le 27 décembre, le second tour aura lieu le 31 janvier 2016. Mais le climat reste tendu, comme en témoignent des incidents survenus à Bambari le 9 novembre.

La situation en Centrafrique est au centre du sommet extraordinaire de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, le 25 novembre. Le Gabon s'engage à verser une contribution d'un milliard de francs CFA pour financer les élections en RCA. La transition politique est prolongée jusqu'au 31 mars 2016.

DÉCEMBRE 2015

La liste définitive des candidats à la présidentielle du 27 décembre est officiellement publiée le 6 décembre. Sur les 44 dossiers déposés, 30 ont été retenus par la Cour constitutionnelle de transition. Peu après la publication de la liste des candidats, la tension monte d'un cran à Bangui. Des barricades sont à nouveau érigées dans les quartiers réputés fidèles à François Bozizé ou Edouard Ngaissona, exclus de la liste électorale.

Le 13 décembre, les Centrafricains sont appelés à se prononcer par référendum sur le projet de nouvelle Constitution adopté par les autorités de transition à la fin août. Des combats éclatent dans le quartier majoritairement musulman du PK5. Des tensions sont constatées en provinces également, où un groupe armé perturbe le vote. Après ces violences, l'agence nationale des élections prolonge le scrutin référendaire d'une journée.

Six mois après avoir été nommée à la tête de la commission indépendante chargée d'enquêter sur la gestion de l'ONU dans l'affaire des viols en Centrafrique, la juge canadienne Marie Deschamps remet son rapport le 18 décembre. Ce rapport est accablant pour l'ONU, reconnue fautive au plus haut niveau à rendre compte des crimes commis par des soldats de diverses nationalités déployés en République centrafricaine. Parallèlement se tiennent à Paris les premières auditions de militaires français dans l'enquête qui porte sur des accusations de viols commis dans un camp de déplacés entre décembre 2013 et juin 2014, visant quatorze soldats français.

L'Autorité nationale des élections confirme le report de trois jours du premier tour de la présidentielle et des législatives au 30 décembre. Le jour du scrutin est marqué de longues files d'attente devant les bureaux de vote et par un calme général.

2016

JANVIER 2016

À Bangui, l'Autorité nationale des élections traite les résultats des élections présidentielle et législatives menées le 30 décembre. Une vingtaine de candidats s'associent pour dénoncer le premier tour du scrutin présidentiel et législatif qu'ils ne jugent pas crédible. Ils réclament l'arrêt du processus électoral et une large concertation. Parmi les motifs de contestations se trouvent des « défaillances logistiques, des problèmes de fraudes et d'irrégularités », qui sont susceptibles de nuire à la représentativité du scrutin. Le second tour de la présidentielle en Centrafrique est prévu le 31 janvier. Il devrait opposer deux anciens premiers ministres : Anicet Georges Dologuélé, qui récolte 23,78 % des suffrages au premier tour, et Faustin Touadéra, crédité de 19,42 % des voix. Martin Ziguélé, arrivé en quatrième position avec 10,8 % des voix, dénonce des fraudes et annonce son intention de déposer des recours.

L'Autorité nationale des élections précise que le taux de participation est de 79 %. Elle publie en outre, le 14 janvier 2016, les résultats provisoires des élections législatives : 22 candidats sur 140 sièges disponibles ont été élus dès le premier tour. Plus d'une centaine de circonscriptions dans le pays organiseront un second tour. Ces résultats doivent encore être validés par la Cour constitutionnelle. L'organisation du prochain scrutin est questionnée, notamment parce que le premier tour n'a pu être réalisé dans plusieurs provinces où les bulletins de vote ne sont jamais arrivés. Le second tour des élections législatives est donc toujours fixé au 31 janvier, mais cette date est controversée. L'autorité nationale des élections attend les décisions de la Cour constitutionnelle avant de se prononcer sur la tenue du second tour.

La mission des Nations Unies en Centrafrique (MINUSCA) est fragilisée par accusations répétées de viols ou d'abus sexuels commis par des militaires de diverses nationalités.

Par ailleurs, l'ONU a décidé le 8 janvier de retirer le contingent de près de 1 000 hommes de la RDC qui ne sera pas remplacé.

2. Sections sous observation

a) Guinée

SECTION SOUS OBSERVATION DEPUIS JUILLET 2014

La mesure de suspension prononcée en 2009 contre la section guinéenne de l'APF a été levée par l'Assemblée plénière lors de la 40^e Session de l'APF à Ottawa.

2014

JANVIER 2014 : Installation du Parlement. Lors de la première session de la nouvelle législature, Claude Kory Koundiano est élu président de l'Assemblée nationale.

Le 15 janvier, le premier ministre Mohamed Said Fofana présente sa démission au chef de l'État, un acte attendu alors que le président Condé avait promis, lors d'un discours prononcé en décembre 2013, de former un nouveau gouvernement après les turbulences politiques provoquées par les élections législatives.

Fofana sera finalement reconduit au poste de premier ministre le 19 janvier et formera un nouveau gouvernement qui comprend 34 ministres, dont aucun ne provient de l'opposition. 19 anciens ministres sont reconduits dans la nouvelle équipe – à leurs postes précédents ou à la tête de ministères différents – et 15 ministres y font leur entrée. Composée en majorité de membres du RPG, coalition majoritaire au Parlement, la nouvelle équipe compte cinq femmes. Seize personnalités quittent le gouvernement, et un ministère, celui des Affaires religieuses, est supprimé.

MARS 2014 : Un décret présidentiel démet de ses fonctions le gouverneur de Conakry, le commandant Sékou Resco Camara. Ce dernier avait régulièrement ordonné la répression sanglante de manifestations de l'opposition en 2013 qui ont au total fait une cinquantaine de morts au cours des mois précédant les élections législatives de septembre.

JUIN 2014 : L'opposition parlementaire suspend sa participation aux travaux de l'Assemblée nationale et décide de reprendre ses manifestations dans les places publiques et dans les rues pour protester contre le refus du gouvernement d'ouvrir un cadre de concertation. Elle dénonce le non-respect de l'accord politique du 3 juillet 2013 signé sous l'égide du facilitateur désigné par la communauté internationale. Le gouvernement guinéen qualifie de « constat d'échec » cette décision.

JUILLET 2014

11 juillet : Aucun consensus entre le gouvernement et l'opposition ne peut être dégagé sur le texte relatif au calendrier des élections communales et communautaires, à l'élection présidentielle de 2015 et à l'opérateur technique chargé du fichier électoral.

AOÛT 2014

8 août : L'Organisation mondiale de la santé (OMS) décrète que la lutte contre Ebola est une « urgence de santé publique de portée mondiale ». La Guinée fait partie des quatre pays les plus touchés par l'épidémie.

2015

JANVIER 2015

7 janvier : Les responsables de l'opposition réclament la tenue d'élections municipales avant la présidentielle de 2015. Un scrutin communal, dont le dernier organisé en Guinée remonte à décembre 2005, était initialement prévu durant le premier trimestre de 2014. Ils demandent également d'avoir plus de représentants à la commission électorale.

26 janvier : Concernant l'épidémie Ebola, un progressif retour à la normale a été confirmé avec la réouverture des frontières terrestres avec le Sénégal, fermées pendant plus de cinq mois, et avec le retour des élèves en classe, une semaine auparavant.

FÉVRIER 2015

3-4 février : À Labé, au nord de Conakry, des dizaines de personnes sont blessées lors de heurts entre policiers et partisans de l'opposition, qui manifestaient contre des affectations jugées politiquement orientées et arbitraires dans le milieu de l'éducation.

6 février : Un ex-ministre de la transition militaire et actuel coordonnateur national du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, Thierno Aliou Dianoué, est assassiné. Selon le porte-parole de la gendarmerie, l'ancien ministre aurait été suivi toute la journée avant d'être tué, laissant présager qu'il s'agit d'un règlement de comptes. Le président Condé ordonne l'ouverture d'une enquête pour retrouver et punir les criminels.

12 février : Jean Baptiste Jocamey Haba, l'avocat de l'ex-chef de junte de Guinée, le capitaine Moussa Dadis Camara, affirme avoir été attaqué et battu à Conakry par des hommes armés, qui lui ont également volé son véhicule. L'avocat a affirmé être menacé de mort depuis plusieurs mois.

MARS 2015

10 mars : Le président de la Commission électorale annonce que le premier tour de l'élection présidentielle se tiendra le 11 octobre et que les élections locales se tiendront à la fin mars 2016. Or, un accord passé en 2013 stipulait que les élections locales devaient se tenir avant l'élection présidentielle. L'opposition accuse le président Condé de refuser tout dialogue sur l'organisation de ces scrutins, agitant le risque de violences en cas de mascarade électorale et exigeant une supervision internationale. L'opposition menace également de boycotter l'Assemblée nationale et de se retirer de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Outre les questions liées au calendrier électoral, l'opposition réclame :

- Une recomposition de la CENI plus fidèle du paysage politique;
- L'installation de la Cour constitutionnelle, seule juridiction compétente en matière d'élections selon la Constitution;
- La reprise du recensement des populations de 2014, qui a été contesté par l'opposition;
- L'implication de la communauté internationale dans la supervision du processus électoral.

18 mars : L'opposition guinéenne suspend sa participation au Parlement et à la CENI pour marquer son désaccord avec le calendrier des élections présidentielle et locales.

24 mars : Les chefs des trois principaux partis d'opposition guinéens menacent dans une déclaration commune signée à Paris de porter dans la rue leur combat contre le pouvoir du président Alpha Condé qui a, selon eux, perdu toute légitimité.

AVRIL 2015

13 avril : Au moins une personne est tuée et une dizaine d'autres blessées à Conakry, dont plusieurs par balle, dans des heurts entre manifestants et policiers, moins de deux semaines après l'appel de l'opposition guinéenne à porter dans la rue le combat contre le président Alpha Condé.

14 avril : Le gouvernement et l'opposition guinéens échangent des signes de détente après 48 heures de violences, le pouvoir proposant un dialogue pour parvenir à un consensus autour des échéances électorales et l'opposition suspendant ses manifestations.

15 avril : L'opposition guinéenne affirme que le bilan des affrontements des deux jours précédents à Conakry s'élève à trois morts et à une cinquantaine de blessés, accusant le pouvoir d'accorder l'impunité aux gendarmes et aux policiers. Elle exprime également son scepticisme sur la volonté d'ouverture du pouvoir.

19 avril : Une délégation du gouvernement guinéen rencontre le chef de l'opposition, l'ex-premier ministre Cellou Dalein Diallo, à la veille de la reprise des manifestations de l'opposition.

22 avril : Le président Condé rejette implicitement tout changement de date de l'élection présidentielle, affirmant que la constitution de la Guinée impose que ce scrutin ait lieu à une date précise, sans quoi il n'y aurait plus de pouvoir. Il assure que son pays ira à l'élection présidentielle dans des conditions démocratiques.

23 avril : Un partisan de l'opposition est tué dans des heurts avec les forces de l'ordre déployées massivement pour empêcher des manifestations dans tout le pays.

MAI 2015

6 mai : Le pouvoir guinéen accuse l'opposition de comploter pour le retour d'un régime militaire. Le président invite le chef de file de l'opposition guinéenne, l'ancien Premier ministre Cellou Dalein Diallo, à une rencontre au palais présidentiel.

20 mai : Reçu au Palais présidentiel par le président Condé, le chef de file de l'opposition se dit déçu par sa rencontre, censée permettre une discussion sur la situation politique du pays, notamment sur la question du calendrier électoral. Il s'agit du premier tête-à-tête depuis trois ans entre les deux hommes, rivaux du second tour de l'élection présidentielle de 2010.

26 mai : Le président Condé demande à son gouvernement d'ouvrir sans délai des négociations avec les dirigeants de l'opposition dans le but de mettre fin au blocage politique qui a entraîné de violentes manifestations de rue. Il demande à son premier ministre de trouver des solutions conformes à la loi afin de favoriser l'organisation des élections présidentielle et communales transparentes et équitables. L'opposition, de son côté, ne voit aucune avancée dans ces démarches.

JUIN 2015

1er juin : Le chef de la Mission de l'ONU contre Ebola dénonce les violences dans l'ouest du pays, qui mettent en péril la lutte contre l'épidémie de fièvre hémorragique. C'est dans ce pays que les réactions à la lutte anti-Ebola sont les plus violentes, en particulier dans le sud, théâtre de vives tensions entre communautés et avec le pouvoir central.

2 juin : L'Assemblée nationale adopte un texte de loi sur le maintien de l'ordre public. Ce texte définit quand et comment la force peut être utilisée en vue de maintenir l'ordre lors des manifestations. Cette nouvelle mesure inquiète les organisations de défense des droits de l'homme, mais est défendue par le gouvernement.

6 juin : Le président Condé prolonge jusqu'à la fin juin l'urgence sanitaire renforcée en raison de la persistance de l'épidémie d'Ebola.

17 juin : Plusieurs militaires et civils sont inculpés dans l'enquête sur le massacre de 157 personnes le 28 septembre 2009 au stade de Conakry, alors que le capitaine Moussa Dadis Camara, chef de la junte au pouvoir à l'époque, a annoncé récemment son intention de rentrer en Guinée pour se présenter à la présidentielle.

19 juin : Des responsables de la majorité, de l'opposition et du gouvernement ont trouvé un « consensus » pour annuler les élections locales, programmées pour 2016, dont les opposants souhaitaient la tenue avant la présidentielle d'octobre. Cette annonce intervient au deuxième jour d'un dialogue politique présidé par le ministre de la justice, Cheick Sacko, regroupant Amadou Damaro Camara, de la majorité, et Aboubacar Sylla, de l'opposition.

22 juin : Le chef de file de l'opposition, Cellou Dalein Diallo, annonce une alliance électorale à venir avec son ancien adversaire, le capitaine Moussa Dadis Camara, en exil au Burkina Faso. Croyant tous les deux à la nécessité d'une alternance politique en Guinée, ils décident d'unir leurs forces pour « travailler à l'instauration d'une vraie démocratie ».

JUILLET 2015

Moussa Dadis Camara, ancien chef de la junte, est inculpé pour les crimes commis au cours du massacre du 28 septembre 2009, lors d'une sanglante répression d'une manifestation de l'opposition. Les chefs d'inculpation retenus sont complicité d'assassinats, séquestration et viols. Ces accusations ne remettent pas en cause son alliance avec l'opposition, pas plus que sa candidature à la présidentielle d'octobre 2015. Le retour éventuel de Camara au pays est source d'instabilité.

Par ailleurs, Human Rights Watch dénonce les « excès et crimes commis par les forces de sécurité en Guinée » où l'ONG a dénombré deux morts et 146 blessés au cours des manifestations d'avril et mai. À l'approche de la période électorale, des signes de tensions ethniques sont également évoqués et les appels au calme se multiplient.

AOÛT 2015

Le pouvoir et l'opposition signent un accord politique. Cette entente met fin à une crise politique qui sévit depuis des mois. Elle porte sur trois sujets jusque-là sources de litiges : la recomposition de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), le fichier électoral et le problème des délégations spéciales. Les partis s'entendent pour que les élections locales se tiennent au plus tard en juin 2016.

Le député de l'opposition Ousmane Gaoual Diallo est condamné à 18 mois de prison avec sursis, jugé coupable de coups et blessures, injures publiques et menaces. L'ex-chef de la junte militaire Moussa Dadis Camara rate, quant à lui, sa tentative de mettre fin à son exil forcé lorsque l'avion qui devait le mener de Ouagadougou à Conakry en passant par Abidjan est interdit d'escale par les autorités ivoiriennes, ce qui l'oblige à revenir à Ouagadougou. Le président guinéen, tout comme les autorités ivoiriennes, niera leur implication dans ce détournement d'avion. N'ayant pu rentrer d'exil, Moussa Dadis Camara ne sera finalement pas candidat à la présidentielle.

OCTOBRE 2015

Les sept candidats qui se présentent contre Alpha Condé, président sortant, à l'élection du 11 octobre réclament le report du scrutin d'une semaine. Ils estiment que l'accord d'août sur le processus électoral n'est pas respecté. Le parti présidentiel dénonce ces « allégations mensongères ». Dans le contexte

tendu de cette campagne électorale, l'opposition menace de boycotter le scrutin si la demande de report est rejetée. Elle ne mettra toutefois pas cette menace à exécution.

Des affrontements opposent, pendant deux jours, des militants de partis politiques rivaux dans l'extrême sud-est de la Guinée. Ces violences font un mort et des dizaines de blessés. Des tensions et des incidents violents marquent d'ailleurs les derniers jours de la campagne présidentielle un peu partout au pays. Malgré l'affluence des électeurs et les nombreux dysfonctionnements relatés par les observateurs, le vote s'est déroulé dans le calme.

Au lendemain du scrutin, les sept candidats opposés au président Condé dénoncent le processus et rejettent les résultats du premier tour. Ils mettent en cause la communauté internationale qui aurait, à leurs yeux, favorisé la réélection du président sortant. Leurs critiques visent principalement la Commission électorale. De son côté, le chef de la mission d'observation de l'Union européenne dresse un bilan plutôt positif du déroulement du vote, estimant le taux de participation à 60 %. Il déplore toutefois de nombreuses difficultés dans les bureaux de vote.

Trois jours après le vote, alors que les résultats ne sont toujours pas connus, la tension monte d'un cran. Des affrontements éclatent dans la capitale entre les forces de l'ordre et des partisans du chef de l'opposition. Ce dernier annonce son retrait du processus électoral.

Le 17 octobre, les résultats provisoires et partiels qu'annonce la CENI portent à nouveau au pouvoir Alpha Condé, avec 57,8 % des suffrages. Le chef de l'opposition renonce à saisir la Cour constitutionnelle, mais appelle la population à réagir.

DÉCEMBRE 2015

Le président guinéen Alpha Condé est officiellement installé pour un second mandat de cinq ans à l'issue de la cérémonie officielle de son investiture. Deux semaines plus tard, il nomme Mamady Youla, issu du secteur privé et inconnu du grand public, premier ministre. La liste complète du nouveau gouvernement est dévoilée le 5 janvier 2016. Sept femmes composent cette équipe à la tête des 31 ministères guinéens. Le 29 décembre, l'Organisation mondiale de la santé déclare la fin de l'épidémie d'Ebola en Guinée.

b) Madagascar

SECTION SOUS OBSERVATION DEPUIS JUILLET 2014

La mesure de suspension prononcée en 2009 contre la section malgache de l'APF a été levée par l'Assemblée plénière lors de la 40^e Session de l'APF à Ottawa.

2014

JANVIER 2014 : La Cour électorale spéciale (CES) confirme la victoire de Hery Rajaonarimampianina au second tour de l'élection présidentielle tenu le 20 décembre. Rajaonarimampianina, qui était soutenu par le président de transition sortant Andry Rajoelina, affrontait Jean-Louis Robinson, soutenu par l'ancien chef d'État en exil, Marc Ravalomanana. Hery Rajaonarimampianina est investi le 20 janvier à Antananarivo.

FÉVRIER 2014 : La CES confirme les résultats des législatives du 20 décembre 2013 : le Mapar obtient la majorité parlementaire avec 49 des 151 sièges à l'Assemblée nationale, les indépendants obtiennent 39 sièges et la mouvance de Ravalomanana en récolte 20. Le parti de l'ancien vice-premier ministre Hajo Andrianainarivelo dispose de 13 sièges. Les résultats dans quatre districts sont annulés par la CES et le scrutin sera repris le 30 mai 2014.

MARS 2014 : Le FMI annonce reconnaître les nouvelles autorités malgaches, renouant ainsi avec le pays pour la première fois depuis le coup d'État de 2009. L'Union européenne reprendra également la coopération au développement avec Madagascar, suspendue depuis 2010, tandis que la Banque mondiale annonce une aide d'au moins 400 millions de dollars pour le pays.

Le 28 mars, le Conseil permanent de la Francophonie donne un avis favorable à la réintégration de Madagascar au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Ce pays était suspendu depuis 2009. L'OIF prend acte du « retour à l'ordre constitutionnel » après l'élection du président.

AVRIL 2014 : Roger Kolo, médecin et proche du président Rajaonarimampianina, devient premier ministre. Il entre en fonction le 16 avril et présente un « gouvernement d'ouverture », constitué en majorité de nouvelles têtes, surtout des techniciens inconnus de la scène politique locale. Parmi les 31 ministres, le Mapar a deux représentants et la mouvance Ravalomanana, un seul.

MAI 2014 : L'Assemblée nationale malgache élit son président Jean Max Rakotomamonjy, candidat du Président de la République. Il est élu en obtenant 111 voix sur 111 votants, parmi les 147 députés que compte l'Assemblée nationale.

Le parti Force nouvelle pour Madagascar est créé. Les dirigeants du parti sont pour la plupart des proches du président Rajaonarimampianina. On y retrouve plusieurs membres du gouvernement ainsi que le premier ministre Roger Kolo, qui y occupe un poste de conseiller.

AOÛT 2014

31 août : Clément Duhaime, administrateur de l'OIF, effectue une visite officielle à Madagascar. Au cours de cette visite, il annonce l'ouverture d'un bureau permanent de l'OIF à Antananarivo et pose les bases de la relance de la coopération.

SEPTEMBRE 2014

13 septembre : Annonce du report des élections communales initialement prévues en 2014, les lois sur la décentralisation adoptées en session extraordinaire à l'Assemblée nationale étant jugées incomplètes pour tenir les élections dans des conditions satisfaisantes.

OCTOBRE 2014

13 octobre : L'ancien chef de l'État malgache, Marc Ravalomanana, sous le coup d'une condamnation à perpétuité, revient à Madagascar après cinq ans d'exil en Afrique du Sud. Quelques heures après avoir rejoint son domicile, il est arrêté par les forces de l'ordre pour être mis en observation. L'ancien président est en résidence surveillée à Diego Suarez, dans le nord de la grande île.

14 octobre : Les députés pro-Ravalomanana annoncent qu'ils quittent la majorité présidentielle.

DÉCEMBRE 2014

11 décembre : Abolition de la peine de mort à Madagascar.

12 décembre : Retour sur la scène politique d'Andry Rajoelina. En retrait depuis février 2013, l'ancien président de transition est présent lors d'une célébration organisée au siège de son groupe politique, le Mapar.

19 décembre : Quatre anciens chefs d'État, Didier Ratsiraka, Albert Zafy, Marc Ravalomanana, Andry Rajoelina se réunissent avec l'actuel président Hery Rajaonarimampianina pour mettre en œuvre le processus de réconciliation nationale.

2015

JANVIER 2015

12 janvier : Le premier ministre Roger Kolo remet sa démission au président Rajaonarimampianina.

15 janvier : Le général de la brigade aérienne, Jean Ravelonarivo, devient Premier ministre.

25 janvier : Le président Rajaonarimampianina présente un nouveau gouvernement formé de 30 ministres, dont 22 étaient présents dans la précédente équipe. Les critères retenus pour la formation de ce gouvernement étaient, selon le président, la « culture d'excellence et la réconciliation nationale ». Parmi les huit nouveaux membres entrants, on note la nomination de Mme Béatrice Attalah, Présidente de la Commission électorale nationale indépendante pour la Transition (CENIT) au poste de ministre des Affaires étrangères.

FÉVRIER 2015

11 février : Le nouveau premier ministre est forcé par les députés d'annuler son discours de politique générale. Chaque groupe parlementaire a ses propres revendications. Du côté du camp Rajoelina, on veut attendre l'issue d'un recours auprès de la Haute cour constitutionnelle (HCC) pour l'annulation de la nomination du premier ministre. Pour tenter de débloquer la situation, la HCC a statué en faveur du choix de Ravelonarivo comme premier ministre.

12 février : Le premier ministre Ravelonarivo tient finalement son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale. Il présente ses objectifs principaux : la lutte contre le trafic de bois de rose - dont les forêts sont classées au patrimoine mondial de l'Unesco -, l'intensification de la lutte contre la corruption, la promotion de l'économie dans tous les domaines, notamment dans le tourisme, et la lutte contre les criquets.

AVRIL 2015

9 avril : L'ex-président malgache Marc Ravalomanana ne cache pas ses ambitions politiques : en résidence surveillée depuis son retour au pays fin 2014, il tient sa première conférence de presse, bien qu'il reste sous le coup d'une condamnation à perpétuité.

28 avril : Les Assises pour la réconciliation nationale à Madagascar, sous l'égide du conseil œcuménique des Églises chrétiennes du pays, débutent. Pendant cinq jours, plusieurs centaines de personnes venues de tout le pays se réunissent en périphérie d'Antananarivo avec pour objectif de faire la lumière sur les crises cycliques qui secouent le pays puis d'avancer vers une réconciliation nationale pour donner les bases nécessaires au développement de la Grande Ile.

MAI 2015

4 mai : À l'issue des travaux des Assises, les 2000 participants demandent une refonte totale des institutions de la République, à l'exception de la présidence, et la mise en place d'une Assemblée constituante. Le Président se retrouve en situation délicate, ayant mis de l'avant l'importance de ce processus de réconciliation et devant mettre en œuvre les résolutions. Lors de son discours de clôture, il affirme plutôt qu'il prendrait le temps de réfléchir à ces dernières. Il annonce également la fin de l'assignation à résidence de Marc Ravalomanana.

15 mai : Lalao Ravalomanana, l'épouse de l'ex-président déchu Marc Ravalomanana, se porte candidate pour le poste de maire d'Antananarivo, la capitale de Madagascar, qui sera parmi les plus disputés lors des élections municipales du 31 juillet.

19 mai : Les députés décident d'ajourner le vote du projet de loi concernant la nouvelle Commission électorale.

26 mai : Face au risque de dissolution de l'Assemblée nationale, les députés malgaches votent par 121 contre 4, sur 125 votants - parmi les 151 députés de l'Assemblée nationale - la procédure de destitution du président Hery Rajaonarimampianina, moins de dix-huit mois après son élection. La majorité des deux tiers requise pour obtenir la destitution du président était de 101 voix. Ils accusent le président, isolé politiquement, d'avoir violé la Constitution du pays, et plus généralement d'incompétence.

JUIN 2015

2 juin : L'ancien chef d'État Marc Ravalomanana dément être l'instigateur de la tentative de destitution du président actuel. Il laisse entrevoir la possibilité d'une sortie de crise négociée. La même journée, le président Rajaonarimampianina dépose un mémoire pour sa défense à la HCC.

8 juin : La gendarmerie et la police malgaches interpellent une députée hostile au président dans la nuit et perquisitionnent sa voiture contenant des malettes d'argent liquide, provoquant des incidents avec une vingtaine de parlementaires.

10 juin : Le président Rajaonarimampianina se défend, par avocats interposés, contre sa tentative de destitution devant la Haute Cour Constitutionnelle, ces derniers dénonçant une tentative de « coup d'État institutionnel ». Selon les deux avocats, les députés ne sont pas habilités à porter plainte contre le président de la République et se sont donc placés dans l'illégalité.

12 juin : L'opposition exige une élection présidentielle anticipée, même si la destitution du président n'est pas confirmée par la justice et quelle que soit la conclusion du tribunal.

13 juin : La HCC rejette comme « non-fondée » la demande de destitution du président votée par l'Assemblée nationale. Selon elle, les institutions gouvernantes de la République exercent pleinement leurs fonctions, en conformité avec la Constitution. La Cour soutient également que la mise en accusation du président par les parlementaires ne repose sur aucun fondement juridique : l'accusation de « haute trahison » n'est pas constituée puisqu'elle implique de porter les armes contre la République ou de s'allier à une puissance étrangère contre les intérêts de la nation, tandis que les accusations de « violation de la Constitution » et de « manquements au devoir du président » sont rejetées.

La réaction de l'opposition est rapide. Pierre Houlder, porte-parole du MAPAR, parti majoritaire à l'Assemblée, dénonce cette décision. Le Vice-président de ce parti affirme de son côté que la solution est de demander l'avis du peuple par une élection présidentielle anticipée.

De son côté, le président Rajaonarimampianina demande à tous de respecter l'État de droit. Lançant un appel à tout le peuple et plus particulièrement à l'opposition, il demande à travailler main dans la main pour préserver l'intérêt supérieur de la nation, pour développer leur patrie et pour collaborer et consolider la solidarité nationale.

Deux jours avant la fin de la session parlementaire, les députés malgaches déposent une motion de censure contre le gouvernement, malgré la tentative de dialogue amorcée entre des députés et la présidence.

JUILLET 2015

Les enseignants des universités publiques sont en grève pendant plus d'une semaine. Ils demandent l'application de décrets signés en 2009 qui leur accordaient des indemnités et des augmentations de salaire. Les grèves étant récurrentes dans les universités malgaches, des affrontements ont lieu sur le campus de la capitale entre certains étudiants impatients et les forces de l'ordre.

AOÛT 2015

Avec plus de la moitié des mairies remportées, le camp présidentiel revendique une nouvelle légitimité au lendemain des élections municipales. Dans la capitale, Mme Lalao Ravalomanana est élue maire d'Antananarivo.

NOVEMBRE 2015

La prolifération des armes et l'insécurité soulèvent des inquiétudes. L'apparente accalmie de la crise politique permet une deuxième rencontre entre la présidence et l'ambassadeur de l'Union européenne, le principal bailleur de fonds du pays.

DÉCEMBRE 2015

Les partis politiques d'opposition et les organisations de la société civile dénoncent plusieurs irrégularités dans la préparation des élections sénatoriales.

Les élections sénatoriales se tiennent le 29 décembre 2015, dans le calme, à Madagascar. Elles permettent de restaurer la Chambre haute du Parlement, dissoute après le coup d'État de 2009.

2016

JANVIER 2016

Le parti du président malgache Hery Rajaonarimampianina est le grand vainqueur des élections sénatoriales. Dans chacune des sept provinces de Madagascar, le parti a remporté plus de 60 % des suffrages exprimés, selon les chiffres provisoires publiés début janvier. Malgré des irrégularités soulevées par l'opposition et des observateurs nationaux, la CENI se dit satisfaite de l'organisation de ces élections.

c) Mali

SECTION SOUS OBSERVATION DEPUIS JUILLET 2014

La mesure de suspension prononcée en 2009 contre la section malienne de l'APF a été levée par l'Assemblée plénière lors de la 40^e Session de l'APF à Ottawa.

JUILLET 2014

7 juillet : Cinq députés regagnent les rangs du Rassemblement pour le Mali qui, avec 75 députés sur 147, obtient dès lors la majorité absolue des sièges au sein de l'Assemblée.

13 juillet : Le ministre français de la Défense, Jean-Yves Le Drian, annonce la fin de l'opération militaire française Serval lancée en janvier 2013. Elle sera remplacée par Barkhane, une opération plus large et permanente de lutte contre le terrorisme dans la région du Sahel. Les effectifs en place, constitués de 3000 hommes, resteront sensiblement les mêmes.

14 juillet : Un attentat suicide à Moustarat vise les forces françaises. Un militaire meurt des suites de cette attaque portant à 9 le nombre de soldats français tués au Mali depuis le début de l'opération. Cet attentat sera revendiqué par le groupe jihadiste Al-Mourabitoune, de l'Algérien Mokhtar Belmokhtar.

16 juillet : Ouverture du premier cycle de négociations de paix à Alger entre le pouvoir malien et les groupes armés du nord. Elles réunissent notamment des ministres maliens, une délégation des groupes rebelles du nord du Mali ainsi que des représentants de plusieurs organisations internationales et régionales telles que l'ONU, l'UA, la CEDEAO et l'UE ainsi que les ministres des Affaires étrangères des pays voisins.

17 juillet : Malgré une séparation des discussions entre la coordination du MNLA-HCUA-MAA d'un côté et les groupes dissidents de l'autre, des avancées sont constatées à Alger. La coalition MNLA-HCUA-MAA présente une feuille de route aux autorités maliennes et aux médiateurs des négociations. Celle-ci prévoit 9 mois pour finaliser un accord avec Bamako.

18 juillet : Un véhicule de la MINUSMA saute sur une mine à Kidal.

24 juillet : Les groupes armés du nord et les représentants de l'État malien s'entendent sur une feuille de route. Cet accord intermalien inscrit plusieurs principes dans les négociations en cours comme l'intégrité territoriale du Mali. Il prévoit également un cessez-le-feu. Parallèlement, des combats reprennent dans la région de Tabankort.

28 juillet : Yoro Ould Daha, un cadre du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (Mujao), est arrêté par des soldats français dans le nord du pays.

AOÛT 2014

1er août : L'opération régionale Barkhane remplaçant l'opération Serval est lancée. Cette force antiterroriste de 3000 hommes comprend un contingent de 1000 personnes à Gao et 1 200 soldats au Tchad.

15 août : Annonce de la création d'un nouveau groupe armé d'autodéfense touareg opposé à l'autonomie du nord du Mali. Nommé Groupe d'autodéfense touareg Imrad et alliés (Gatia), il revendique un millier de combattants. Il affirme également avoir officiellement demandé aux autorités maliennes et internationales de participer aux prochains pourparlers à Alger.

15 août : Le juge islamiste de Tombouctou et membre d'Ansar Dine, Ag Alfousseyni Houka Houka, est libéré dans le cadre des discussions en cours avec les groupes rebelles.

16 août : Un attentat à la voiture piégée attribué à Aqmi a lieu à Ber, près de Tombouctou. Deux Casques bleus burkinabés trouvent la mort tandis que 4 personnes sont blessées.

21 août : Amnesty International publie un rapport condamnant les violations des droits de l'Homme et, plus précisément, les conditions de détention d'une dizaine de mineurs emprisonnés dans le Nord dans des prisons pour adultes.

24 août : À la suite de la naissance du Gatia, la Plateforme des cadres et leaders touaregs s'oppose à la création de groupes armés sur base tribale uniquement.

26 août : Les mouvements politico-militaires du nord du Mali forment la Coalition des peuples de l'Azawad – Coordination des Mouvements et Forces patriotiques de résistance (CM-FPR) et une branche du Mouvement arabe de l'Azawad. L'objectif affiché de cette coalition est d'aplanir les divergences issues de la présence de groupes soupçonnés d'être proche de Bamako aux prochaines négociations qui se tiendront à Alger. Cette coalition vise également à harmoniser les revendications des peuples du nord et à favoriser la mise en œuvre d'une commission commune pour négocier et obtenir un statut pour l'Azawad.

29 août : Après quatre jours de discussions sur les questions relatives au statut politique et juridique à négocier pour l'Azawad et le nord du Mali ainsi que sur l'unité des mouvements, un protocole d'accord est signé par les adhérents au CM-FPR. Ils s'engagent à cesser toute hostilité entre eux et à parler d'une seule voix au gouvernement.

30 août : Un nouveau groupe armé est créé dans le nord du Mali. Il s'agit du Mouvement populaire pour le salut de l'Azawad, MPSA. Dissident du mouvement arabe du Mouvement arabe de l'Azawad, il entend peser dans l'avenir du Nord Mali.

SEPTEMBRE 2014

1er septembre : Le gouvernement malien et les groupes armés reprennent leurs discussions à Alger. Quatre commissions sont créées à cet effet.

2 septembre : Quatre soldats de la MINUSMA sont tués dans l'explosion d'une mine entre Aguelhok et Kidal.

11 septembre : Les mouvements armés du nord du Mali n'arrivent pas à trouver une ligne directrice concernant leurs revendications politiques. Certains chefs de tribus présents aux négociations d'Alger veulent être séparés de Bamako.

12 septembre : Les négociations directes entre les mouvements armés et les autorités de Bamako sont suspendues pour des raisons techniques.

16 septembre : La coordination des mouvements de l'Azawad annonce qu'elle se retire des discussions des négociations directes. Le protocole d'entente est remis en question.

19 septembre : Un véhicule militaire de la MINUSMA est victime d'une attaque à l'engin explosif sur l'axe Aguelhok-Tessalit. L'explosion a tué cinq militaires tchadiens et en a blessé gravement trois.

OCTOBRE 2014

3 octobre : Neuf soldats nigériens de la MINUSMA sont tués par des hommes armés. L'attaque est revendiquée par Sultan Ould Bady, un islamiste malien reconnu pour être proche du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (Mujao).

8 octobre : Un camp militaire des Nations Unies et de la force française Barkhane à Kidal est visé par des obus de mortiers ou de roquette tuant alors un soldat sénégalais et blessant un autre militaire.

10 octobre : La Cour des comptes de la Cour suprême rend un rapport négatif après l'audit concernant l'achat d'un avion présidentiel.

16 octobre : Des affrontements opposant des milices progouvernementales aux rebelles touaregs ont lieu à Ntilte dans la région de Gao.

20 octobre : La troisième session des négociations entre les autorités maliennes et les groupes armés a commencé à Alger.

23 octobre : Un document de travail de 14 pages écrit par les médiateurs à partir des propositions des mouvements armés et des autorités est proposé lors des négociations d'Alger.

29 octobre : La coordination des Mouvements de l'Azawad annonce qu'elle mettra en place une coordination militaire pour le nord du pays.

NOVEMBRE 2014

25 novembre : Deux militaires maliens accompagnant le ministre du Développement rural sont tués dans la région de Gao dans l'explosion d'une mine. Le ministre s'en sort indemne.

25 novembre : Les soldats tchadiens de la mission de l'ONU quittent leur base à Aguelhok pour prendre position une centaine de kilomètres plus au Sud. Ils réclament des primes et des salaires.

29 novembre : Les soldats tchadiens de la mission de l'ONU reprennent finalement leurs positions après le paiement de leurs salaires.

DÉCEMBRE 2014

1er décembre : Après plusieurs mois de suspension, le FMI décide de procéder aux décaissements des aides budgétaires qui avaient été suspendues à la suite de l'achat de l'avion présidentiel et d'équipements militaires.

9 décembre : Le général rwandais Jean-Bosco Kazura, commandant en chef des troupes onusiennes au Mali, quitte ses fonctions.

11 décembre : Les troupes françaises de l'opération Barkhane éliminent Ahmed al-Tilemsi, de son vrai nom Abderrahmane Ould el-Amar, ainsi que 10 autres jihadistes du groupe al-Mourabitoune.

13 décembre : Mongi Hamdi succède à Bert Koenders à la tête de la MINUSMA.

14 décembre : Cinq groupes armés du nord du Mali annoncent qu'ils approuvent le projet d'accord de paix d'Alger.

17 décembre : L'Union européenne annonce un soutien de 620 millions d'euros pour les cinq prochaines années.

2015

JANVIER 2015

4 janvier : De nouvelles attaques contre les forces de la MINUSMA sont perpétrées dans le nord du Mali. Un camion de l'ONU saute sur un engin explosif tandis que quatre autres camions appartenant à un sous-traitant de la MINUSMA sont brûlés.

5 janvier : Huit personnes sont tuées à Nampala au sud de Tombouctou. Aucun groupe armé n'a revendiqué l'attaque, qui s'inscrit dans un contexte de dégradation de la situation politique et sécuritaire.

8 janvier : Le président Ibrahim Boubakar Keïta nomme Modibo Keïta au poste de premier ministre, remplaçant ainsi Moussa Mara. Modibo Keïta avait déjà dirigé le gouvernement en 2002 sous la présidence d'Alpha Oumar Konaré. Le nouveau premier ministre a pour mission de régler la question du nord du Mali.

10 janvier : Modibo Keïta annonce un nouveau gouvernement. La ministre de l'Économie et des Finances est remplacée par Mamadou Igor Diarra tandis que Tiéman Hubert Boulibaly est le nouveau ministre de la Défense.

17 janvier : Deux combats éclatent au nord du pays, à Tabankort et au camp de la MINUSMA à Kidal. Un Casque bleu du Tchad est tué.

21 janvier : Les forces de la MINUSMA détruisent un véhicule des rebelles par une frappe aérienne dans le nord du pays, causant la mort de plusieurs personnes et en blessant d'autres. La MINUSMA s'est dite contrainte à recourir à la force, répondant à des tirs d'armes lourdes sur ses soldats.

23 janvier : Les médiateurs algériens et onusiens estiment que le processus de paix est mis en péril par la situation au nord du Mali et par l'attaque de la MINUSMA sur le véhicule rebelle.

26 janvier : Des milliers de Maliens manifestent à Gao contre la MINUSMA, qu'ils accusent de tenter d'affaiblir militairement des groupes armés soutenant le gouvernement contre les rebelles. Les manifestations causent trois morts par balle de la MINUSMA, qui cherchait à créer une zone de sécurité devant sa base militaire.

29 janvier : Le Président malien renonce à sa participation au sommet de l'Union africaine (UA) pour se rendre à Gao. La même journée, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, demande l'ouverture d'une enquête sur la mort des trois manifestants.

31 janvier : Une personne est tuée et une vingtaine d'autres blessées lors d'une attaque d'un village de la région de Tombouctou par un groupe armé non identifié.

FÉVRIER 2015

4 février : De nouveaux combats éclatent entre des groupes rebelles et progouvernementaux à Gao, dans le nord du Mali, et un véhicule de l'armée saute sur une mine à Tombouctou, démontrant la persistance du danger au nord du pays.

9 février : Le président français, François Hollande, se prononce en faveur de la conclusion des négociations entre le gouvernement malien et les groupes armés du nord. Il précise que son pays met tout en œuvre pour amener les parties maliennes à s'engager sincèrement et à haut niveau dans la poursuite des négociations vers un accord de paix.

13 février : L'ONU annonce la nomination de trois experts indépendants pour mener une enquête sur la mort de trois personnes lors d'une manifestation contre son organisation au nord du Mali le 27 janvier dernier.

16 février : Le cinquième round de négociations entre le gouvernement du Mali et les groupes armés du nord est entamé à Alger.

19 février : Le gouvernement malien et six groupes armés du nord signent, sous les auspices de l'Algérie et de l'ONU, une déclaration prévoyant la cessation immédiate de toutes formes de violence. Elle a été signée par les groupes suivant : le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA), le Mouvement arabe de l'Azawad (MAA), le Mouvement arabe de l'Azawad-dissident (MAA-dissident), la Coordination pour le peuple de l'Azawad (CPA) et la Coordination des mouvements et fronts patriotiques de résistance (CM-FPR).

Parallèlement, à Bamako, l'Assemblée nationale malienne adopte la mise en place d'un statut officiel de « chef de file de l'opposition ». Le chef de file de l'opposition, qui bénéficiera des mêmes droits que le vice-président de l'Assemblée nationale, sera issu des rangs de l'Union pour la République et la démocratie (URD), le parti d'opposition comptant le plus grand nombre de députés.

27 février : La médiation algérienne remet aux parties un projet d'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Le document, par souci d'équilibre entre la volonté de souveraineté du gouvernement et les aspirations autonomistes des groupes à dominance touareg, appelle à la reconstruction de l'unité nationale du pays sur des bases novatrices, qui respectent son intégrité territoriale et qui tiennent compte de sa diversité ethnique et culturelle.

L'Azawad y est qualifiée comme une réalité socioculturelle, mémorielle et symbolique partagée par différentes populations du nord Mali. Ce projet d'accord prévoit l'instauration d'une période intérimaire de 18 à 24 mois à la suite de la signature d'un accord global et définitif de paix. Pendant cette période, une Conférence nationale aura pour mission de mener un débat approfondi entre les composantes de la nation malienne sur les causes profondes du conflit, afin d'aboutir à une Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale. Le texte propose la création d'assemblées régionales élues au suffrage universel direct, dotées de pouvoirs importants, dirigées par un président élu lui aussi directement, ainsi qu'une plus grande représentation des populations du nord au sein des institutions nationales.

Le projet propose qu'à partir de 2018 le gouvernement mette en place un mécanisme de transfert de 30 % des recettes budgétaires de l'État aux collectivités territoriales et suggère la création d'une zone de développement du nord dotée d'une stratégie visant à le hisser au même niveau que le reste du pays en termes d'indicateurs de développement dans un délai de 10 à 15 ans.

Sur le plan de la sécurité, le projet prévoit le déploiement progressif d'une armée malienne restructurée, notamment par l'intégration de combattants des mouvements armés du nord, avec des patrouilles mixtes au plus tard deux mois après la signature de l'accord, et la création d'une police territoriale.

MARS 2015

1er mars : L'accord de paix et de réconciliation pour mettre fin aux violences au nord du pays est paraphé à Alger par le gouvernement et les groupes du nord l'appuyant. Les membres de la Coordination des mouvements de l'Azawad, qui regroupe les principaux groupes rebelles à dominance touareg, demandent un délai pour étudier l'accord avant de le signer.

6 mars : Cinq personnes - trois Maliens, un Français et un Belge - sont tuées et huit autres - dont trois militaires suisses - sont blessées lors d'un attentat perpétré dans un restaurant de Bamako. L'attentat de Bamako est revendiqué par le groupe jihadiste Al-Mourabitoune, de l'Algérien Mokhtar Belmokhtar. Il est fermement dénoncé par la communauté internationale et la justice française ouvre une enquête pour assassinat en lien avec une entreprise terroriste et association de malfaiteurs terroristes après l'attentat.

8 mars : Trois personnes, un soldat de l'ONU et deux civils, sont tuées dans le nord-est du Mali par des tirs de roquettes visant un camp de la MINUSMA à Kidal. On dénombre une douzaine de blessés.

13 mars : Les services de renseignements du Mali abattent à Bamako l'un des auteurs présumés de l'attentat du 7 mars.

14 mars : Les mouvements rebelles à dominante touareg du nord du Mali poursuivent à Kidal leurs discussions sur l'accord de paix d'Alger déjà paraphé par le gouvernement.

16 mars : Les participants à la conférence de la rébellion à dominante touareg du nord concluent que ce document est fondamentalement insuffisant, restant toutefois ouverts aux discussions. Ils réclament une rencontre avec la médiation algérienne et les partenaires internationaux pour améliorer l'accord de paix, toutefois qualifié de bonne base de travail.

18 mars : Le gouvernement malien et la médiation internationale écartent toute discussion du contenu de l'accord de paix d'Alger, appelant de nouveau la rébellion à dominante touareg du nord du Mali à le parapher en l'état. Les rebelles revendiquent notamment la reconnaissance officielle de l'Azawad comme une entité géographique, politique et juridique, la création d'une assemblée interrégionale couvrant cette zone et un quota de 80 % de ressortissants de l'Azawad dans les forces de sécurité.

23 mars : Le président malien assure que son gouvernement va respecter ses engagements dans le cadre de l'accord de paix conclu avec la rébellion à dominante touareg.

26 mars : L'armée française termine une opération antijihadiste dans le nord du Mali, au cours de laquelle quatre hommes sont tués et des milliers d'obus et de munitions saisis. Cette opération a mobilisé 770 hommes pendant quatre semaines.

La même journée, des partisans de l'ex-président Amadou Toumani Touré, exilé au Sénégal depuis 2012 et menacé de poursuites au Mali, organisent des rassemblements pour réclamer son retour.

30 mars : Un employé du Comité international de la Croix-Rouge est tué et un membre de la Croix-Rouge malienne blessé dans l'attaque de leur convoi humanitaire dans le nord du Mali. Un porte-parole jihadiste revendique cette attaque.

La même journée, l'Organisation internationale de la Francophonie annonce la nomination d'un ancien fonctionnaire international malien, Adama Ouane, au poste d'administrateur de l'organisation. Quelques jours plus tard, le gouvernement malien se félicite de cette nomination.

AVRIL 2015

2 avril : L'enquête sur la mort par balle de trois manifestants dans le nord du Mali à la fin du mois de janvier établit que des membres d'une unité de police constituée de la MINUSMA ont fait usage de la force de manière excessive et non-autorisée contre des civils. Le secrétaire général de l'ONU s'est engagé à s'assurer que les individus en question seront tenus entièrement responsables de leurs actions.

6 avril : Au moins deux jihadistes sont tués lors de l'opération menée par l'armée française qui a permis de libérer un otage néerlandais, captif depuis plusieurs mois.

9 avril : Le ministre des Affaires étrangères malien demande au Conseil de sécurité des Nations Unies d'accentuer la pression sur les rebelles du nord du Mali, qui font toujours barrage à l'accord de paix d'Alger. La demande du ministre est entendue, puisque le Conseil de sécurité demande instamment aux rebelles de signer sans délai l'accord de paix d'Alger.

Le ministre français des Finances, Michel Sapin, informe le président malien de l'annulation de 43 milliards de francs CFA, soit 65 millions d'euros, de la dette du Mali.

15 avril : Trois civils sont tués près de Gao dans une attaque suicide contre une base de l'ONU qui a fait 16 blessés, dont neuf Casques bleus nigériens. Le groupe jihadiste de l'Algérien Mokhtar Belmokhtar revendique l'attentat-suicide commis contre le contingent nigérien d'une base de l'ONU dans un enregistrement audio.

16 avril : L'armée française multiplie les opérations, avec forces spéciales, largages de parachutistes et avions de chasse, pour empêcher les jihadistes, qui commettent toujours des attentats, de regagner du terrain au Mali.

18 avril : La médiation internationale au Mali invite toutes les parties en conflit à signer l'accord pour la paix et la réconciliation dans ce pays lors d'une cérémonie à cet effet le 15 mai prochain à Bamako (Mali). La rébellion à dominante touareg refuse de parapher, en l'état, l'accord d'Alger pour la paix, malgré les pressions de la communauté internationale.

Le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, se déclare très préoccupé par les récentes attaques contre la MINUSMA et souligne l'urgence d'un règlement politique entre Bamako et les rebelles du Nord.

24 avril : Le Fonds monétaire international (FMI) annonce que le Mali a renoué avec une forte croissance économique en 2014, affichant un taux de 7,2 %. L'organisation souligne les progrès accomplis par le pays, après la grave crise politique et sécuritaire qu'il a traversée.

27 avril : Un groupe armé favorable à Bamako prend le contrôle de Ménaka, une localité du nord du Mali jusqu'alors partiellement contrôlée par la rébellion. Les rebelles dénoncent une rupture manifeste du cessez-le-feu par le gouvernement.

28 avril : La communauté internationale exhorte la préservation d'un processus de paix en danger, après la reprise des hostilités entre les groupes progouvernementaux et la rébellion, qui a annoncé son intention de parapher l'accord d'Alger, près de deux mois après Bamako et ses alliés.

29 avril : Deux membres de la garde nationale malienne, une composante de l'armée, ainsi qu'un enfant, sont tués à Goundam par des hommes armés. L'attaque n'est pas revendiquée.

MAI 2015

1er mai : Une personne est tuée et six sont enlevées dans le nord du Mali lors d'une attaque attribuée à la rébellion à dominante touareg.

2 mai : L'armée malienne repousse une attaque rebelle dans la ville de Diré, dans le nord-ouest du Mali, à l'issue d'échanges de tirs.

5 mai : Un soldat malien et dix rebelles sont tués dans des combats à Ténenkou, dans la région de Mopti (centre du Mali), selon le gouvernement malien.

6 mai : Le chef de la MINUSMA, Mongi Hamdi, évoque la possibilité pour certains groupes de signer l'accord de paix même après la cérémonie du 15 mai à Bamako, officiellement maintenue malgré les violations du cessez-le-feu.

11 mai : Neuf militaires maliens ont été tués au cours d'une embuscade tendue par la rébellion à dominante touareg du nord du pays

12 mai : Malgré les violations répétées du cessez-le-feu au Mali depuis deux semaines, la communauté internationale tente d'arracher la signature d'une partie au moins de la rébellion à dominante touareg sur un accord de paix le 15 mai. Les ministres français et algérien des Affaires étrangères, Laurent Fabius et Ramtane Lamamra, appellent à Alger toutes les parties à signer le 15 mai à Bamako l'accord paraphé le 1er mars dans la capitale algérienne par le camp gouvernemental, mais pas par la rébellion.

14 mai : La rébellion à dominante touareg paraphé à Alger l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali, mais réclame de nouvelles négociations avant de signer un accord définitif pour mettre fin au conflit.

15 mai : Des représentants du gouvernement malien, de mouvements armés et de la médiation internationale signent à Bamako l'accord de paix conclu à Alger, en l'absence cependant des principaux groupes de la rébellion à dominante touareg. Le document est signé par le ministre malien des Affaires étrangères Abdoulaye Diop, trois représentants de groupes pro-gouvernementaux, ainsi que deux membres de la CMA. Toutefois, les trois principaux groupes rebelles, le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), le Haut conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) et la branche rebelle du Mouvement arabe de l'Azawad (MAA) n'assistent pas à la signature.

L'accord est par ailleurs signé par des représentants de plusieurs pays et organisations au nom de la médiation internationale : Algérie, Burkina Faso, Mauritanie, Niger, Nigeria, Tchad, Union africaine (UA), ONU, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), Organisation de la coopération islamique (OCI), Union européenne et France. La Secrétaire générale de la Francophonie prendra également la parole lors de cette cérémonie.

17 mai : Des combats se poursuivent dans le nord-est autour de Ménaka, près de la frontière nigérienne, enjeu d'affrontements depuis plusieurs jours entre groupes armés pro-gouvernementaux et rébellion.

18 mai : Trois militaires maliens périssent dans le nord de leur pays dans une attaque des rebelles de la CMA.

21 mai : La MINUSMA est visée par une attaque d'origine inconnue, tandis que l'armée française dit avoir tué deux chefs jihadistes, Amada Ag Hama alias « Abdelkrim le Touareg » et Ibrahim Ag Inawalen alias « Bana ».

22 mai : Des habitants de la localité de Tin Hama, dans le nord du Mali, dont un employé d'ONG européenne, sont tués après le retrait des rebelles qui s'en étaient emparés. La CMA affirme de son côté que l'armée malienne avait procédé à l'exécution sommaire et publique de neuf hommes au marché à bétail de la ville.

26 mai : Un Casque bleu bangladais est tué et un autre grièvement blessé à Bamako, alors que la MINUSMA s'évertue à rétablir le cessez-le-feu bafoué depuis un mois dans le nord du pays. Le mystère règne alors sur les causes de ce décès, alors que le climat s'alourdit entre la force de l'ONU et le camp gouvernemental, qui l'accuse de complaisance envers la rébellion du Nord.

Aussi, plusieurs milliers de manifestants sont descendus dans les rues de Bamako à l'appel d'associations de la société civile, d'organisations de jeunes notamment, afin de montrer leur soutien à l'accord de paix signé le 15 mai par le gouvernement.

29 mai : Un élu communal de la région de Tombouctou local est assassiné par des hommes armés sur un site de déplacés.

JUIN 2015

4 juin : Trois civils sont tués lors d'attaques armées distinctes dans le nord du Mali, pendant que le gouvernement et la rébellion discutent à Alger du document sur la paix et la sécurité dans le pays.

5 juin : Bilal Ag Acherif, principal négociateur de la rébellion à dominante touareg, annonce que tous les membres de la CMA signeront le 20 juin l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

8 juin : Le premier ministre Keïta, lors de sa déclaration de politique générale devant le Parlement, annonce qu'une conférence économique pour la reconstruction du nord du Mali se tiendra à Paris, en septembre, sous l'égide de l'OCDE. Son discours s'articule autour de trois points : assurer la protection des personnes et de leurs biens dans un environnement de paix, assurer les conditions de vie et d'existence des populations et promouvoir la justice et l'équité. Il met également l'accent sur la réconciliation nationale, l'aide au retour des déplacés et des réfugiés, les problèmes de la jeunesse malienne, les infrastructures et la modernisation de l'agriculture.

Les députés maliens adopteront à large majorité, le 12 juin, le programme de Modibo Keïta. Parmi les députés présents ou ayant donné une procuration, 116 voteront pour, et l'opposition (16 députés) vote contre.

10 juin : Un gendarme malien est tué dans une attaque jihadiste présumée contre un camp militaire et des postes de police et de gendarmerie dans le Sud, près des frontières ivoirienne et burkinabè, une première dans cette région.

17 juin : Des groupes armés pro-gouvernementaux du nord du Mali refusent de quitter la ville de Ménaka, comme le prévoit un « arrangement sécuritaire » obtenu par la médiation algérienne et dont la rébellion exige l'application pour signer la paix avec Bamako.

18 juin : En signe d'apaisement, le gouvernement malien lève les mandats d'arrêts lancés contre des responsables de la CMA.

19 juin : Les groupes pro-Bamako, qui s'étaient engagés à le faire la veille, évacuent la ville de Ménaka, écartant ainsi les ultimes obstacles à la signature d'un accord de paix par les rebelles.

20 juin : La CMA, représentée par Sidi Brahim Ould Sidati, un dirigeant du Mouvement arabe de l'Azawad, ajoute sa signature à celles figurant déjà sur l'accord de Bamako, qui vise à instaurer une paix durable dans le nord du Mali.

22 juin : La France annonce une légère augmentation de son soutien militaire à la MINUSMA, pour l'aider à assurer l'application de l'accord de paix.

23 juin : Le gouvernement malien demande à l'ONU de l'aider à restaurer son autorité sur le nord du pays, où opèrent des groupes islamistes, et à lutter contre le trafic de drogue.

JUILLET 2015

Les forces de sécurité maliennes mènent des opérations de ratissage à la frontière avec la Côte d'Ivoire, près de l'endroit où des jihadistes présumés ont lancé une attaque fin juin. Du côté ivoirien, des renforts sont en place et les autorités appellent à la vigilance.

Une embuscade revendiquée par al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) est tendue à un convoi de casques bleus. Les appels à la prudence se multiplient. Les ambassades occidentales prennent au sérieux les menaces du groupe jihadiste Ansar Dine et elles intensifient les avertissements et les recommandations envers leurs ressortissants. Des affrontements entre militaires maliens et représentants de groupes jihadistes se multiplient.

AOÛT 2015

Une prise d'otages a lieu dans un hôtel de Sévaré, dans le centre du pays. Des sources militaires rapportent huit morts, dont six militaires. L'un d'entre eux serait membre de la MINUSMA. Deux terroristes auraient été tués, des otages libérés et cinq étrangers évacués. Un cadre jihadiste, ancien membre de l'aile malienne des combattants de Mokhtar Belmokhtar et proche du prédicateur islamiste Amadou Koufa, revendique cette attaque à l'hôtel de Sévaré. Le bilan officiel fera état de 13 morts.

Après l'annonce par la mission de l'ONU de l'installation d'une zone de sécurité autour de Kidal, théâtre de combats armés à la mi-août, le gouvernement malien exprime son désaccord quant aux conditions de l'annonce. Bamako souligne aussi que l'ONU n'a pas été très présente dans d'autres localités maliennes où les civils étaient en danger. La fin du mois d'août voit le processus de paix tomber au point mort, malgré la mise en place, par la mission de l'ONU, d'une zone de sécurité autour de Kidal. L'application de l'accord d'Alger semble de plus en plus difficile à réaliser. La médiation propose un plan de sortie de crise.

SEPTEMBRE 2015

Les services de renseignements et de sécurité du Mali continuent le démantèlement des cellules jihadistes. Pourtant, une nouvelle attaque a lieu dans le centre du Mali, non loin de la frontière avec le Burkina Faso. Attribuée aux islamistes, elle fait quatre morts, soient deux civils et deux policiers maliens.

Les élections régionales et communales sont fixées au 25 octobre après avoir été reportées à deux reprises depuis 2014. Le dépôt des candidatures est clos depuis le début septembre, mais la polémique enfle dans le pays. Après les ex-rebelles de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), c'est au tour des partis politiques de plaider pour un report de ces élections. Après une dizaine de jours de tractations, les élections régionales et communales sont effectivement reportées sans qu'une date soit annoncée.

OCTOBRE 2015

Le processus de paix dans le nord du pays est de nouveau affaibli. Les deux groupes armés du Nord, les rebelles et les groupes armés pro-Bamako, décident de suspendre leur participation aux travaux du comité de suivi de l'accord d'Alger, l'accord de paix signé au début de l'été. On assiste à certains signes de décrispation du conflit lorsque Bamako libère une trentaine de rebelles prisonniers et que la Coordination des mouvements de l'Azawad relâche, de son côté, seize militaires maliens.

Une attaque imputée à des jihadistes dans la région de Mopti a toutefois lieu, le 10 octobre, dans le centre du pays. Après une attaque d'hommes armés sur l'axe Gossi-Gao qui mène vers la principale ville du nord du Mali, on annonce six civils tués, deux autres blessés.

À la fin du mois, une opération militaire antijihadiste estimée à trois mois est entreprise dans le pays Dogon, au centre du pays. Cette opération conduit à une douzaine d'arrestations dès les premiers jours.

NOVEMBRE 2015

Au nord du Mali, malgré l'accord signé en juin entre le gouvernement malien et les groupes armés, les dissidences persistent. Le leader touareg islamiste, Iyad Ag Ghali, dans un document sonore, rejette l'accord de paix signé par ses anciens alliés et se montre menaçant.

Le 20 novembre, un commando terroriste composé d'au moins deux assaillants commet un attentat contre l'Hôtel Radisson Blu Bamako qui est notamment occupé à ce moment par des délégations de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et de l'Organisation internationale de la Francophonie. Les terroristes ouvrent le feu sur le personnel et les clients et font de nombreux otages avant d'être abattus par les forces de sécurité. Cette attaque a fait, selon les sources, entre 22 (gouvernement malien) et 27 (Nations Unies) morts, dont 14 étrangers identifiés par les autorités de leur pays. Un membre de la délégation de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, M. Geoffrey Dieudonné, Premier conseiller de la Direction générale des travaux législatifs au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, trouve la mort dans cette attaque.

L'attentat sera revendiqué par le groupe Al-Mourabitoune avec la participation d'Al-Qaida au Maghreb islamique (Aqmi). Quelques jours plus tard, le Front de libération du Macina, un groupe jihadiste du centre du Mali, affirmera lui aussi être à l'origine de cette attaque terroriste dans la capitale.

Dans une déclaration commune, les groupes armés du nord du Mali, soit la plateforme pro-Bamako et la coordination des mouvements de l'Azawad, signataires de l'accord d'Alger, condamnent d'une même voix l'attentat.

Le 28 novembre, Kidal est encore une fois le lieu d'une attaque. Le groupe jihadiste Ansar Dine revendique l'assaut contre un camp de la MINUSMA qui fait trois morts et 20 blessés.

DÉCEMBRE 2015

Les attaques terroristes se multiplient, notamment dans le nord du pays. Elles dénotent un regain d'activités des groupes terroristes qui inquiète la Mission des Nations Unies au Mali.

3. Sections mises sous observation à titre préventif

a) Burkina Faso

SECTION MISE SOUS OBSERVATION À TITRE PRÉVENTIF DEPUIS JANVIER 2015

La mesure de mise sous observation à titre préventif a été confirmée lors de la réunion du Bureau de l'APF à Clermont-Ferrand, en janvier 2015.

A.1. DÉMISSION DU PRÉSIDENT COMPAORÉ

Le 31 octobre 2014, devant la pression populaire, le président burkinabè Blaise Compaoré a annoncé sa démission. En effet, plus de cent mille manifestants occupaient alors les rues de Ouagadougou pour s'opposer au projet de modification de la Constitution par le président, qui cherchait à se maintenir au pouvoir après 27 années de règne sans interruption. Ces manifestations, au cours desquelles 35 personnes auraient perdu la vie, ont notamment conduit à l'incendie du Parlement et au saccage des habitations de nombreuses personnalités politiques.

Dans les heures suivant la démission du président Compaoré, le chef d'état-major de l'armée, le général Honoré Traoré, a annoncé qu'il assumerait les fonctions de chef de l'État, tout en restant flou sur le calendrier de la transition. Celui-ci a également annoncé la dissolution du gouvernement et de l'Assemblée nationale. Or, aux termes de la constitution du Burkina Faso, l'intérim à la tête de l'État devait être assuré par le président de l'Assemblée nationale, si le chef d'État démissionnait.

Ajoutant à l'incertitude, le lieutenant-colonel Isaac Zida, commandant de la garde présidentielle, a annoncé à son tour la mise en place d'un conseil de transition en consultation avec les acteurs de la nation et la suspension de la Constitution.

A.2. ORGANISATION DE LA TRANSITION

À la mi-novembre, au terme de consultations regroupant des représentants de l'armée, de l'opposition parlementaire, de la société civile, des chefs religieux et traditionnels ainsi que du camp Compaoré, il est convenu que la transition sera dirigée par une personnalité civile de « consensus » et qu'elle durera un an.

Le 13 novembre 2014, les représentants de la société civile et de l'armée se sont entendus unanimement sur une Charte de transition, selon laquelle le Président – un civil – sera nommé par un collège électoral et ne pourra être issu d'un parti politique. Des cinq candidats retenus pour la présidence de la transition, le diplomate Michel Kafando est finalement sélectionné, le 17 novembre. Figure de la diplomatie nationale, Kafando a notamment occupé les postes de ministre des Affaires étrangères en 1982 et 1983 et d'ambassadeur du Burkina Faso auprès des Nations Unies, en 1981 et 1982 et de 1998 à 2011.

A.3. ACTIONS DE LA TRANSITION

Les premières actions des nouvelles autorités de transition ont été de démettre de leurs fonctions divers membres de l'entourage de l'ancien président.

En décembre, le gouvernement intérimaire a également suspendu pour « activité incompatible avec la loi » le parti politique de Compaoré, le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), qui a été rétabli deux semaines plus tard. La Fédération associative pour la paix et le progrès avec Blaise Compaoré (FEDAP-BC), la principale association soutenant le président déchu, a été suspendue au même moment, jusqu'à sa dissolution par un décret de l'exécutif, en mai 2015. Selon le gouvernement, la Fédération, contrairement à ce que permet son statut apolitique, a pris des positions politiques en faveur de la révision de la Constitution voulue par l'ex-président pour se maintenir au pouvoir, ce qui a contribué à la détérioration de l'ordre public en octobre 2014.

Le 3 mars 2015, les députés burkinabè du CNT ont franchi un pas important en votant une loi anticorruption. Cette loi s'attaque à la corruption, mais aussi à la concussion (abus d'autorité d'un fonctionnaire), au délit d'initié, aux délits d'apparence et au financement illégal des campagnes électorales. Par cette loi, les coupables de crimes économiques encourent jusqu'à 20 ans d'emprisonnement et de fortes amendes. 82 députés ont adopté le texte et un seul s'est abstenu.

Le 13 mars 2015, une Commission de réconciliation a officiellement été mise en place pour enquêter sur les crimes économiques et de sang commis sous le régime Compaoré. L'entité, composée de 36 membres choisis de façon paritaire par le président, le premier ministre et le président du CNT, ne se substituera pas à la justice et ne prononcera pas de jugement.

Le 16 mars, le président et le premier ministre ont signé un décret limogeant le président du Conseil économique et social, fonction qui est placée, par la Constitution, au-dessus du rang de ministre. C'est Paramnga Ernest Yonli, ancien premier ministre sous Compaoré, qui occupait ce poste prestigieux.

Le lendemain, le gouvernement a annoncé l'investissement de près de 40 millions d'euros dans l'enseignement, l'emploi et la santé, en réaction aux critiques par rapport à son bilan, jugé timoré après quatre mois au pouvoir. Ce programme économique d'urgence devrait être financé par une réduction du train de vie de l'État.

Le 23 mars, le gouvernement a poursuivi son « nettoyage » en rappelant près du tiers des ambassadeurs du Burkina Faso, nommés par son prédécesseur. Les ambassadeurs visés étaient jugés comme d'anciens proches du président et étaient accusés par l'actuel pouvoir d'activisme politique en faveur de ce dernier.

En juin, les députés de la transition ont entrepris de s'attaquer aux personnes et entreprises qui tentent d'échapper aux taxes et aux impôts, le manque à gagner étant près de 300 milliards de francs CFA. Une Commission d'enquête parlementaire pourrait être mise en place. Le projet est sur la table du gouvernement.

Plusieurs autres propositions de loi seront aussi transmises au gouvernement au nombre desquelles l'abolition de la peine de mort, ou encore la loi portant sur la mise en œuvre du droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs.

En conférence de presse, tenue à l'occasion de la rentrée politique de son parti, l'opposant Soumane Touré donne sa lecture de la conduite de la transition, accusant ses dirigeants de ne pas avoir de feuille de route claire et de corrompre la société civile. Pour lui, le nouveau code électoral, qui exclut des prochaines élections certains proches de l'ancien président, est contraire à la Constitution. Il est maintenu en garde à vue pour appel à la rébellion.

La Coalition citoyenne pour le suivi de la transition et des élections (COSTE) tient aussi une conférence de presse pour faire le point sur l'avancée du processus de la transition. Les animateurs de la conférence dénoncent les interpellations « sélectives » ainsi que les problèmes liés à l'application du nouveau code électoral. Ils proposent un débat national sur l'adoption d'une nouvelle constitution en vue de rompre avec l'ancien système de gouvernance.

En l'espace de sept mois de transition, le pays traverse une troisième crise à cause « des divergences au sein de l'armée », selon les propos du président du Burkina Faso. Le président de la transition Michel Kafando maintient le premier ministre à son poste et confirme que le pays entend se conformer au verdict de la cour de justice de la CEDEAO sur le nouveau code électoral dans un souci d'apaisement social.

A.4. MOBILISATIONS POPULAIRES

Au mois de novembre 2014, des manifestations ont contraint l'ex-ministre de la Culture Adama Sagnon à la démission. La société civile lui reprochait son traitement de l'affaire Zongo, un journaliste dont l'assassinat en 1998 avait embrasé le pays.

En décembre 2014, plusieurs dizaines de personnes ont manifesté chaque jour devant le ministère des Infrastructures pour demander la démission du ministre Moumouni Guiguemdé, accusé par la presse d'être un ancien détenu et un faussaire. Ce dernier a annoncé sa démission au début du mois de janvier 2015.

Le 17 février 2015, un premier mouvement de contestation de masse a été organisé au Burkina Faso, alors que les syndicats ont appelé à une grève générale de 48 heures : la quasi-totalité des écoles de Ouagadougou a été fermée et des services publics et privés ont été paralysés. Plusieurs autres grandes villes du pays ont suivi la marche : Bobo Dioulasso, Ouahigouya, Gaoua et Koudougou. Les syndicats ont demandé une importante baisse du prix de l'essence de même que le jugement des crimes économiques et de sang restés impunis sous l'ancien régime. Ils ont exigé des solutions pour les quelque 6000 personnes qui ont perdu leur emploi en raison de l'insurrection populaire d'octobre dernier, durant laquelle des entreprises appartenant à de présumés proches de l'ancien régime avaient été saccagées.

À la fin mars et au début avril 2015, des grèves ont touché divers secteurs de l'économie burkinabè. Des chauffeurs routiers transportant du carburant ont fait la grève, provoquant des délestages électriques puisque plusieurs centrales fonctionnent au pétrole. Une autre grève a touché les Brasseries du Burkina (Brakina). Le 8 avril, les syndicats burkinabè et des associations de la société civile ont appelé à la grève générale pour protester contre la vie chère. Or, cet appel a faiblement été entendu. Le 30 avril, des milliers d'étudiants burkinabè ont manifesté à Ouagadougou pour exiger de meilleures conditions d'études dans les universités publiques de la capitale, confrontées à un sérieux manque de moyens.

A.5. TENSIONS AVEC LE RÉGIMENT DE SÉCURITÉ PRÉSIDENTIELLE (RSP)

Le 12 juin 2015, le premier ministre Zida a annoncé exclure la dissolution du RSP, soutenant que le pays en avait besoin. La commission de réforme du RSP, mise en place par le président Kafando, a rendu son rapport et le gouvernement réfléchit au meilleur moyen d'intégrer ce qui a été proposé dans un cadre de réformes globales de l'armée. Il veut donner au RSP une place plus importante au sein de la nation.

Le premier ministre, Yacouba Isaac Zida déclare qu'il demeure le chef du gouvernement, alors que le régiment de sécurité présidentielle (RSP) exige que tous les militaires quittent le gouvernement de la transition. Le président Michel Kafando poursuit quant à lui ses efforts de concertation en vue d'une sortie de crise. La société civile et les partis politiques proposent l'examen de la situation par tous les signataires de la charte de la transition pour éviter une modification du calendrier électoral.

Le président de transition, Michel Kafando, et le premier ministre Isaac Zida, sont retenus de force au palais présidentiel par des militaires du Régiment de sécurité présidentiel (RSP). Les putschistes sont dirigés par le général Gilbert Diendéré, un proche de l'ancien président Blaise Compaoré. Dans un communiqué commun, l'Union africaine, la CEDEAO et les Nations Unies appellent à la libération des otages.

Les militaires du RSP annoncent néanmoins, le jeudi 17 septembre, la dissolution des autorités de la transition. Ils assurent vouloir organiser « des élections inclusives ». La communauté internationale dénonce le coup d'État et l'Union africaine décide de suspendre le Burkina Faso de toutes les instances au sein de l'organisation.

Un couvre-feu est imposé dans tout le pays, sous grande tension. Cette tension atteint un sommet lorsque, le lundi 21 septembre, plusieurs détachements venus de quatre régions du pays encerclent la capitale avant que n'y entrent les chefs de corps des Forces armées nationales. Ces derniers demandent aux membres du RSP de déposer les armes, sans succès.

Quarante-huit heures plus tard, les loyalistes et un officier du RSP signent un accord. Le RSP accepte d'être cantonné dans sa caserne et les loyalistes de reculer de 50 kilomètres autour de la capitale. Les loyalistes n'obtiennent pas le désarmement du RSP, mais le général Diendéré annonce son intention de permettre au président de la transition, Michel Kafando, de reprendre son poste.

Une mission de médiation ouest-africaine élabore un projet d'accord politique. Elle recommande le retour du président Michel Kafando et des principales institutions de la transition, le maintien des élections présidentielle et législatives auxquelles pourront prendre part les proches de l'ancien président Blaise Compaoré dont le dossier de candidature avait été rejeté. Le texte prévoit également une amnistie pour tous ceux impliqués dans le coup d'État. Ce projet provoque de nombreuses manifestations.

La fin du mois de septembre est marquée par la réinvestiture du président de la transition ainsi que celle du premier ministre, par la tenue du premier conseil des ministres et la dissolution, par décret, du RSP (responsable de la tentative de putsch).

En octobre, le ton se durcit et des affrontements éclatent entre les forces loyalistes et les soldats de l'ex-Régiment de sécurité présidentielle, qui finissent par rendre leurs armes. Le président réitère l'intention du gouvernement de transition de tenir des élections en novembre, il annonce également la mise en place d'une commission d'enquête concernant la tentative de coup d'État et allège le couvre-feu.

Le général Gilbert Diendéré, à l'origine du coup d'État avorté, est inculpé de crime contre l'humanité. De nombreux civils et militaires sont également accusés.

A.6. PRÉPARATION DES ÉLECTIONS

Le chronogramme électoral a été élaboré par le gouvernement de transition. Les autorités ont d'abord décidé de coupler les élections présidentielle et législatives et de tenir plus tard les élections locales.

En mars 2015, une révision exceptionnelle des listes électorales était lancée au pays. Prévue jusqu'au 18 mai, cette opération de révision visait à enrôler plus de 2,7 millions d'électeurs, en plus des 4,9 millions déjà enregistrés. L'objectif était donc d'accroître significativement le taux d'inscription sur le fichier électoral biométrique et, par le fait même, d'augmenter le taux de participation aux élections devant mettre fin à la transition.

À la mi-mai, à quelques jours de la fin de cette opération, moins de 450 000 personnes s'étaient enrôlées dans 41 des 45 provinces du pays. En réaction, la veuve de l'ancien président Sankara a appelé les Burkinabè à s'inscrire massivement sur les listes électorales.

En avril, à l'occasion de la rédaction d'un nouveau code électoral, de nombreux députés burkinabè ont souhaité exclure des élections nationales les proches de l'ex-président Compaoré. Le parti fondé par Blaise Compaoré s'est dit vigoureusement opposé au projet de loi. Par contre, ne comptant que 10 représentants sur les 90 du CNT, l'ancienne majorité n'a pu faire barrage au texte.

Le 7 avril, le nouveau code électoral est adopté, malgré les critiques de la communauté internationale. La même journée, une demi-douzaine de proches de l'ancien régime, dont trois anciens ministres, sont arrêtés : l'ex-parti présidentiel a dénoncé un harcèlement de la part des autorités. En réaction à l'adoption du nouveau code électoral, elle a annoncé que ses députés ne siègeraient plus à l'Assemblée intérimaire.

Malgré cela, le 10 avril, le président Kafando a promulgué le nouveau code. Le 25 avril, des milliers de personnes ont manifesté à Ouagadougou en faveur de ce dernier.

Le 9 mai, malgré l'adoption de cette loi, le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), l'ancien parti au pouvoir fondé par Blaise Compaoré, a affirmé son intention de se présenter aux scrutins. À sa clôture, Compaoré a été désigné président d'honneur du parti et Eddie Constant Komboïgo, ancien député, en a été élu président.

En France du 1er au 7 juin, le président Kafando a obtenu le soutien financier et moral du président Hollande. En effet, celui-ci a salué l'exemplarité démocratique de la transition burkinabè et a mis à la disposition du gouvernement de transition une aide de 3,1 millions d'euros pour l'organisation des élections.

Le 2 juin, le président de transition a annoncé qu'il était indispensable que les dirigeants qui seront élus dotent le pays d'une nouvelle Constitution, qui sera soumise à un référendum. Il croit qu'il faut arriver à une Constitution qui tempère le pouvoir léonin du chef de l'État. Selon lui, il s'agirait de la seule façon, avec un équilibre du pouvoir, de contenir des ambitions exagérées.

Le 5 juin, les parlementaires du CNT ont voté une loi sur le statut général du personnel des forces armées nationales, selon laquelle les militaires souhaitant entrer en politique devront abandonner l'armée. Au total, 68 parlementaires sur 73 ont appuyé cette loi, contre quatre abstentions et un député opposé.

La Cour de justice de la CEDEAO donne raison aux proches de Blaise Compaoré, estimant qu'ils n'avaient pas à être exclus des prochains scrutins présidentiel et législatifs contrairement à ce que prévoit le nouveau code électoral adopté en avril par la transition. Par ailleurs, les députés du Parlement intérimaire du Burkina Faso votent la mise en accusation de l'ex-président Blaise Compaoré devant la Haute Cour de justice pour « haute trahison » et « attentat à la Constitution ». Une nouvelle bataille judiciaire éclate lorsque des députés de l'ancien parti au pouvoir saisissent le Conseil constitutionnel pour faire annuler cette résolution.

Le cadre de concertation des sages mis en place par le président burkinabè Michel Kafando termine ses travaux après avoir entendu la société civile, les partis politiques, la hiérarchie militaire et les ministres du gouvernement.

A.7. CAMPAGNE ELECTORALE ET TENUE DES ÉLECTIONS

Lancée début novembre, la campagne électorale a duré 3 semaines au cours desquelles les 14 candidats à la présidentielle et les 3500 candidats aux postes de députés ont exposé leurs idées et leur programme. Le vote se tient le 29 novembre, dans le calme.

Début décembre, le candidat du Mouvement du peuple pour le progrès (MPP), Roch Marc Christian Kaboré est annoncé vainqueur à l'élection présidentielle dès le premier tour avec 53,49 % des voix, contre 29,65 % pour Zéphirin Diabré, le candidat de l'Union pour le progrès et le changement (UPC), selon des résultats provisoires de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Zéphirin Diabré avait reconnu sa défaite en appelant Roch Marc Christian Kaboré pour le féliciter.

Le nouveau président prête serment le 29 décembre. Son investiture vient boucler une année marquée par un gouvernement de transition qui aura réussi, en un an, à instaurer des réformes importantes, surmonté un coup d'État et, surtout, à organiser des élections démocratiques dans le calme.

A.8. LE DEFI SECURITAIRE DES NOUVELLES INSTITUTIONS

Le vendredi 15 janvier 2016, l'hôtel Splendid et le restaurant Capuccino font l'objet d'une attaque terroriste et d'une prise d'otages massive.

b) Burundi

Le Burundi est secoué par une grave crise politique depuis l'annonce, fin avril 2015, de la candidature de l'actuel président, Pierre Nkurunziza, à un troisième mandat présidentiel. Ses opposants jugent la démarche anticonstitutionnelle et contraire à l'accord d'Arusha (2000) qui avait ouvert la voie à la fin de la longue guerre civile burundaise (1993-2006). L'annonce de cette candidature a déclenché un mouvement de contestation populaire violemment réprimé par la police et a donné lieu à des heurts avec les Imbonerakure, accusés de campagne d'intimidation contre les anti-Nkurunziza. Elle a également débouché sur un putsch manqué à la mi-mai, au cours duquel les médias indépendants ont été détruits ou muselés par le pouvoir.

Les violences qui ont accompagné la contestation populaire auraient fait au moins 70 morts, tandis que plus de 100 000 Burundais auraient fui ce climat préélectoral délétère dans des pays voisins (Rwanda, République démocratique du Congo, Tanzanie). Face à cette crise, le pouvoir burundais a déjà reporté deux fois les scrutins législatifs et communaux et une fois la présidentielle. Mais l'opposition, qui avait déjà boycotté les élections en 2010, et la communauté internationale, qui craint un retour de la violence à grande échelle dans le pays, continuent de réclamer un délai supplémentaire, aucun des problèmes de fond de la crise n'ayant été réglé.

B.1. CRISE POLITIQUE

Une dizaine de jours après le début des manifestations anti-Nkurunziza et le lendemain de la fuite de son Vice-président, la Cour constitutionnelle du Burundi a validé la candidature du président pour un troisième mandat. Cette validation a redoublé les tensions déjà très fortes à Bujumbura.

Le 6 mai, le gouvernement burundais a entamé, sous la pression internationale, des discussions informelles avec ses opposants pour trouver une issue à la crise politique. Agathon Rwasa, chef historique de l'ex-rébellion hutu des FNL et principal rival de Nkurunziza, a appelé à un report des élections dans le pays, estimant la crédibilité du processus déjà mise en doute.

Le 13 mai, alors qu'il était en déplacement à Dar es-Salaam (Tanzanie) pour un sommet des chefs d'État d'Afrique de l'Est consacré à la crise ouverte par sa volonté de briguer un troisième mandat, le président Nkurunziza s'est vu destitué par le général Godefroid Nyombare, ancien chef du service de renseignements burundais. Ordonnant la fermeture des frontières, le général a également dissout le gouvernement. De son côté, la présidence a soutenu que la tentative de coup d'État avait échoué et que la situation était maîtrisée, ce qui fut le cas après près de deux jours d'incertitudes violentes. Cette tentative de coup d'État a été condamnée par la communauté internationale. Le 15 mai, le président était de retour dans la capitale et les manifestations se poursuivaient, entrecoupées de courtes trêves ayant pour but la mise en place d'un dialogue gouvernement-opposition.

Le 23 mai, Zedi Feruzi, président de l'Union pour la paix et la démocratie (UPD), petit parti d'opposition, a été abattu par balle avec son garde du corps devant son domicile. Quelques jours plus tard, Spes Caritas Ndironkeye, la vice-présidente de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), a fui le Burundi pour rejoindre le Rwanda, laissant derrière elle une lettre de démission.

Le 31 mai, les chefs d'État d'Afrique de l'Est se sont retrouvés une seconde fois à Dar es-Salaam (Tanzanie). Cette fois, Nkurunziza était représenté par son ministre des relations extérieures. À la fin du sommet, les chefs d'État ont demandé un report d'au moins un mois et demi des élections et ont appelé à la fin des violences dans le pays, au désarmement urgent de tous les mouvements de jeunesse armés et à la création des conditions nécessaires pour le retour des réfugiés dans leur pays. D'un côté, le gouvernement burundais s'est dit satisfait de l'issue du sommet, accueillant positivement la proposition des chefs de l'État sur le report des élections. De l'autre côté, les opposants au troisième mandat se sont dits déçus, appelant à la poursuite des manifestations pour faire renoncer le chef de l'État à sa candidature.

Le 1er juin, Illuminata Ndobahagamyé, un autre commissaire de la CENI, a à son tour quitté le pays. Avec deux défections, la CENI n'est théoriquement plus en mesure de prendre de décisions, les votes nécessitant un minimum du trois quart des votes de ses commissaires. Toutefois, le 8 juin, un décret présidentiel - daté du 30 mai - a été publié, dans lequel la majorité au sein de la CENI est ramenée à 3 sur 5.

Le 4 juin, le président Nkurunziza a signé un décret stipulant le report des élections des conseillers communaux et des députés, prévues le 5 juin.

Le 10 juin, en conformité avec le calendrier proposé par la CENI, le Président a décrété que les élections législatives et communales se tiendront le 29 juin et la présidentielle le 15 juillet. L'élection des sénateurs – au scrutin indirect – par les conseillers communaux aura lieu le 24 juillet. En réaction, l'opposition et la société civile rejettent ce calendrier électoral imposé, soutenant que les conditions pour des élections ne sont pas remplies.

Le 12 juin, dix-sept formations burundaises opposées au troisième mandat du président Nkurunziza menacent de ne pas participer aux législatives du 29 juin et à la présidentielle du 15 juillet si le calendrier est maintenu et si le pouvoir refuse de reprendre le dialogue.

La même journée, l'Assemblée nationale puis le Sénat ont approuvé les nominations de deux nouveaux commissaires à la CENI, nominations qui satisfont les obligations constitutionnelles d'équilibre ethnique et de genre. Les présidents de deux groupes parlementaires d'opposition ont lu une déclaration dans laquelle ils ont exprimé leur profond désaccord avec un « forcing » du parti présidentiel puis sont sortis de l'Assemblée sans prendre part au vote, qui a pu être acquis avec la majorité des 3/4 requise par la constitution pour nommer les membres de la CENI.

Dans la nuit du 17 au 18 juin, le président du Cnnd-FDD (parti au pouvoir) dans la zone de Gitanga, Léonidas Ndikumagenge, a été assassiné.

Le 24 juin, le deuxième Vice-président du pays, Gervais Rufyikiri, opposé à la perspective du troisième mandat de Pierre Nkurunziza, a fui le pays et a trouvé refuge en Belgique.

Malgré les mises en garde et les appels de la communauté internationale, qui craint que la situation ne dégénère, le Burundi organise, le 29 juin, des élections législatives et communales. L'opposition décide de boycotter ce scrutin. Les autorités déploient la police et l'armée pour sécuriser le processus électoral dans les zones où l'on conteste le troisième mandat de Pierre Nkurunziza. Le vote se déroule dans le calme. Les taux de participation estimés sont élevés (entre 75 % et 80 %), mais plusieurs observateurs remettent en question le caractère libre du vote. La CENI confirme, plus d'une semaine après l'élection, la victoire du parti au pouvoir à ces scrutins boycottés par l'opposition et la société civile.

Les élections législatives reportent le CNDD-FDD au pouvoir, avec 86 sièges remportés sur 121. Le 30 juillet, Pascal Nyabenda est élu président de l'Assemblée, l'opposant Agathon Rwaswa premier vice-président et le ministre de l'Intérieur Édouard Nduwimana second vice-président. La première séance plénière de cette nouvelle législature se tient le lundi 27 juillet 2015.

Malgré les appels au boycottage de la société civile et de l'opposition, l'élection présidentielle, très contestée, a lieu le 21 juillet et conduit au pouvoir Pierre Nkurunziza pour un troisième mandat. Quelques jours plus tard, une série d'attaques ciblées engendre une spirale de violences. Parmi les victimes, le général Adolphe Nshimirimana, ancien chef d'état-major de l'ex-rébellion CNDD-FDD et l'un des hommes forts du régime de Pierre Nkurunziza est tué dans une attaque à la roquette. Les semaines qui suivent l'élection présidentielle sont marquées par une amplification de la crise politique. Les violences, les assassinats et les arrestations se multiplient dans l'ensemble du pays.

En octobre, le nombre de victimes (militants politiques, membres de la société civile et journalistes) et de réfugiés ne cesse de croître. Le lundi 2 novembre, le président donne à ses opposants jusqu'au 7 novembre pour déposer les armes en échange d'une amnistie, après quoi la police pourrait « user de tous les moyens ». Les populations quittent massivement les quartiers contestataires et la communauté internationale s'inquiète du risque d'embrasement. Les opérations de désarmement forcé commencent quelques heures après l'expiration de l'ultimatum du président.

Mi-décembre, le Burundi plonge dans l'extrême violence. Au lendemain des attaques coordonnées de trois camps militaires, deux dans la capitale et d'un troisième en province, l'armée parle d'au moins 87 morts, dont 4 soldats et 4 policiers. À Bujumbura, des témoins disent avoir découvert des dizaines de cadavres dans les rues de la capitale.

Les derniers jours de l'année 2015 sont marqués, entre autres, par la naissance d'un nouveau mouvement de rébellion contre le troisième mandat de Pierre Nkurunziza. Ce mouvement se nomme Les Forces républicaines du Burundi (FOREBU).

B.2. POSITIONNEMENT INTERNATIONAL

Avant même l'annonce officielle de la candidature de Nkurunziza, la communauté internationale s'est inquiétée des risques qu'elle pourrait engendrer dans ce pays encore plutôt instable.

Le 11 mai, la Belgique, premier partenaire bilatéral du processus électoral, a annoncé la suspension de son soutien au processus électoral et l'interruption de sa coopération policière avec Bujumbura. Suivant l'exemple belge, les Pays-Bas et la Suisse ont aussi annoncé la suspension de leur aide électoral.

À la fin mai, la puissante Église catholique burundaise a annoncé qu'elle se retirait du processus électoral. L'Union européenne, quant à elle, a annoncé la suspension de sa mission d'observation électorale, la situation « ne permettant pas la tenue d'élections crédibles ».

En juin, les partis d'opposition ont demandé au Secrétaire général des Nations Unies de nommer un nouveau médiateur dans la crise politique, accusant l'actuel de partialité. La société civile a joint sa voix à cette demande. Une dizaine de jours plus tard, l'envoyé spécial de l'ONU dans les Grands Lacs, Saïd Djinnit, a finalement abandonné son rôle de médiateur dans le dialogue gouvernement-opposition au Burundi, visant à sortir le pays de la crise.

Les 14 et 15 juin, le 25e Sommet de l'Union africaine (UA) s'est tenu à Johannesburg, en Afrique du Sud. Le Conseil de paix et de sécurité de l'UA a demandé la reprise du dialogue le plus rapidement possible, dialogue qui serait encadré par un des membres de l'Union et qui étudierait toutes les questions problématiques dans le pays. Le Conseil a également demandé que la date des élections soit fixée par consensus entre les parties. Trois types de missions ont été proposés : l'une composée d'observateurs des droits de l'homme, la deuxième visant à surveiller le processus de désarmement des milices et la troisième ne se rendra au Burundi que si les conditions sont réunies pour des élections crédibles.

Le 23 juin, le nouveau médiateur de l'ONU, le Sénégalais Abdoulaye Bathily, a recommencé les négociations, en présence de la société civile, de l'opposition et des chefs religieux du pays, mais en l'absence notable du camp présidentiel.

Le lendemain, le gouvernement est revenu à la table du dialogue politique au Burundi.

À la suite des élections législatives et communales le 29 juin, plusieurs pays et organisations internationales menacent de suspendre leur aide. La Mission d'observation électorale de l'ONU au Burundi déclare que les élections se sont déroulées dans un climat de peur et d'intimidation dans certaines parties du pays, citant la restriction des libertés d'expression, de réunion et d'information. Elle conclut que l'environnement n'était pas propice à la tenue d'élections libres, crédibles et inclusives.

Le scrutin présidentiel du 21 juillet est critiqué par les observateurs étrangers, les États-Unis, l'Union européenne, la Belgique, mais aussi par la mission d'observation de la communauté des États d'Afrique de l'Est. Celle-ci publie, après le scrutin donnant Pierre Nkurunziza vainqueur, une déclaration préliminaire critiquant la crédibilité du processus électoral. L'ONU et l'UE appellent également la relance du dialogue politique au plus vite.

En septembre, l'UE sanctionne trois responsables des services de sécurité burundais : le directeur du cabinet police du président, le directeur adjoint de la police et un officier des services de renseignement. Elle blâme aussi un général putschiste. Le CNDD-FDD, parti au pouvoir, dénonce le fait que tous les sanctionnés soient des Hutus, anciens du FDD, l'ex-rébellion de Pierre Nkurunziza.

Début octobre, des sources officielles burundaises informent la presse que l'agrément de l'ambassadeur belge à Bujumbura lui est retiré. Le 17 octobre, le Conseil paix et sécurité de l'Union africaine annonce l'ouverture d'une enquête approfondie sur les violations des droits de l'homme et des exactions

contre les populations civiles au Burundi. Fin octobre, l'isolement international du régime Nkurunziza se poursuit et le parti au pouvoir réagit, se disant « indigné » des menaces de sanctions. Selon lui, l'Union européenne et l'Union africaine cherchent à détruire le pays en le poussant à dialoguer avec l'opposition. Le lendemain, le président des États-Unis signifie au Congrès américain son intention de retirer le Burundi des pays bénéficiaires de l'AGOA (African Growth and Opportunity Act).

À l'ONU, la France prend l'initiative d'une résolution qui condamne les violences et leurs auteurs, proposant des sanctions contre ces derniers. Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les quinze membres du Conseil de sécurité.

Dans la foulée de l'adoption de sanctions, contre des responsables burundais, l'Union européenne avait annoncé la tenue de négociations autour de l'article 96 de l'accord de Cotonou (ce dernier régit la coopération entre l'Union européenne et les États de la zone Afrique, Caraïbes et Pacifique). À la veille du déclenchement de cette procédure, la Belgique décide de suspendre toute coopération avec le pays pour un montant de plus de 60 millions d'euros. À l'issue d'une journée de consultations finalement tenue le 8 décembre entre le Burundi et l'Union européenne, à Bruxelles, l'Europe conclut : les propositions de Bujumbura pour remédier aux violations des droits de l'Homme dans le pays ne sont pas suffisantes. L'UE annonce qu'elle prendra des mesures appropriées.

Le Conseil de sécurité de l'ONU se réunit d'urgence et à huis clos le vendredi 11 décembre devant l'escalade des violences qui ont fait des dizaines de morts à Bujumbura. Mais les divisions au sein du Conseil limitent toute action constructive. L'ONU se dit néanmoins très alarmée de la dégradation de la sécurité et le risque de génocide au Burundi.

Le 19 décembre, l'Union africaine annonce l'envoi d'une mission de 5000 hommes au Burundi pour tenter de stopper les violences dans le pays. L'Assemblée nationale et le Sénat burundais dénoncent la décision de l'UA et le Conseil national de sécurité du pays refuse l'envoi de troupes sur son sol.

La fin décembre amène le rétablissement du dialogue politique. Pour la première fois depuis plus de cinq mois, le pouvoir burundais et l'opposition reprennent leurs échanges sous la médiation du président ougandais. Le 30 décembre, le président burundais lance par ailleurs une charge violente contre tout déploiement d'une force africaine dans son pays.

4. Autres situations politiques

a) Congo

Les autorités congolaises ont annoncé l'avancement au 20 mars 2016 du premier tour de la présidentielle. Initialement, le premier tour devait se tenir en juillet prochain, selon la nouvelle Constitution adoptée à la fin octobre à l'issue d'un référendum boycotté par l'opposition, qui en a rejeté les résultats. Cette campagne référendaire a par ailleurs été marquée par des tensions.

Les deux principales plateformes de l'opposition congolaise ont posé des conditions à leur participation à la présidentielle du 20 mars. À l'issue de plusieurs jours de convention à Brazzaville, le Front républicain pour le respect de l'ordre constitutionnel et l'alternance démocratique (Frocad) et l'Initiative pour la démocratie au Congo (IDC) ont affirmé leur volonté de participer à l'élection présidentielle sous réserve de l'obtention des conditions minimales. Parmi ces conditions figurent la mise en place d'une commission électorale dont l'indépendance est reconnue par tous et l'élaboration d'un fichier électoral fiable avec le concours, entre autres, des services de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

En ce sens, le gouvernement a soumis au parlement l'adoption d'une loi électorale qui prévoit, entre autres, la mise en place d'une Commission électorale nationale indépendante (CENI) qui figure parmi les exigences de l'opposition.

Promulguée le 6 novembre dernier, la nouvelle loi fondamentale a fait sauter les deux verrous interdisant au président congolais Denis Sassou Nguesso, au pouvoir depuis plus de 31 ans, de se représenter en 2016: la limite d'âge et celle du nombre des mandats. Ce nouveau texte constitutionnel autorise le chef de l'État à se représenter, ce qui lui était interdit par l'ancienne constitution, datant de 2002.

Une plateforme d'associations membres de la majorité au pouvoir à Brazzaville a exhorté le président congolais à se représenter à la présidentielle. Toutefois, le chef de l'État congolais n'a toujours pas annoncé sa candidature.

La nouvelle loi fondamentale prévoit aussi plusieurs changements majeurs dans l'organisation politique du pays, en instituant notamment un exécutif bicéphale, composé d'un président et d'un premier ministre, et en accordant un statut officiel à l'opposition politique. Le pays traverse actuellement une période transitoire, avec des institutions issues de l'ancienne loi fondamentale qui ne sont plus adaptées au nouveau cadre constitutionnel. Or, aux termes de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution, les membres du gouvernement seront nommés par le président, sur proposition du premier ministre, et seront responsables devant le Parlement.

b) Egypte

L'Égypte peine à sortir de l'engrenage de violence dans lequel elle est plongée depuis la destitution, en juillet 2013, de Mohammed Morsi par le chef de l'armée d'alors, le général Abdel Fattah al-Sissi, qui a par la suite été élu triomphalement en mai 2014.

B.1. PROCÉDURES JUDICIAIRES

- CONTRE MOUBARAK

L'ex-président égyptien Hosni Moubarak, détenu depuis avril 2011, a bénéficié en 2014 d'un abandon, en appel, des accusations de meurtre de 846 manifestants qui lui avaient valu la prison à vie en première instance.

Le 9 mai, il a été condamné à trois années de prison, tout comme ses deux fils, pour avoir détourné plus de 10 millions d'euros de fonds publics.

Le 4 juin, la Cour de cassation du Caire a annulé l'abandon des accusations de complicité dans le meurtre de 846 manifestants qu'un tribunal avait ordonné en faveur de l'ex-président égyptien Hosni Moubarak, et a prononcé un nouveau verdict le 5 novembre 2015.

- CONTRE MORSI, LES FRÈRES MUSULMANS ET LEURS SUPPORTEURS

À ce jour, plus de 1400 manifestants pro-Morsi ont été tués par des policiers et des soldats – dont plus de 700 en quelques heures au centre du Caire le 14 août 2013 – tandis que 15 000 personnes reliées de près ou de loin à la confrérie des Frères musulmans, déclarée organisation terroriste en décembre 2013, seraient emprisonnées. Plusieurs centaines de ces prisonniers ont été condamnés à mort en 2014, dans ce que l'ONU a dénoncé comme des « procès de masse sans précédent dans l'Histoire récente » du monde.

Mohammed Morsi et la quasi-totalité des dirigeants des Frères musulmans, la confrérie qui avait remporté toutes les élections depuis la chute de Hosni Moubarak en février 2011, ont été emprisonnés et jugés dans trois procès relatifs à la mort de 10 manifestants le 5 décembre 2012, à des accusations d'espionnage ainsi qu'à leur évasion de prison durant la révolte populaire qui fit tomber le régime Moubarak.

Devant la pression internationale, le 11 février 2015, la justice égyptienne a annulé les condamnations à mort de 33 partisans de l'ex-président Morsi. Également, trois prisonniers condamnés à la prison à perpétuité ont vu leur peine être renversée. Le 22 février 2015, lors d'une allocution télévisée, le président s'est engagé à libérer les jeunes emprisonnés à tort lors de la répression lancée par les autorités contre ses opposants depuis juillet 2013. Pourtant, le lendemain, un tribunal égyptien a condamné à cinq ans de prison une figure militante de gauche de la révolte anti-Moubarak de 2011, Alaa Abdel Fattah, tandis que 24 de ses coaccusés, ont été condamnés à des peines allant de trois à quinze ans de prison.

Le 28 février 2015, un tribunal égyptien a condamné Mohamed Badie, le guide suprême des Frères musulmans, à la prison à perpétuité et a confirmé la peine de mort pour quatre de ses coaccusés.

Le 16 mai, Mohamed Morsi a été condamné à mort en première instance avec une centaine d'autres accusés pour des évasions de prison et des violences durant la révolte populaire de 2011 contre Hosni Moubarak. Parmi les dizaines de personnes ayant écopé de la peine capitale, figure également Mohamed Badie.

Le 16 juin, la justice a confirmé la peine de mort infligée à M. Morsi dans un procès, pour son rôle dans des évasions massives de prison et des attaques contre la police durant la révolte de 2011. Dans un autre procès, pour espionnage au profit du Hamas palestinien, du Hezbollah libanais et de l'Iran, l'ex-président a également été condamné à la prison à vie. Deux mois plus tard, les avocats de Morsi font appel, devant la Cour de cassation, des condamnations à mort et à la prison à vie prononcées à son endroit.

Déjà deux fois condamné à mort, le chef des Frères musulmans, Mohamed Badie, se voit quant à lui infliger, début août, d'une nouvelle peine de prison à vie - la sixième - prononcée par une cour criminelle pour « l'attaque d'un commissariat de Port-Saïd ».

B.2. TERRORISME PERSISTANT

Parallèlement, le pays connaît sur une base régulière des attentats terroristes qui ont fait plusieurs centaines de victimes, particulièrement chez les forces de l'ordre. Si le gouvernement accuse les Frères musulmans d'être derrière ces attentats, ils sont régulièrement dénoncés par la confrérie et revendiqués par des groupes jihadistes qui disent vouloir venger les islamistes tués dans les manifestations depuis un an et demi.

La vaste campagne lancée il y a plus d'un an par les autorités égyptiennes pour enrayer l'insurrection jihadiste dans le Sinaï n'a pas réussi à stopper la série d'attentats.

Le 24 février 2015, l'Égypte a adopté une nouvelle loi antiterroriste renforçant le pouvoir des autorités pour agir contre toute organisation ou tout individu soupçonné de représenter une menace pour la sécurité nationale.

Le 1er juillet, l'Égypte mène huit violents combats dans le Sinaï contre les jihadistes de l'État islamique qui finissent par battre en retraite. Les affrontements avaient commencé par une série d'attaques coordonnées contre quatre points de contrôle et barrages routiers dans cette région désertique. L'une des attaques coûte la vie à quinze soldats. Les opérations à grande échelle menées depuis deux ans dans le nord du Sinaï pour enrayer les attaques jihadistes se multiplient. Le 19 juillet, l'armée égyptienne annonce que 59 jihadistes sont tombés la veille sous son attaque et que sept de ses soldats y ont laissé la vie.

Mi-juillet, des affrontements éclatent entre la police et des manifestants partisans de Mohammed Morsi et font au moins six morts. Les partisans de l'ancien président, condamné à mort en mai, défilent à l'occasion de la fête du ramadan.

Le président égyptien ratifie, le 16 août, une loi antiterroriste qui prévoit la création de tribunaux spéciaux, fournit des protections juridiques aux policiers chargés de la mettre en œuvre et prévoit une amende très lourde applicable aux journalistes qui rapporteraient des informations contredisant les communiqués officiels en cas d'attentat. Trois journalistes de la chaîne qatarie Al-Jazira sont d'ailleurs reconnus coupables, le 29 août, d'avoir « diffusé de fausses informations » pour soutenir les Frères musulmans.

Le 9 novembre, l'Égypte annonce la mort d'un haut responsable de l'État islamique (EI) dans le Sinaï. La police affirme en effet avoir tué au Caire l'un des principaux cadres de la branche égyptienne de l'EI, celle qui a assuré être responsable de l'écrasement de l'avion russe tuant ses 224 occupants, 9 jours plus tôt.

B.3. SITUATION POLITIQUE

Le 5 mars 2015, le président al-Sissi a effectué un remaniement ministériel, remplaçant six ministres de son gouvernement et créant deux nouveaux ministères : celui de la Population et celui de l'Enseignement technique. Parmi les ministres touchés par le remaniement se trouve Mohamed Ibrahim, ministre de l'Intérieur, qui supervisait la répression sanglante lancée contre les partisans de Mohamed Morsi. Les autres ministres remplacés sont ceux de l'Agriculture, de l'Éducation, de la Culture, du Tourisme et des Communications.

Le président al-Sissi accepte, le 12 septembre, la démission du premier ministre Ibrahim Mehleb. Cette démission fait suite à une semaine de rumeurs concernant un remaniement ministériel imminent après un scandale de corruption impliquant le ministre de l'Agriculture. Un nouveau cabinet prête serment une semaine plus tard.

- ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 2015

Des élections législatives devaient avoir lieu en Égypte du 21 mars au 7 mai 2015. La Commission électorale prévoyait que les 567 députés au Parlement seraient élus en plusieurs étapes, par un scrutin très complexe, mixte – uninominal et de liste – au suffrage universel. Sur 567 députés, 420 seront élus au scrutin uninominal, 120 au scrutin de liste et 27 (soit 5 %) seront directement nommés par le président al-Sissi. Pour être valables, les listes devront comporter un certain nombre de femmes, des membres de la minorité copte ou encore de représentants des couches populaires.

Par contre, le 1er mars 2015, la justice égyptienne a jugé anticonstitutionnelle la loi électorale ratifiée en décembre 2014 par le président al-Sissi, loi devant régir ces législatives. La Cour constitutionnelle a effectivement estimé que certaines dispositions de la loi, notamment celles concernant le découpage des circonscriptions électorales, étaient anticonstitutionnelles.

Le 30 août, les autorités confirment que les premières élections législatives en Égypte depuis l'arrivée au pouvoir du maréchal al-Sissi auront lieu, en deux phases, du 17 octobre au 2 décembre.

Le scrutin de la première phase des élections législatives se distingue par la faible participation citoyenne. L'explosion d'une voiture piégée devant un hôtel abritant des magistrats chargés de superviser le scrutin marquera la suite du processus électoral.

Fin décembre, à l'issue des élections qui auront très peu mobilisé l'Égypte, les négociations vont bon train pour la formation d'une coalition majoritaire favorable au président Abdel Fattah al Sissi au sein du futur Parlement. Dans ce scrutin, qui a donné la part belle aux candidatures individuelles, seuls quelques partis politiques ont pu tirer leur épingle du jeu, parmi lesquels aucun n'appartient à l'opposition. Les 596 nouveaux parlementaires - dont 28 désignés par le président al Sissi -, pour beaucoup issus des notabilités locales et des milieux d'affaires, ne devraient pas représenter une force de contestation pour l'exécutif.

Le nouveau Parlement égyptien du président Abdel Fattah al-Sissi tient, le 10 janvier 2016, sa session inaugurale, une première depuis la dissolution de 2012.

c) Haïti

Haïti a traversé une grave crise politique qui a affecté les institutions de la République. En décembre 2014, de violentes manifestations réclamant la démission du président de la République, Michel Martelly, et la tenue d'élections ont amené le premier ministre Laurent Lamothe à démissionner. Au cours des trois dernières années, les deux élections sénatoriales partielles visant le renouvellement du tiers de la Chambre haute et de l'ensemble de la Chambre des députés ont été annulées. Or, de 2011 à 2014, le Sénat ne compte que 20 sénateurs, et même plus que 10 sénateurs à compter de janvier 2015, sur les 30 sièges prévus par la Constitution.

Malgré ces difficultés, le pays maintient le cap. Le 12 mars 2015, le CEP publie le calendrier officiel pour l'organisation et la tenue des scrutins en retard de 2011 ainsi que pour la présidentielle. Toutes ces élections seraient réunies sur trois jours de scrutins.

La campagne électorale débute officiellement le 9 juillet pour les scrutins visant à renouveler l'ensemble de la Chambre et deux tiers du Sénat. Le premier tour des élections législatives a lieu le 9 août et le second tour le 25 octobre, en même temps que les élections locales et le premier tour de l'élection présidentielle. Selon plusieurs observateurs, l'ambiance est loin d'être sereine dans le pays et beaucoup doutent de la capacité de l'État à organiser toutes ces élections.

De fait, le déroulement de ces élections attendues depuis quatre ans présente plusieurs lacunes : la majorité des bureaux de vote ouvrent avec un retard important et certains, dans la capitale, ont été le théâtre d'incidents violents ayant nécessité leur fermeture. La chef de la mission d'observation mandatée par l'Union européenne déplore les violences et regrette aussi que plusieurs électeurs n'aient pas pu exercer leur droit de vote de façon secrète. Le taux de participation sera établi à 18 % à l'échelle nationale.

Dans la ville de Port-à-Piment, le Conseil électoral provisoire décide d'annuler le scrutin après que des individus ont saboté les bulletins de vote au moment du dépouillement. Au total, le Conseil annulera le scrutin de 25 des 119 circonscriptions en raison des violences et des incidents de ce genre. La réprimande des auteurs de trouble ne se fait pas attendre. Entre autres, 14 candidats soupçonnés d'irrégularités et de violences durant le scrutin du 9 août sont radiés des législatives.

La crise électorale s'aggrave en Haïti. Alors que, un mois après le vote, les résultats du premier tour des législatives n'ont pas encore été annoncés, le premier parti d'opposition annonce le 9 septembre son retrait du processus électoral. Fin septembre, le constat qu'un second tour à grande échelle devra être tenu est confirmé : les résultats des élections du 9 août montrent que seuls 10 parlementaires ont été élus au premier tour sur les 139 sièges à pourvoir.

Les Haïtiens sont donc appelés aux urnes le 25 octobre pour le second tour des législatives, les municipales et le premier tour de la présidentielle. 54 hommes et femmes sont en lice pour la présidence. Contrairement au vote du 9 août, cette journée d'élection s'est déroulée dans le calme malgré un taux de participation beaucoup plus important.

Les résultats des élections sont source de contestations, début novembre. L'opposition manifeste dans les rues de la capitale à quelques reprises pour contester les résultats du premier tour de l'élection présidentielle. L'une de ces manifestations s'achève dans la panique lorsque des individus sont blessés par les tirs de la police. Les candidats et leurs sympathisants dénoncent le pouvoir en place dont le candidat est en tête avec plus de 32 % des suffrages, un résultat inacceptable pour l'opposition. Sept candidats à la présidence, dont ceux arrivés en deuxième et en troisième positions du premier tour, forment un front commun pour contester la validité des résultats.

Le parti présidentiel semble par ailleurs en voie d'être la première force politique à la Chambre, avec plus d'une vingtaine de députés élus aux législatives, mais il sera loin d'avoir une majorité. Les candidats perdants annoncent une volonté ferme de contestation.

Le climat tendu de manifestations régnant au pays entraîne le report du tour suivant des élections législatives et présidentielle. Le 23 décembre, le gouvernement met en place une commission d'évaluation électorale qui reconnaîtra de nombreuses irrégularités dans le processus électoral de l'automne. Début 2016, la date du second tour de la présidentielle est fixée au 24 janvier.

Début 2016, la date du second tour de la présidentielle est fixée au 24 janvier. La campagne s'ouvre le 8 janvier dans un contexte de crise, face au refus du candidat de l'opposition Jude Célestin de participer au scrutin tant que l'administration électorale ne sera pas profondément remaniée.

Les députés et sénateurs nouvellement élus siègent le lundi 11 janvier 2016 en Haïti, permettant au Parlement de reprendre vie après un arrêt forcé causé par les reports successifs des élections législatives. La rentrée parlementaire s'effectue sans que la totalité des sièges ne soit pourvue: le deuxième tour pour 26 postes de sénateurs et six de députés est toujours prévu le 24 janvier. Aucune femme n'est par ailleurs recensée parmi les 116 élus à prendre fonction.

M. Jocelerme Privert est élu président du Sénat.

d) Niger

Sur le plan sécuritaire, le Niger demeure un pays fortement touché par le terrorisme. Depuis février, Boko Haram mène des attaques meurtrières notamment dans la zone de Diffa, frontalière du fief des insurgés islamistes dans le nord-est du Nigeria. En 2015, l'armée nigérienne peine à contenir ces incursions. En date du 4 décembre, l'ONU répertorie 74 attaques ou affrontements impliquant Boko Haram et l'armée nigérienne dans le sud-est nigérien.

Le climat politique est également tendu depuis deux ans dans ce pays où les opposants accusent le président Issoufou de provoquer des scissions au sein de leurs formations pour assurer sa réélection. Le fichier électoral et la tentative présumée de coup d'État sont deux des sources de tension les plus marquantes des derniers mois alors que l'élection présidentielle est prévue le 21 février 2016.

Début novembre, le chef de file de l'opposition, Seïni Oumarou, critique le fichier électoral. Sabiou Gaya, un des responsables chargés de l'élaboration de ce fichier, reconnaît publiquement qu'il comporte « beaucoup de ratés ». L'opposition suspend sa participation au comité sur l'audit du fichier électoral. Après la validation, par le pouvoir, du fichier électoral contesté par l'opposition, la Commission électorale nationale indépendante du Niger (Céni) annonce, le 23 décembre que le fichier sera soumis au contrôle de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), comme le réclame l'opposition. À l'issue de ses travaux, l'OIF estime finalement que le fichier électoral du Niger en vue de la présidentielle du 21 février est « fiable sous réserve » de la suppression de plusieurs centaines de mineurs et de bureaux de vote illégaux.

Le 19 décembre, le ministre de l'Intérieur annonce que neuf officiers de l'armée nigérienne sont arrêtés après ce qu'il qualifie de « coup d'État déjoué ». L'opposant Hama Amadou, candidat à la présidentielle de 2016, est entendu à ce sujet depuis sa cellule en prison. Ce candidat à la présidentielle est en effet écroué depuis novembre pour son implication dans une affaire présumée de trafic de bébés avec le Nigéria.

En vue de la présidentielle de février, le président sortant Mahamadou Issoufou, élu en 2011, le chef de file de l'opposition Seïni Oumarou, l'ancien président Mahamane Ousmane et l'ex-président du Parlement Hama Amadou, toujours détenu et qui devra faire campagne depuis sa cellule, déposent leur dossier de candidature. Au total une dizaine de candidats ont déposé leurs dossiers, selon les sources officielles. La presse locale évoque jusqu'à 16 candidatures.

e) République démocratique du Congo (RDC)

E.1. SITUATION SECURITAIRE

L'est de la République démocratique du Congo (RDC), plus particulièrement les trois provinces orientales du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri, demeure déchiré par les conflits. Les milices, qui n'hésitent pas à utiliser la violence et à commettre de nombreuses violations des droits de l'Homme, prospèrent dans cette région où le contrôle de l'exploitation de ressources minières ou forestières locales est un enjeu crucial. Cette situation influe par ailleurs fortement sur la stabilité et sur la sécurité de l'ensemble de la région des Grands Lacs.

Au cours de la dernière année, des avancées notables dans la lutte contre l'insécurité, au premier rang desquelles la défaite des rebelles du M23 en novembre 2013 face aux forces gouvernementales et de la Mission de l'ONU en RDC (MONUSCO), ont permis de lever les obstacles au redéploiement de l'autorité de l'État et à la restauration de l'ordre public sur l'ensemble du territoire congolais.

Un certain nombre de groupes demeurent néanmoins actifs dans la région :

- Les ADF-Nalu, rebelles islamistes originaires de l'Ouganda. Le 30 avril, le chef de la rébellion ougandaise, accusée d'avoir assassiné plus de 300 personnes depuis octobre dans l'est de la République démocratique du Congo, a été arrêté en Tanzanie. Au mois de mai, la situation dans la région de Beni s'est fortement dégradée : 14 civils ont été tués dans trois attaques imputées aux ADF;

- Les « maï-maï », milices locales d'autodéfense constituées au plus fort des hostilités de 1999-2002;
- Les Forces révolutionnaires patriotiques de l'Ituri (FRPI) qui, malgré la reddition de leur chef Cobra Matata en novembre 2014, ont récemment repris le combat à la suite d'une démobilisation partielle. Le 24 juin 2015, après trois semaines d'offensive de l'armée appuyées par les casques bleus, l'ONU a annoncé la neutralisation d'un quart des effectifs des FRPI. Le groupe compterait quelques centaines de combattants.
- Les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), qui comptent dans leurs rangs certains responsables du génocide rwandais de 1994. Les FDLR ont annoncé en juin 2014 leur intention de se rendre. Fixée au 2 janvier 2015, l'échéance de ce processus de reddition, qui est supervisé par la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), n'a pas été respectée. En janvier 2015, après plusieurs semaines de pressions internationales, l'armée congolaise a annoncé le lancement d'une offensive contre les rebelles hutu rwandais, sans la participation attendue des Casques bleus. Le 26 février, l'armée congolaise avait reconquis des territoires dans la province du Sud-Kivu. Le lendemain, une seconde vague d'attaques était lancée dans la province du Nord-Kivu. Le 1er mars, l'offensive a été étendue à la province du Katanga. Toutefois, l'armée congolaise progresse au Sud-Kivu face à des rebelles qui prennent la fuite, faisant craindre que les problèmes causés par leur présence depuis plus de 20 ans ne soient en rien réglés.

La MONUSCO, qui compte près de 20 000 soldats et qui est présente depuis 15 ans en RDC, a annoncé une réduction de ses effectifs autorisés en 2015. Environ 98 % des troupes onusiennes sont déployées dans les provinces de l'est, où la MONUSCO a pour mandat prioritaire d'assurer la protection de la population civile. Le 26 mars, l'ONU a renouvelé pour un an le mandat de sa mission et a décidé d'en réduire les effectifs militaires de 10 %, sur fond de vives tensions avec Kinshasa sur le sort de cette mission.

En effet, en février, une crise entre la MONUSCO et le gouvernement congolais avait éclaté dans le contexte de l'offensive gouvernementale contre les FDLR. Le 10 février 2015, l'ONU a suspendu temporairement son soutien aux opérations de l'armée congolaise en raison de la nomination de deux généraux accusés de violations des droits de l'Homme pour mener une offensive gouvernementale contre les FDLR.

En dépit d'un ultimatum de l'ONU, le gouvernement congolais a annoncé qu'il ne comptait pas remplacer les deux généraux. Le 14 février, le délai de deux semaines initialement donné pour écarter les généraux accusés d'extractions par l'ONU étant expiré, cette dernière a mis fin à son soutien à l'armée congolaise en vue de l'offensive contre les FDLR. Le lendemain, Kinshasa a annoncé renoncer à l'aide des Nations Unies dans son offensive contre les rebelles hutu rwandais, le président tenant à rappeler que la RDC est un État souverain. Actuellement, les relations sont toujours tendues entre les militaires onusiens et la RDC.

En mai, la possibilité d'effectuer une offensive séparée des Casques bleus contre les rebelles hutu rwandais actifs dans l'est du pays, faute d'accord entre Kinshasa et l'ONU pour combattre ensemble ces assaillants, a même été mise de l'avant. À la mi-mai, des centaines de personnes vivant à Beni et dans les villes voisines ont manifesté leur colère après un énième massacre de civils, en accusant les autorités du pays « de ne rien faire pour protéger la population ».

Le 9 juin, la Cour pénale internationale a confirmé les charges contre l'ancien chef de guerre Bosco Ntaganda, accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis dans l'Est du pays entre 2002 et 2003.

En juillet, l'état du système pénitentiaire est dénoncé par les défenseurs des droits de l'Homme qui déplorent la vétusté des infrastructures. À Lodja, dans le Kasai-Oriental, la quasi-totalité des prisonniers, dont des meurtriers et des violeurs, se sont évadés. Le directeur et les gardiens de la prison ont été mis aux arrêts.

Après plusieurs semaines d'accalmie, une nouvelle attaque est signalée dans le territoire de Beni, dans l'Est. À Mamové, des militaires sont la cible d'hommes armés quelques jours seulement après une autre offensive, samedi, à Mbaou qui avait été attribuée aux rebelles ougandais ADF. Cette fois, le gouverneur de la province du Nord-Kivu affirme que les assaillants étaient des miliciens Maï-Maï.

Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, le BCNUDH, fait part de son inquiétude après une nouvelle manifestation réprimée : à Goma, fin novembre, le mouvement citoyen Lucha organise une marche de protestation contre les massacres qui se déroulent dans la région de Beni. Les forces de l'ordre interviennent pour disperser les manifestants, une fille de 14 ans est blessée par balle et au moins 12 manifestants sont arrêtés. Le BCNUDH poursuit son enquête et se dit prêt à coopérer avec les autorités pour faire toute la lumière sur ce qui lui apparaît comme un usage excessif de la force.

Début janvier, le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon recommande de réduire de 1.700 hommes les effectifs de la MONUSCO, dans un rapport transmis au Conseil de sécurité. Il propose aussi de réorienter davantage le Monusco vers des tâches de police dans la perspective des élections de novembre 2016.

E.2. SITUATION POLITIQUE

En janvier 2015, les parlementaires ont examiné en commission un projet de révision de la loi électorale devant régir l'organisation des élections législatives et présidentielle prévues en 2016. Ce projet de loi, qui liait la tenue des scrutins aux résultats du recensement général de la population devant commencer en 2015, a été la source de nombreux débats et de plusieurs manifestations violentes.

L'opposition congolaise, réunie autour d'une nouvelle coalition regroupant l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) d'Étienne Tshisekedi et l'Union pour la nation congolaise (UNC) de Vital Kamerhe, ancien président de l'Assemblée nationale, a estimé que le recensement général pourrait induire des délais importants au processus électoral.

Le 12 février, le Président Kabila a promulgué la nouvelle loi électorale, expurgée de la disposition controversée. La même journée, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a présenté le calendrier électoral pour l'ensemble des élections congolaises. La prochaine présidentielle est prévue pour le 27 novembre 2016, tout comme les élections législatives.

Le rapporteur de la CENI a annoncé que la tenue de tous ces scrutins dépendait toutefois d'un certain nombre de contraintes, qui devront être levées. Par exemple, pour la présidentielle et les législatives, il a nommé l'exécution du plan de décaissement des fonds, la mise à jour du fichier électoral et le vote

et la promulgation du projet de la loi de répartition des sièges des députés sur le territoire national. Le 13 février, l'ONU s'est engagée à soutenir financièrement des élections libres en RDC.

Le lendemain, une coalition des partis d'opposition a qualifié le calendrier électoral d'« irréaliste », de « non consensuel », d'« hypothétique » et d'« inconstitutionnel ». Elle a regretté que la CENI n'ait pas cherché à consulter les acteurs politiques et la société civile en vue de trouver un consensus. Elle a aussi déploré le nombre élevé de contraintes et le choix d'organiser les élections locales avant la présidentielle, ce qui n'a jamais été fait dans le pays. Par ailleurs, les opposants ont qualifié le calendrier d'anticonstitutionnel puisqu'il prévoit la tenue des élections locales et provinciales de 2015 sur la base d'un fichier électoral n'intégrant pas les jeunes devenus majeurs depuis 2011. Le 22 mai, cette opération de fiabilisation du fichier des électeurs destinée à rassurer la population sur le sérieux des scrutins locaux et provinciaux d'octobre était achevée.

Depuis la fin mars, les pressions internationales pour le respect de la Constitution et pour le respect des droits de l'Homme augmentent. Les Nations Unies ont notamment appelé la RDC à garantir l'espace politique pour l'opposition, la société civile et les défenseurs des droits de l'Homme.

Le 16 mai, le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD), parti au pouvoir en RDC, a désigné à sa tête un proche du président congolais Joseph Kabila, à un peu plus de dix-huit mois de la prochaine présidentielle. Il s'agit d'Henri Mova Sakanyi, choisi en congrès extraordinaire pour succéder à Évariste Boshab.

Début juin, le président Kabila a rencontré des acteurs politiques, notamment ceux de la majorité, des représentants de la société civile et des ambassadeurs. L'opposition dite républicaine, le parti du président du Sénat, Léon Kengo Wa Dondo, a plaidé au cours de cette audience pour un inversement du calendrier électoral et a expliqué pourquoi le dialogue n'était pas la première des urgences.

Le 10 juin, le représentant de l'ONU en RDC a indiqué avoir proposé ses « bons offices » pour permettre un dialogue national en vue d'élections apaisées dans le pays, au climat politique tendu depuis le début de l'année.

Le 12 juin, l'ONU a demandé l'assurance que le processus électoral en cours en RDC sera crédible avant d'y apporter son soutien. Cette demande a été soumise à la suite d'une rencontre entre le directeur de la division des Affaires politiques de la MONUSCO et la CENI en compagnie de divers membres du gouvernement. Les représentants de l'Union européenne et des Nations Unies ont également dit au président que l'ONU et l'UE comptaient limiter leur soutien financier, sous conditions, à la présidentielle et aux législatives de 2016. Cette insistance avec laquelle les Occidentaux demandent au Président Kabila de quitter le pouvoir fin 2016 est mal perçue par Kinshasa, ce qui entraîne des frictions diplomatiques. Le 13 juin, le pouvoir a fait part de ses difficultés concernant le financement des futures élections, alors qu'une partie de l'opposition a rejeté le dialogue national recherché par le président. Le président Kabila a alors instruit les gouverneurs afin qu'ils prennent en main les consultations en vue d'un dialogue à leur niveau, dans leurs entités régionales.

Le 20 juin, un front commun des députés de l'opposition et de la majorité a rejeté un projet de loi du gouvernement qui devait fixer les modalités pour les élections locales du 25 octobre.

Le Sénat est convoqué pour une nouvelle session extraordinaire le 10 août. À l'ordre du jour se trouvent l'examen et l'adoption du projet de loi sur la répartition des sièges pour les élections locales et provinciales; des sujets sensibles qui donnent lieu à un rendez-vous controversé. Une première session extraordinaire s'était conclue quelques jours auparavant sans que le projet de loi ne soit adopté. Selon l'opposition, convoquer une deuxième session extraordinaire est une violation de la Constitution. Reportée au lendemain, cette séance ne dure finalement que trente-cinq minutes. Soixante-dix-sept sénateurs sur un total de cent huit participent à cette rencontre. La loi concernant la répartition des sièges est finalement adoptée; en l'absence de l'opposition, et particulièrement le Mouvement de libération du Congo (MLC), qui boycotte la séance.

Fin août, alors que des retards s'accumulent dans l'organisation des élections et qu'un glissement du calendrier électoral est de plus en plus probable, la communauté internationale, en particulier les États-Unis et les Nations Unies, insiste pour que l'élection présidentielle soit tenue dans les délais prévus par la Constitution.

Le 15 septembre, l'enjeu de la tenue des élections suscite des incidents violents inattendus. Un rassemblement à l'ambiance festive se termine violemment lorsqu'une dizaine de jeunes non identifiés armés de bâtons jettent des pierres et attaquent les 2000 participants à cette manifestation. Une personne aurait été tuée, selon certaines sources. L'opposition accuse le pouvoir de ces violences.

Sept partis de la majorité congolaise sont exclus, fin septembre, de la coalition au pouvoir après une lettre demandant au Président Kabila de respecter la Constitution en quittant le pouvoir en 2016. Ces sept partis annoncent la création d'une nouvelle entité politique, le G7. Ils appellent ouvertement les membres de la majorité comme de l'opposition qui veulent défendre la Constitution et la tenue d'une présidentielle en 2016 à les rejoindre.

Les élections sont plus que jamais au cœur de l'actualité en octobre 2015. Entre autres étapes dans ce dossier, plusieurs ONG de la société civile se réunissent pendant trois jours pour réfléchir aux stratégies potentielles pour faire avancer le processus électoral. En conclusion de leurs travaux, elles lancent un appel urgent au gouvernement, mais aussi à la Commission électorale pour que cette dernière publie au plus vite un nouveau calendrier des élections. La démission du président de la Commission électorale nationale indépendante constitue un autre événement qui paraît susceptible d'influer sur le calendrier électoral. L'abbé Malu Malu évoque des problèmes de santé pour expliquer son départ.

Par ailleurs, le bureau des droits de l'Homme des Nations Unies s'inquiète de la différence de traitement entre les manifestations organisées par l'opposition et les manifestations organisées par le pouvoir.

À la fin octobre, alors que le premier scrutin, d'une longue liste d'élections devant être organisées avant fin 2016, est reporté sine die, les États-Unis, les partis d'opposition et de nombreux groupes rappellent l'urgence qu'un nouveau calendrier électoral soit adopté. Début novembre, c'est au tour du vice-président de démissionner de ses fonctions. Le 10 novembre, c'est au tour de la questeuse de quitter la CENI. Dans une lettre adressée au président de l'Assemblée nationale, Chantal Ngoyi Tshite Wetshi s'est dite victime de pression.

La fin de l'année 2015 est marquée par la tentative du président congolais de rétablir un dialogue national. Après avoir montré une certaine ouverture, le principal parti d'opposition change d'avis et refuse de participer à ce dialogue. Pour l'opposition, une médiation internationale est nécessaire.

E.3. AUTRES SOURCES DE TENSION

Le 15 mars 2015, une trentaine de personnes, parmi lesquelles trois activistes sénégalais et un Burkinabè, a été arrêtée à Kinshasa lors d'une réunion d'échange sur la bonne gouvernance en Afrique, organisée par le mouvement Filimbi - mouvement se présentant comme un collectif de mouvements d'éducation à la citoyenneté, non partisan et non violent.

Les quatre activistes étrangers ont été expulsés le 18 mars, le gouvernement les accusant de préparer des « actes de violence ». Les trois Sénégalais étaient membres du mouvement Y'en a marre, qui s'était opposé à la réélection du président Abdoulaye Wade, et le Burkinabè était membre du Balai citoyen ayant pris une part active aux manifestations de Ouagadougou qui ont entraîné le départ du président Blaise Compaoré en octobre 2014.

Les militants congolais ont été relâchés, à l'exception de deux d'entre eux : Fred Bauma, un des meneurs de la Lutte pour le changement (Lucha), basée à Goma (est de la RDC) et Yves Makwambala, webmaître et graphiste de Filimbi. De leur côté, les principaux organisateurs congolais de la rencontre ont fui le pays pour l'Europe.

Une mission parlementaire réunissant des députés de la majorité et de l'opposition a été mise en place pour étudier cette situation. Le rapport a été déposé au Bureau de l'Assemblée nationale à la fin du mois d'avril. Selon celui-ci, il a été impossible de confirmer le caractère terroriste du mouvement Filimbi. La mission parlementaire a demandé au procureur général de la République de tout mettre en œuvre pour traiter avec diligence les dossiers des prévenus encore en détention.

Également, la découverte macabre, à Maluku, à 80 km au nord de la ville de Kinshasa, d'une fosse commune dans laquelle se trouveraient plus de 420 cadavres, a suscité de nombreux questionnements au sein de la communauté internationale.

f) Tunisie

Considérée comme l'un des attentats les plus meurtriers dans l'histoire récente de la Tunisie, une attaque le 26 juin contre un hôtel à Sousse fait 38 morts et est aussi revendiquée par le groupe État islamique. Si la Tunisie, pionnière des printemps arabes, a achevé sa transition politique avec des élections fin 2014, ces attentats indiquent que la violence terroriste sur son territoire est toujours présente. Le gouvernement tunisien convoque donc un conseil national de sécurité exceptionnel qui rassemble des membres du gouvernement, des représentants de l'Assemblée nationale et toutes les instances de sécurité et militaires du pays. Son objectif est de mettre au point un plan d'action efficace pour répondre à la menace djihadiste.

Le 4 juillet, le président tunisien décrète l'état d'urgence pour trente jours renouvelables, accordant des pouvoirs d'exception à la police et à l'armée. Cet état d'urgence sera toutefois prolongé de deux mois supplémentaires à la fin juillet. Une nouvelle loi antiterroriste contient certains articles qui prévoient des sanctions pouvant aller jusqu'à la peine de mort, est votée fin juillet. Le nouveau texte de loi est adopté à la quasi-unanimité des députés.

Mohamed Salah Ben Aïssa, le ministre de la Justice tunisien, est démis de ses fonctions à la fin octobre. Le porte-parole du gouvernement commente cette affaire sur les ondes d'une radio privée, reprochant à l'ancien ministre de la Justice une accumulation de déclarations qui « manquaient de sérieux ».

Par ailleurs, le parti présidentiel, Nidaa Tounes, se révèle plus divisé que jamais au début de novembre. En effet, 32 des 86 députés du parti ont décidé de démissionner. Quelques jours auparavant, ils avaient gelé leur adhésion après des violences dont ils avaient été victimes et qu'ils attribuent à l'autre mouvance du parti, celle de Hamedh Caïd Essebsi, le fils du président de la République tunisienne.

Le 24 novembre, le président décrète à nouveau l'état d'urgence sur l'ensemble du pays et établit un couvre-feu dans le Grand Tunis après qu'un autobus de la garde présidentielle a été attaqué, faisant au moins une douzaine de victimes.

Le 6 janvier 2016, la Tunisie annonce un vaste remaniement de son gouvernement touchant une dizaine de portefeuilles dont celui du ministère de l'Intérieur. Il explique devoir procéder à ces changements pour faire face aux défis économiques et sécuritaires qu'affronte le pays, victime de nombreuses attaques du groupe État islamique.

5. Veille de l'actualité parlementaire dans l'espace francophone

CAMBODGE

Deux membres de l'opposition parlementaire ont été agressés alors qu'ils quittaient le siège de l'Assemblée nationale du Cambodge à Phnom Penh le 26 octobre. Le Premier ministre Hun Sen a appelé à la reddition des agresseurs des deux députés de l'opposition du Parti du sauvetage national du Cambodge (PSNC), Kung Sophea et Nhay Chmraoen, qui ont été grièvement blessés lors des assauts. En conséquence de ces attaques, les députés du PSNC ont décidé de boycotter le Parlement, mesure qui a duré jusqu'au 16 décembre. Le dialogue a repris depuis.

CANADA

Des élections générales fédérales se sont tenues le 19 octobre dernier au Canada. Le chef du parti libéral du Canada a été élu premier ministre alors que son parti a obtenu une majorité de 184 sièges sur 338 à la Chambre des communes et 39,5% des suffrages exprimés. La Chambre a été appelée à siéger pour une première fois le 3 décembre 2015 afin de procéder à l'élection d'un président. Au terme du scrutin, le député libéral Geoff Regan a été choisi par ses pairs pour diriger les travaux en tant que 36e président de la Chambre des communes. Le sénateur George Furey est élu président du Sénat.

CÔTE D'IVOIRE

L'élection présidentielle qui a eu lieu en Côte d'Ivoire le 25 octobre 2015 a permis au président sortant Alassane Ouattara d'être réélu à la tête de l'État dès le premier tour en rassemblant 83,66% des votes. Il a prêté serment pour un nouveau mandat de cinq ans le mardi 3 novembre. Le 7 janvier dernier, il a reconduit le premier ministre Daniel Kablan Duncan dans ses fonctions. Ce dernier a dévoilé, le 13 janvier, la composition du nouveau gouvernement qu'il a dit vouloir inscrire dans la continuité. Quatre nouvelles femmes ont été nommées, ce qui porte leur nombre à 9 sur un Conseil de 36 ministres.

FRANCE

Les élections régionales françaises de 2015 ont eu lieu les 6 et 13 décembre 2015 afin d'élire les Conseils régionaux de métropole et d'outre-mer ainsi que l'Assemblée de Corse, l'Assemblée de Guyane et l'Assemblée de Martinique pour un mandat de six ans. Ces élections étaient les premières dans le cadre des nouvelles régions délimitées par la loi du 16 janvier 2015. Le premier tour a été marqué par la montée du Front national qui a presque triplé son score par rapport aux élections de 2010 et qui se place en tête dans six régions. Le second tour a connu une importante hausse de participation. Le Front national n'a finalement remporté aucune région alors que la droite est arrivée en tête dans huit régions et la gauche dans sept régions.

GRÈCE

La Grèce a organisé des élections législatives anticipées le 20 septembre 2015 afin de pourvoir les 300 sièges de son Parlement. Le scrutin s'est tenu à la suite de la démission, le 20 août, du premier ministre et chef du parti de gauche radical Syriza, Alexis Tsipras. Son parti a récolté 35,46% des votes et 145 sièges, ce qui lui accorde une majorité relative lui permettant de renouveler son alliance avec le Parti des Grecs indépendants et de continuer à gouverner le pays. Le 4 octobre 2015, le député du parti Syriza, M. Níkos Vouítsis, a été élu président du Parlement.

LOUISIANE

Puisqu'aucun candidat n'a obtenu de majorité lors du premier tour à l'élection d'un gouverneur le 24 octobre 2015, les Louisianais se sont rendus une deuxième fois aux urnes le 21 novembre et ont finalement élu le candidat démocrate John Bel Edwards. Des élections législatives visant à pouvoir les sièges du Sénat et de la Chambre des représentants de cet État ont eu lieu aux mêmes dates. Le Parti républicain a remporté la majorité dans leurs deux chambres. Le représentant Charles E. Kleckley et le sénateur JPhn A. Alario ont été respectivement élu président de la Chambre et président du Sénat.

POLOGNE

Des élections législatives visant à renouveler les deux chambres du Parlement polonais que sont la Diète et le Sénat se sont tenues le 25 octobre 2015. Ce scrutin a eu lieu quelques mois après l'élection présidentielle de mai 2015, remportée au second tour par le candidat conservateur Andrzej Duda contre le chef d'État sortant, Bronisław Komorowski. La majorité libérale sortante composée du parti Plateforme civique et du Parti paysan, au pouvoir depuis huit ans et conduite par Ewa Kopacz, a été défaite par les conservateurs du Parti Droit et justice dirigé par Beata Szydło. Son parti a remporté une majorité absolue des sièges dans les deux chambres, ce qui constitue un fait inédit en Pologne depuis la fin du régime communiste. Le 12 novembre, M. Marek Kuchciński a été élu maréchal de la Diète alors que M. Stanisław Karczewski a obtenu le poste de maréchal du Sénat, postes équivalents à la présidence.

SEYCHELLES

Le premier tour de l'élection présidentielle a eu lieu aux Seychelles entre le 3 et 5 décembre. Puisqu'aucun candidat n'a obtenu de majorité, un deuxième tour a été organisé entre le 16 et le 18 décembre. Le président sortant, James Michel, du parti Lepep (« Le peuple », en créole), a été réélu en recueillant 50,15% des voix contre 49,85 % pour son opposant, M. Ramkalawan, chef du Parti national seychellois (SNP), qui a immédiatement demandé un recomptage des voix. La différence en nombre de voix est de 193. Jamais une élection présidentielle aux Seychelles n'avait exigé de second tour et ne s'était décidée sur une marge aussi infime. M. Michel, 71 ans, au pouvoir depuis 2004, a prêté serment pour son troisième mandat le dimanche 20 décembre.

SUISSE

Les élections fédérales suisses de 2015 pour la 50e législature de l'Assemblée fédérale ont eu lieu le 18 octobre 2015 afin de pourvoir les sièges du Conseil national et du Conseil des États (premier tour pour cette chambre). L'Union démocratique du centre (UDC) a remporté l'élection au Conseil national avec 65 des 200 sièges à pourvoir. Il est suivi par le parti socialiste qui a remporté 43 sièges. Pour le Conseil des États, les scrutins de deuxième tour ont eu lieu à différentes dates dans les cantons pour se terminer le 22 novembre. Aucun parti n'a obtenu de majorité. Le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien ont tous deux obtenu 13 sièges, le parti socialiste 12 sièges, alors que l'UDC a obtenu 5 sièges.

VANUATU

Une crise liée à des condamnations pour corruption de députés et de ministres ni-vanuatu, qui ont dû démissionner de leur fonction, a mené à un déséquilibre de la Chambre où l'opposition détient maintenant la majorité des sièges. Le président du Vanuatu, Baldwin Lonsdale, a demandé au premier ministre en exercice, Sato Kilman, et aux partis d'opposition de composer un gouvernement d'union nationale temporaire, mais cette demande a été refusée. En conséquence, le président du Vanuatu a procédé à une prorogation du Parlement afin que des élections législatives anticipées soient organisées sur tout le territoire. Ces élections auront lieu le 22 janvier 2016.

B. LES MISSIONS D'OBSERVATION ELECTORALES

Lors du second semestre 2015, l'APF a été amenée à participer à 7 missions d'information et de contacts, organisées par l'OIF à la demande des autorités politiques nationales : à l'occasion des 1er et 2nd tours des élections législatives, sénatoriales, présidentielle et locales des 9 août, 25 octobre et 27 décembre en Haïti (M. Benoît Charrette, député à l'Assemblée nationale du Québec ou M. Gabriel Serville, député de la République française, élu en Guyane), à l'occasion des élections présidentielle et législatives du 11 octobre en Guinée (Mme Aicha Belco Maiga, députée de la République du Mali), à l'occasion de l'élection présidentielle du 25 octobre en Côte d'Ivoire (Mme Aziza Baroud, députée de la République du Tchad), à l'occasion de l'élection présidentielle du 21 novembre au Burkina Faso (M. Bernard Lesterlin, député de la République française) et à l'occasion des élections présidentielle et législatives du 27 décembre en Centrafrique (M. Venance Mania, député de la République du Congo) à raison d'un seul parlementaire par mission.

Il est à regretter, une nouvelle fois, qu'aucune de ces missions n'ait été conduite par un parlementaire.

Nous regrettons que l'OIF ne nous a pas encore transmis à ce jour les rapports de ces missions, ni les rapports des missions précédemment évoquées dans le rapport d'activités présenté lors de la réunion du Bureau tenu à Berne (Suisse).

IV. LA COOPERATION PARLEMENTAIRE

A. LES SEMINAIRES PARLEMENTAIRES

1. Séminaire sur l'éducation au développement durable (Abidjan, 29-30 septembre 2015)

La CECAC a organisé, avec le concours de l'OIF et de la section ivoirienne de l'APF, un séminaire sur l'éducation au développement durable. Ce séminaire s'est déroulé les 29 et 30 septembre à Abidjan, Côte d'Ivoire.

Le séminaire a rassemblé plus de 50 parlementaires et fonctionnaires provenant de 7 pays (Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal et Togo).

Sous forme de présentations et d'ateliers, les parlementaires et fonctionnaires ont pu ainsi discuter et débattre des enjeux liés à l'éducation au développement durable, ainsi que des aspects positifs de l'intégration du développement durable dans les cursus scolaires.

Les apports de ce séminaire ont été reconnus par tous les participants. Beaucoup de participants ont souhaité un approfondissement de ce thème à l'occasion de futurs séminaires nationaux, intégrant les hauts fonctionnaires de l'éducation.

2. Séminaire sur le rôle et la fonction du député (Bamako, 19 et 20 octobre 2015)

Conformément à la programmation adoptée à son Bureau de Clermont-Ferrand, l'APF a tenu, les 19 et 20 octobre 2015 à l'Assemblée nationale du Mali, un séminaire parlementaire sur le rôle et la fonction de député. Organisé avec l'appui de l'Organisation internationale de la Francophonie et en étroite collaboration avec la section malienne de l'APF, ce séminaire a regroupé plus de 70 députés et une trentaine de fonctionnaires de l'Assemblée nationale malienne.

Les travaux, ouverts par le premier vice-président de l'Assemblée nationale du Mali, l'honorable Mamadou Tounkara, et présidés par la présidente déléguée de la section malienne de l'APF et 5e vice-présidente de l'Assemblée nationale, l'honorable Assory Aïcha Belco Maïga, ont été animés



par des parlementaires francophones d'expérience : Hon. Cheikh Diop Dionne (Député, Sénégal), M. Christos Doukeridis (Député, Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles), Hon. Jacques Laouhingamaye Dingaomaibe (Député, Tchad) et M. Wilfred Roussel (Député, Nouveau-Brunswick).

Les thèmes suivants ont été abordés au cours des ateliers qui ont suscité de nombreux débats : « le rôle des parlementaires dans la réconciliation nationale », « le parlementaire : législateur », « le parlementaire : contrôleur de l'action gouvernementale », « le parlementaire : représentant des populations » et « éthique et déontologie du député ».

Dans le cadre d'une collaboration inédite avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), un atelier sur le rôle des parlementaires dans la protection et la promotion des droits de l'Homme a été animé par M. Salvatore Saguès, spécialiste de programmes droits de l'Homme dépêché à Bamako par l'OIF. Cette activité s'inscrit dans le cadre du Programme multilatéral de développement parlementaire francophone pour le Mali (PMDPF), dispositif visant à fédérer les appuis de coopération de parlements francophones en faveur des Assemblées de pays en sortie de crise, dont la coordination est assurée par le Secrétariat général de l'APF. Elle s'inscrit également dans le cadre de l'accompagnement mené par la

3. Séminaire sur le contrôle parlementaire des systèmes de sécurité et le suivi de l'examen périodique universel (Antananarivo, 4 et 5 novembre 2015)

Le séminaire parlementaire d'information et d'échanges sur « Le contrôle parlementaire des systèmes de sécurité et le suivi de l'examen périodique universel » organisé par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Assemblée nationale de la République de Madagascar en étroite collaboration avec le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH) et l'Union africaine (UA), s'est tenu à Antananarivo, les 4 et 5 novembre 2015, sous la présidence de S.E. M. Jean-Max Rakotomamonjy, président de l'Assemblée nationale et président de la section malgache de l'APF.



Cet événement a réuni une quarantaine de députés malgaches.

Les débats ont été animés par M. Gaho dit Pierre Oulatta, député (Côte d'Ivoire), président de la Commission de la défense et de la sécurité à l'Assemblée nationale, le professeur Kossi Agokla, expert international (Togo), M. Omer Kebiwou Kalameu, conseiller en droits de l'Homme au Bureau du HCDH à Madagascar, M. Salvatore Saguès et Mme Delphine Couveinhes Matsumoto, spécialistes de programmes à l'OIF, Mme Amina Ahmed Couronne, secrétaire exécutive du CTO-RSS à la primature de Madagascar, Mme Jocelyne Nahimana, consultante en RSS de l'Union africaine et M. Philippe Péjo, conseiller au secrétariat général de l'APF.

Les deux journées de travaux ont permis aux parlementaires des différents pays représentés d'échanger, de confronter leurs expériences concrètes et de comparer les systèmes institutionnels et les modes de fonctionnement de leurs Assemblées.

La première demi-journée a permis de sensibiliser les députés de Madagascar au rôle des parlementaires dans la protection des droits de l'Homme, aux mécanismes des Nations Unies dans ce domaine, au concept général d'examen périodique universel (EPU) et à son processus à Madagascar, au rôle des parlementaires dans le renforcement de la Commission nationale des droits de l'Homme malgache et à la question des enfants sans identité.

Les deux demi-journées suivantes ont été réservées à la réforme des systèmes de sécurité (RSS).

Un accent particulier a été porté sur l'implication du Parlement dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la gouvernance des systèmes de sécurité (Police, Justice, Forces armées) avec une vision comparée au sein de l'espace francophone et des échanges nourris avec les parlementaires malgaches. Le contrôle politique et technique de la commission de la défense et le contrôle politique et financier de la commission des finances ont également été examinés.

En outre, les conclusions des consultations régionales malgaches sur la RSS, notamment quant aux dispositions à adopter par l'Assemblée nationale de Madagascar pour leur mise en œuvre ont été présentées devant les députés malgaches et largement approuvées.

4. Séminaire sur la transparence dans les industries extractives (Kinshasa, 17 et 19 novembre 2015)

Près de 60 parlementaires francophones de l'Afrique de l'Ouest et du Centre se sont réunis à Kinshasa les 17 et 19 novembre 2015 pour approfondir leurs connaissances sur le secteur minier et analyser comment ils peuvent mieux agir pour garantir « la transparence et la redevabilité dans le secteur extractif » en fonction de leur triple rôle : législation, contrôle et représentation. Des délégations de quatorze sections étaient présentes : Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Équatoriale, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

Partant du constat que les deux tiers de la population la plus pauvre de la planète vivent dans des pays riches en ressources naturelles, l'exploitation de ces ressources non renouvelables, comme le pétrole, le gaz et les minéraux, offre des possibilités considérables pour réduire cette pauvreté. Près d'un quart du produit intérieur brut (PIB) d'Afrique provient des ressources extractives et ceci constitue le ratio le plus élevé parmi toutes les régions du monde.

Entre 2000 et 2008 seulement, la valeur créée à partir des ressources naturelles en Afrique est passée de 39,2 milliards de dollars à 240 milliards de dollars. Toutefois, l'expérience montre que cette augmentation ne peut se traduire par un impact sur le développement durable que lorsque des politiques efficaces et des systèmes de gouvernance sont mis en place.

Concrètement, ce séminaire visait à donner aux parlementaires les outils nécessaires pour réaliser efficacement leurs trois fonctions constitutionnelles : législation, contrôle et représentation. La formation s'est concentrée, d'une part, sur les membres des commissions du Budget des Parlements pour une meilleure application du contrôle budgétaire et, d'autre part, sur les membres des commissions en charge des questions minières au sein des parlements pour une surveillance efficace du secteur des industries extractives.

Pendant deux jours, les parlementaires de la Région Afrique ont abordés les questions du développement durable ; du cadre légal du secteur des mines ; des acteurs du secteur des industries extractives ; des expériences mondiales sur la gestion des recettes pétrolières, gazières et minières mais également les questions en rapport avec les contrats des industries extractives ainsi que celle du taux de croissance élevé liées aux exportations de ressources naturelles mais sans impact significatif sur le bien-être des populations.



Ce séminaire a permis aux parlementaires francophones de la Région Afrique d'adopter un message commun en vue de la conférence annuelle de l'ITIE (Initiative pour la transparence dans les industries extractives). Une Déclaration a été adoptée afin de favoriser la participation d'une délégation de haut niveau des parlementaires francophones à la conférence internationale sur l'ITIE qui se tiendra à Lima au Pérou en février 2016.

Ce séminaire organisé par l'APF, a bénéficié de l'appui du PNUD, de la République Française, de la Coopération allemande, du Natural Resource Governance Institute (NRGI) et de la Conférence internationale sur la Région de Grands lacs (CIRGL).

5. Séminaire PNUD sur les groupes politiques (Tunis, 17 et 18 septembre 2015)

L'APF a participé à un séminaire organisé à Tunis les 17 et 18 septembre 2015 par le PNUD, sur l'institutionnalisation du pluralisme politique dans la démocratie représentative. J'étais accompagné de M. Philippe Courard (Président du Parlement de la fédération Wallonie-Bruxelles) qui est intervenu sur le thème : « Raison d'être et fondements théoriques des groupes parlementaires », de Mme Maryse Gaudreault, vice-présidente de l'Assemblée nationale du Québec qui est intervenue sur le thème « Les droits et les pouvoirs des groupes parlementaires : leur rôle au sein de l'institution », du Secrétaire général administratif et du Secrétaire général administratif adjoint de l'APF. Nous avons eu à cette occasion un entretien avec le Président de l'Assemblée des Représentants du Peuple, S. E. M. Mohamed Ennaceur et avons fait un point sur les perspectives politiques de la Tunisie ainsi que sur les actions à développer par l'APF et ses parlements membres en coopération avec l'Assemblée des Représentants du Peuple.

Nous avons évoqué également avec les représentants du PNUD l'idée d'un partenariat pour associer l'APF aux actions organisées en faveur de la Chambre des Représentants du Peuple par le PNUD. Une liste d'actions dans lesquelles pourrait intervenir l'APF est également à l'étude.

B. LES ACTIONS DU PROGRAMME NORIA

Le Bureau de Clermont-Ferrand a doté ce programme d'un budget d'activités de 190 000 Euros pour l'année 2015. L'ensemble des sections bénéficiaires, sont au nombre de 7. Il s'agit de la Côte d'Ivoire, de la RDC, de Madagascar, du Mali, de la Grèce, du Sénégal et du Cambodge.

L'appel à candidature est lancé tous les deux ans et fait l'objet d'une information de toutes les sections avec un guide de candidature et un manuel de procédures permettant de comprendre et de suivre la mise en œuvre.

Il s'agit du contenu et du coût des actions mises en œuvre en fonction des trois types d'appuis principaux existants et des réalités des contextes spécifiques de chaque pays. Ces coûts intègrent les missions d'évaluation des besoins, de suivi et les formations effectuées auprès de chaque assemblée bénéficiaire pendant la période. La réalisation et le financement de l'ensemble des actions atteignent 197.343€ en 2015.

1. Dans le cadre de l'Appui à la Modernisation des Systèmes d'Information (AMSI)

Cet appui consiste en l'installation d'un réseau (éventuellement câblage selon l'état des infrastructures concernées), d'équipements liés à la mise en réseau (serveurs, onduleurs) et de postes de travail (ordinateurs, périphériques et logiciels bureautiques).

Dans une seconde phase, il s'agit de mettre en place de cycles de formations spécialisées, notamment à la modernisation et l'amélioration des outils et des méthodes, à l'utilisation du réseau et à la mise en place d'applications logicielles appropriées. Cet appui est le plus coûteux et le plus complet.

Pour l'année 2015, pour 125 000€ initialement provisionnés l'appui à la Modernisation des systèmes d'information s'est élevé à 132.746€.

Ont été concernés les parlements suivants :

***Assemblée nationale de Côte d'Ivoire**

L'action du programme Noria en 2015 a concerné :

- Des formations sur l'utilisation de la messagerie professionnelle et sur le travail collaboratif en réseau
- le financement de la connexion wifi de l'Assemblée Nationale

Ces actions ont été réalisées dans les délais prescrits pour un montant global de 38.047 euros.

*** Assemblée nationale de Mali**

Le Mali a choisi comme action prioritaire la création et la mise en ligne d'un site institutionnel parmi les multiples propositions identifiées lors de la mission de diagnostic. La maquette a été validée par l'Assemblée et les informations sont en train d'être complétées et le site en ligne en décembre 2015. Les activités au Mali ont coûté en y incluant la mission d'identification des besoins 15.934 euros.

* Assemblée nationale de Madagascar

A Madagascar, après plusieurs reports et une mission d'identification des besoins les actions techniques proposées dans le cadre du programme Noria ont été validées. Toutefois, elles n'ont pu toutes être réalisées dans les délais souhaités en raison d'une part de lenteurs administratives et d'autre part d'un budget prévisionnel insuffisant. Sur les 20.000€ prévus 29.407€ ont été déboursés en 2015. Cette somme a été affectée au financement partiel d'équipements pour les services administratifs.

* Assemblée nationale et Sénat -République Démocratique du Congo

Les actions programmées pour l'année 2015 ont toutes été réalisées pour un montant global de 49.358 euros, à savoir :

- la solution d'affichage dynamique pour les deux chambres pour une information sur les actualités. (3 écrans dynamiques par chambre y compris hémicycle).
- l'acquisition de licences anti-virus pour l'Assemblée nationale (sécurité réseau).
- l'achat et la livraison de 200 ouvrages supplémentaires pour le Centre d'information et de documentation.
- la mise en place d'une nouvelle solution anti-virus centralisée pour le Sénat.
- le financement et la mise en ligne d'un site internet pour l'Assemblée nationale.

Seule la mise en ligne du site institutionnel de l'Assemblée a été retardée en raison d'une disponibilité insuffisante des informations. La validation de la maquette tout comme le renseignement du site sont déjà effectifs.

2. Au titre de la Promotion de la Francophonie

Dans ce cadre, l'APF s'attache à favoriser la présence de la langue française. La diffusion de l'information francophone est facilitée par la traduction en langue française de tout ou partie des sites Internet des assemblées bénéficiaires et le financement de fonds documentaires et bibliothécaires. En complément des ouvrages, la fourniture de supports audiovisuels en langue française permet aussi de diversifier l'offre et d'atteindre plusieurs publics.

Pour l'année 2015, sur 25 000€ initialement budgétés, les financements relatifs à l'appui Promotion de la Francophonie atteignent 20 063€. Sont concernés les parlements suivants:

*La Grèce

Avec le parlement hellénique, la traduction du site en français se poursuit. Ce site aujourd'hui parfaitement bilingue est accessible sur le lien <http://www.hellenicparliament.gr/fr/>. Ce parlement n'a pas généré de nouvelles dépenses en 2015, le financement du stage d'immersion de la fonctionnaire parlementaire grecque ayant été financé sur une autre ligne budgétaire.

*Les Seychelles

Un fond documentaire de 120 ouvrages sur des thématiques diverses a été acquis pour la bibliothèque du parlement des Seychelles. Il est aujourd'hui référencé et accessible aux parlementaires.

La traduction du site internet en français est en cours. Ces réalisations atteignent en 2015 le montant de 11.340€.

*La Moldavie

C'est en raison de la demande réitérée de cette Assemblée que l'appui Promotion de la Francophonie lui a été octroyé sur dossier par le Bureau de Clermont-Ferrand.

Deux priorités ont été dégagées et sont en cours de réalisation : l'organisation et le suivi de cours de langue française sur objectif spécifique pour les fonctionnaires comme pour les parlementaires et la traduction du site en français. Le site est aujourd'hui partiellement traduit et accessible sur le lien <http://www.parlament.md/Home/tabid/37/language/fr-FR/Default.aspx>

De même, des cours de français pour une vingtaine de fonctionnaires et quelques parlementaires ont été financés. L'ensemble de ses actions atteint 8 723€.

*Le Cambodge (Assemblée nationale et Sénat)

Au Cambodge, de façon à maintenir le lien avec l'APF et à entretenir et renforcer la pratique du français, notamment dans la perspective du prochain Bureau d'hiver de l'APF, des cours de langue sont financés auprès de l'Alliance française pour une somme de 2.344€.

*Le Laos

Le maintien du financement et de la poursuite du soutien à l'expression et à la participation en francophonie du parlement du Laos se poursuit à la demande des autorités parlementaires. Cet appui concerne le financement de cours pour deux apprenants et s'élève à 678€.

3. Dans le cadre du renforcement des capacités des parlements (Formations et stages)

Ce volet contribue à harmoniser les compétences techniques des parlementaires dans le domaine des nouvelles technologies.

Il permet de réunir une à deux fois par an des parlementaires autour de sujets, de techniques ou de pratiques visant à améliorer la qualité et la visibilité de leurs actions.

Ces séminaires ateliers parlementaires se sont successivement tenus à :

* Phnom Penh, -Royaume du Cambodge

Le séminaire d'information sur le thème « technologies de l'information et de la communication et transparence parlementaire » initié et organisé par le Programme Noria avec le concours de la section cambodgienne de l'APF s'est déroulé les 15 et 16 septembre 2015 à Phnom Penh, royaume du Cambodge.

Le séminaire, d'une valeur globale de 17.460€ a connu un taux de participation exceptionnel. En effet, 131 participants dont 40 députés et 20 sénateurs, majorité et opposition confondue ont assisté aux travaux. Parmi ces 60 parlementaires, on compte 2 vice-présidents et 6 présidents de commission. Une soixantaine de fonctionnaires a également pris une part très active aux débats qui ont porté sur des thèmes innovants concernant « la transparence de l'information parlementaire, la diversité des sources et la participation citoyenne ». D'autres sujets tel que « la communication parlementaire en temps de crise/ éléments de langage » ont été abordés.



Des conférenciers expérimentés (administration parlementaire-journalistes) ont développé, chacun d'un point de vue spécifique, les arguments en faveur d'une ouverture, d'une diversification et d'une adaptation des communications parlementaires aux nouveaux médias et publics, notamment à travers des plateformes de participation citoyenne et les réseaux sociaux.

* Libreville- République du Gabon

Les 12 et 13 novembre 2015 au Palais Omar Bongo Odimba, siège du Sénat gabonais, les sénateurs ont pris part au Séminaire -atelier du Programme Noria. Ce séminaire a été l'occasion pour la soixantaine de parlementaires présents de s'informer sur les enjeux et les opportunités de communication institutionnelle et personnelle à travers les médias et plus particulièrement à travers les réseaux sociaux.

Des thèmes comme 'la communication de crise', 'l'usage et l'impact des médias sociaux', 'l'organisation des ressources humaines et matérielles' ont été abordés selon une double perspective par des experts provenant de l'administration parlementaire (France) et de la société civile (Côte d'Ivoire).

Les débats ont été riches et ont permis aux sénateurs d'évoquer les difficultés rencontrées dans l'intégration des nouvelles technologies dans leur communication. Ils ont également souligné les limites de ces moyens qui ne permettent pas d'atteindre certaines zones enclavées du pays. Ce séminaire a coûté 24.050€.

C. LA COOPERATION EN FAVEUR DES FEMMES PARLEMENTAIRES

1. Intégration du genre dans les parlements et prise de parole et prise de parole en public (Madagascar, les 27-30 octobre 2015)



Initialement prévu du 1er au 3 juin 2015, le séminaire d'échanges et d'information au profit des parlementaires malgaches a dû être reporté, à la demande de l'Assemblée nationale malgache, en raison de la situation politique interne, au 27 au 30 octobre 2015.

Organisé avec l'appui du PNUD, l'Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa (EISA) et en étroite collaboration avec la section malgache de l'APF, ce séminaire a réuni une vingtaine d'hommes et de femmes parlementaires.

Les travaux ont été ouverts par le président de l'Assemblée nationale de Madagascar, Jean Max Rakotomamonjy ainsi que par la Présidente du caucus des femmes parlementaires de Madagascar, Marie Lydia Toto Raharimalala.

Au cours des deux premières journées, présidées par la présidente du Réseau des femmes de l'APF, Mme Lydienne Epoube (députée, Cameroun) et dédiées à l'ensemble des parlementaires, les experts

ont abordés l'intégration du genre dans les politiques et dans les structures du parlement. Par ailleurs, la question de l'autonomisation économique des femmes a également été discutée et des engagements ont été pris par les parlementaires afin de favoriser par des mesures concrètes une telle autonomisation. La troisième et la quatrième journée, réservées aux femmes parlementaires, ont été consacrées à un atelier sur la prise de parole. Cet atelier a permis aux parlementaires de renforcer leur communication au sein de l'hémicycle, en commission ainsi que face aux journalistes. Cette thématique, qui était abordée pour la première fois lors d'un séminaire du Réseau fut, aux dires des participantes, extrêmement pertinente pour améliorer leur communication mais leur a également permis de prendre confiance en elles et de s'approprier les codes utiles à leur fonction.

L'ensemble de ces activités s'inscrivaient dans le cadre du Programme multilatéral de développement parlementaire francophone pour Madagascar qui vise à fédérer les appuis de coopération de parlements francophones en faveur des Assemblées de pays en sortie de crise.

2. Collaboration du Réseau des femmes à un atelier sur l'intégration du genre dans les parlements au profit d'une délégation de parlementaires tunisiennes (Bruxelles, 8 décembre)

Le 8 décembre, la section belge de l'APF a organisé, en collaboration avec le PNUD, l'APF et l'Assemblée des représentants du peuple de Tunisie (ARP) une journée de réflexion sur la sensibilité d'un parlement à l'égalité hommes-femmes. Au cours de cette journée, la délégation de 7 personnes issues de l'ARP a pu entendre et partager des exemples de bonnes pratiques francophones en ce qui concerne l'intégration de l'égalité dans les parlements.

Le premier thème abordé était l'accès des femmes en politique. Mme Lydienne Epoube, Présidente du Réseau des femmes de l'APF ainsi que Mme Françoise Bertieaux, 2ème Vice-présidente du Réseau des femmes de l'APF (députée du Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles) ont alors pris la parole afin de partager avec les députées tunisiennes la législation en vigueur dans leurs pays respectifs.

Le deuxième thème abordé au cours de cette journée concernait le rôle des partis politiques dans la politique de genre au niveau électoral et post électoral. Des représentants de chaque groupe politique reconnu au sein du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont alors exprimés. Mme Virginie Defrang-Firket, Mme Christiane Vienne, Mme Hélène Ryckmans et M. Hamza Fassi-Fihri ont, tour à tour, exposé la politique de leurs partis visant non seulement à promouvoir la participation des femmes en politique mais aussi une approche genrée dans les travaux du parlement.

En deuxième partie de journée, les députées tunisiennes ont assisté à la réunion de la Commission de l'enseignement de promotion sociale, de la jeunesse, des droits des femmes et de l'égalité des chances au cours de laquelle était présenté, par Mme Isabelle Simonis, Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des droits des femmes et de l'égalité des chances du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un projet de décret sur l'intégration de la dimension genre dans toutes les politiques de la Communauté française.

Enfin, afin de clôturer cette journée de réflexion, le thème des infrastructures spéciales d'intégration du genre au sein du parlement a été abordé et débattu. Dans ce cadre, M. Patrick Prévot, président du Comité d'avis du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes a informé les députés tunisiennes du rôle et des fonctions joués par le comité. Par ailleurs, il a également évoqué les résultats obtenus par ce comité tout comme les obstacles auxquels il doit faire face.

Ensuite, Mme Maryse Gaudreault, 1^{ère} vice-présidente du Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie (députée du Québec) s'est exprimée, par visio-conférence, pour expliquer le fonctionnement et les actions du caucus des femmes parlementaires québécoises.

Ces exposés qui ont fortement intéressé la délégation tunisienne ont trouvé une prolongation dans un échange long et fructueux.

Un séminaire d'information, d'échange et de sensibilisation devait être organisé par le Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, en partenariat avec l'Assemblée nationale du Mali à Bamako du 1^{er} au 3 décembre 2015.

Cependant, suite à l'attentat terroriste survenu à Bamako, au Radisson Blue, le vendredi 27 novembre 2015, il a été décidé, pour des raisons de sécurité d'annuler cette mission.

D. LES STAGES ET FORMATIONS POUR FONCTIONNAIRES

1. Formation pour administrateurs parlementaires maliens (Bamako, 16 au 20 novembre)

Conformément à sa programmation adoptée au Bureau de Berne, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et l'Université Senghor d'Alexandrie ont tenu du 16 au 20 novembre 2015 à Bamako une formation sur l'administration et l'organisation du travail parlementaire à l'intention des fonctionnaires de l'Assemblée nationale du Mali. Cette activité s'inscrit dans le cadre du Programme multilatéral de développement parlementaire francophone pour le Mali. Sa réalisation a été rendue possible du fait du budget non consommé lors d'une activité similaire organisée à Madagascar (voir ci-dessus).

Une trentaine de directeurs, d'administrateurs et d'assistants parlementaires ont pris part à cette formation diplômante organisée en partenariat avec l'Université Senghor et l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones.

Elle était animée par des universitaires et des fonctionnaires provenant de l'Assemblée nationale du Sénégal, du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Parlement du Canada. Elle fera l'objet d'une remise de diplôme.

Cette formation a été interrompue le 20 novembre au matin, du fait de l'attaque terroriste menée contre l'hôtel Radisson Blue, dans lequel était logée la mission. L'un des formateurs, M. Geoffrey Dieudonné, 1er conseiller de direction au sein de l'administration du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a perdu la vie lors de cette attaque.

2. Le stage APF à destination des fonctionnaires parlementaires

Dans le cadre des stages d'immersion auprès du Secrétariat général à Paris, Madame Maria Angelopoulou, Administratrice au Parlement hellénique, Secrétaire administrative de la section hellénique de l'APF a été détachée par son Parlement auprès de l'APF du 10 au 31 octobre 2015.

Au cours de cette période, Madame Angelopoulou a travaillé avec les différents conseillers sur les dossiers relevant de leurs compétences ainsi que sur le programme Noria. Elle a appuyé l'organisation quotidienne du Secrétariat général par la production de notes de services et de compte-rendu.

Maria Angelopoulou a ainsi pu renforcer ses connaissances sur le fonctionnement et les activités d'une institution parlementaire multilatérale comme l'APF, sur l'organisation du travail parlementaire et sur la diversité culturelle du monde francophone et apporter avec sérieux et compétence sa contribution.

E. LES PROGRAMMES A DESTINATION DE LA JEUNESSE

1. Le Parlement francophones des jeunes (Berne, 3 au 11 juillet 2015)

En parallèle de la 41^e Session de l'APF, s'est déroulée du 3 au 11 juillet, la 7^e édition du Parlement francophone des jeunes (PFJ). Cette 7^e édition a réuni une soixantaine de jeunes de 30 sections différentes de l'APF. Outre le travail effectué en commissions, les jeunes se sont réunis en assemblée plénière le mardi 5 juillet dans le Palais du Parlement et ont adopté quatre résolutions, textes qui ont été présentés aux parlementaires lors de la session conjointe le vendredi 10 juillet.



Les jeunes représentants ont eu l'opportunité de participer à de nombreuses autres activités, dont un concours de joutes oratoires, présidé par M. Declan McCavana, professeur d'anglais à l'école Polytechnique, quatre ateliers pratiques, une visite diplomatique dans le Jura ainsi qu'une conférence interactive en ligne.

A l'issue de cette 7^e édition, deux jeunes ont été élus co-porte-paroles : Mme Isabelle Le Bourdais (Québec) et M. Ibrahima Diabate (Côte d'Ivoire).

2. Participation des porte-paroles du PFJ à la COY 11 (Paris, 26 au 28 novembre 2015)

L'APF a permis la participation des deux jeunes Porte-Paroles du PFJ de Berne à la Conférence des jeunes qui permet chaque année à des jeunes du monde entier de se rassembler avant la Conférence des Parties organisées par l'ONU. M. Ibrahima DIABATE et Mlle Isabelle LE BOURDAIS ont pris part en prélude de la COP21 à la COY11 (26 au 28 novembre 2015).

Dans un monde de plus en plus industrialisé, plusieurs questions sociétales et environnementales, comme le réchauffement climatique, se posent avec acuité. C'est donc dans le but de mener à bien des réflexions visant à comprendre ce fléau et à y apporter des solutions idoines et durables que les deux jeunes du PFJ ont pris part à cette conférence qui fut l'occasion pour la jeunesse du monde de faire entendre sa voix dans la lutte contre le dérèglement climatique.

La participation d'institutions francophones à cette conférence revêtait une importance singulière. Ainsi, trois types d'activités ont été proposés aux jeunes représentants du PFJ : les allocutions et la rédaction du manifeste au sein des groupes de travail, les travaux de renforcements des capacités des jeunes participants, et les visites de stands.

Grâce à l'APF, les jeunes membres du PFJ ont eu l'opportunité de discuter avec des hommes et des femmes venant de tous horizons sur la problématique du dérèglement climatique. Au détour de leur visite des stands, cette première expérience a permis aux jeunes de l'APF, de se frotter à un public nouveau et d'expliquer les enjeux de la Francophonie et plus particulièrement les enjeux que les Jeunes Francophones portent à savoir la promotion de la diversité culturelle, la multiplication des échanges au sein de la jeunesse francophone, l'essor du développement durable et la défense de la démocratie et des droits humains. La présence à Paris de ces jeunes a mis en exergue la vitalité du Parlement Francophone des jeunes. L'APF, depuis toujours attachée à la promotion de la démocratie en direction des nouvelles générations, souhaite donner toute sa place à la jeunesse de l'espace Francophone lors des grands enjeux internationaux.

3. Programme “jeunes parlementaires francophones” (Paris, Bruxelles, 27 au 30 octobre 2015)

Ce programme que j'ai initié cherche à accompagner et engager avec de jeunes parlementaires des contacts et des échanges afin de leur permettre d'être porteurs du projet francophone.

Conformément aux décisions prises lors du Bureau de Berne, la 1ère session du Programme « Jeunes Parlementaires » s'est déroulée en Europe du 19 au 22 octobre 2015.

Les parlementaires qui ont participé à cette session sont :

- Mme Simona BUCURA-OPRESCU, députée roumaine
- Mme Seybah DAGOMA, députée française
- M. Jean HABEL, député québécois
- M. Bruno LEFEBVRE, député belge
- M. Abdou MBOW, député sénégalais
- M. Patrick MUYAYA KATEMBWE, député de RDC
- M. Boris STANIMIROV, député bulgare.

La Région Europe était donc au complet avec ses quatre parlementaires.



La Région Amérique était représentée par un seul parlementaire.

M. Yvan Baker, préalablement désigné, député de l'Assemblée législative de l'Ontario, n'a pu se rendre disponible pour cette première session. Les deux parlementaires non encore désignés par cette Région devraient l'être prochainement, suite notamment à la tenue des élections législatives canadiennes en novembre dernier.

La Région Afrique était représentée par deux parlementaires.

Mme Edwige Annie ONIANGA, députée du Congo, n'a pu participer aux travaux en raison du référendum constitutionnel organisé dans son pays à la fin du mois d'octobre. L'Assemblée nationale du Mali doit communiquer le nom de la parlementaire qui bénéficiera du programme.

Nous espérons toujours les quatre participants de la Région Asie.

Il est souhaitable que le groupe puisse travailler avec un plus grand nombre de participants, voire la totalité des membres prévus, dès que possible.

Activités

Cette première session a d'abord permis aux élus de faire connaissance, de commencer à travailler ensemble, de décider et définir les thèmes sur lesquels ils souhaitent s'investir pendant le programme. Pour ce faire, la Section française et la Section belge, sections invitantes, avaient prévues un programme très institutionnel.

Au cours de cette première session, ils ont notamment pu découvrir le fonctionnement des institutions francophones et des parlements français, belge et européen.

Ils ont participé à des réunions de travail à Paris :

- à l'Organisation Internationale de la Francophonie avec l'Administrateur et la Direction de la Francophonie économique,
- avec l'Agence Universitaire de la Francophonie,
- avec les équipes de TV5 Monde,
- avec l'équipe du Secrétariat général de l'APF,
- à l'Assemblée nationale,
- avec la section française de l'APF,
- au Conseil constitutionnel.

A Bruxelles, les jeunes parlementaires ont également pu rencontrer la Secrétaire générale de l'OIF, Mme Michaëlle Jean, en visite au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ils ont eu des réunions de travail :

- à l'Université Libre de Bruxelles,
- au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- avec la Section belge de l'APF,
- avec des membres du gouvernement,
- au Sénat,
- et au Parlement européen.

Perspectives

Les jeunes parlementaires présents à cette première session ont décidé d'orienter leurs futures réflexions et travaux sur « l'emploi des jeunes » et « la Francophonie économique ». Ils ont aussi le projet à la fin de leur programme - juillet 2017 - de se constituer en réseau au sein de l'APF.

Le Secrétariat général de l'APF a d'ores et déjà mis à leur disposition un espace privé sur le site de l'APF et sur Facebook, afin de pouvoir travailler et échanger en réseau.

La prochaine session devrait se tenir durant le premier semestre 2016 en Afrique. Les sections du Sénégal et de RDC ont informé l'APF de leur accord pour accueillir les Jeunes Parlementaires. Les dates doivent être précisées et le programme est en cours d'élaboration.

V. LES PROGRAMMES MULTILATERAUX DE DEVELOPPEMENT PARLEMENTAIRES

A. LA CÔTE D'IVOIRE

Lancée en 2012, l'Initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone (IMCIF) est un dispositif visant à fédérer les appuis de coopération de parlements francophones en faveur de la Côte d'Ivoire. Il a servi de projet pilote pour les programmes multilatéraux de développement parlementaire initiés ensuite par l'APF en faveur des Assemblées de pays en transition démocratique et en sortie de crise.

Même si l'IMCIF a vocation à s'achever cette année avec la législature en cours, diverses actions sont encore réalisées dans le cadre d'une collaboration avec SUNY (State university of New York).

C'est ainsi que l'Assemblée nationale du Québec a accepté de dépêcher une mission d'appuis dans le secteur des ressources humaines afin de développer et mettre en place des politiques, des programmes et des outils de gestion. Cette mission s'est déroulée du 22 juin au 3 juillet 2015 avec la participation du Directeur général de l'administration et d'une conseillère en gestion des ressources humaines à l'Assemblée nationale du Québec. Cette mission a fait l'objet d'un rapport présenté en novembre 2015 contenant diverses recommandations en vue de l'optimisation de la gestion des ressources humaines au sein de l'ANCI.

Le service des archives et de la numérisation de l'Assemblée Nationale du Québec a également effectué en mars 2015 une mission d'assistance technique au Service de documentation et des archives (SDA) du Parlement ivoirien, dans le cadre du programme USAID d'appui à celui-ci. Cette mission a été mise en place à la demande de l'Assemblée Nationale Ivoirienne (ANCI), avec un financement du Centre de développement international de l'université d'état de New York en partenariat avec l'Assemblée Nationale du Québec. Elle s'est réalisée avec la collaboration de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, autour de trois activités principales que sont la préparation d'un plan de réalisation comprenant notamment les travaux à réaliser, l'établissement d'un échéancier et la détermination des biens livrables. Elle a fait par ailleurs l'objet d'un rapport en date du 17 août 2015 qui expose dans les détails, son déroulement et les recommandations qui en sont issues.

B. MADAGASCAR

Suite au séminaire parlementaire d'information et d'échanges sur «le parlementaire de la majorité et de l'opposition : législateur et contrôleur» organisé à Antananarivo les 14 et 15 novembre 2014, une mission d'identification des besoins techniques de l'Assemblée nationale de Madagascar a été conduite les 17 et 18 novembre 2014 par M. Oumar Sarr, député (Sénégal) et composée en outre de MM. Mahamadou Alassane, Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Bénin, Robert Benoit, greffier adjoint principal de la Chambre des Communes (Canada), Philippe Jabaud, directeur des services de l'Assemblée nationale (France), et une équipe du secrétariat général de l'APF conduite par le Secrétaire général administratif de l'APF.

Cette mission a permis de prendre l'attache des diverses autorités politiques de l'Assemblée nationale malgache (Président, bureau permanent, groupes politiques, commissions permanentes...), des diverses autorités administratives (Secrétaire général, directeurs, chefs de services, représentants des divers corps) et des diverses institutions extérieures apportant leur appui à l'Assemblée nationale de Madagascar.

A l'issue de cette mission un rapport et des propositions d'action ont été transmises au Bureau de l'APF et aux sections de l'APF afin de mettre en œuvre un programme multilatéral de développement parlementaire francophone au bénéfice de l'Assemblée nationale de Madagascar (MultiDevMada) validé lors de notre session de Berne en juillet 2015.

Depuis lors ce programme s'est mis en route. Tous les partenaires internationaux de l'Assemblée nationale malgache ont été destinataires du programme d'actions.

Lors de ce second semestre 2015, l'APF a ainsi agi au renforcement des capacités des députés de Madagascar, en organisant, en lien avec l'OIF, le PNUD et EISA, un séminaire parlementaire sur « l'intégration du genre dans les parlements » et un atelier de prise de parole en public pour les députées malgaches.

En outre, l'APF a organisé avec l'OIF, l'Union Africaine et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme un séminaire parlementaire sur « Le contrôle parlementaire des systèmes de sécurité et le suivi de l'examen périodique universel ».

Je compte sur la solidarité de nos sections afin de nous aider à mettre en œuvre ce programme de renforcement des capacités de l'Assemblée nationale de Madagascar. J'espère d'ailleurs, qu'à l'occasion de ce Bureau de Siem Reap, diverses sections seront amenées à indiquer précisément sur quelles actions elles prennent l'engagement d'apporter leur appui. Madagascar, qui nous accueillera en juillet, a besoin de nous.

C. LE MALI

Le Programme multilatéral de développement parlementaire francophone pour le Mali (PMDPF-Mali) a commencé son déploiement lors de ce dernier semestre.

Lors de la réintégration du Mali au sein des instances de l'APF en juillet 2014 à Ottawa, les parlementaires francophones avaient émis le souhait que l'Assemblée nationale malienne puisse bénéficier d'un programme multilatéral d'appui francophone.

C'est dans ce cadre qu'une équipe a réalisé, en décembre 2014 à Bamako, une mission d'évaluation des besoins techniques du parlement à laquelle l'Association des Secrétaires généraux de parlements francophones et le Programme des Nations Unies pour le Développement ont été associés.

Fortes des recommandations de ce rapport, une matrice d'appui francophone en faveur de l'Assemblée nationale malienne a été développée. Cette dernière a identifié près de 30 interventions potentielles en faveur du renforcement des capacités des parlementaires, de l'administration et de l'institution.

À l'instar du programme multilatéral de développement parlementaire francophone pour Madagascar, il a été souhaité que l'appui fourni à l'Assemblée nationale dans le cadre du PMDPF-Mali réponde d'abord et avant aux besoins et volontés du parlement bénéficiaire. C'est pourquoi une première présentation aux autorités maliennes de cette matrice a été faite à Yamoussoukro à l'occasion de la Régionale Afrique de l'APF. Après quelques ajustements, les autorités parlementaires maliennes ont approuvé cette matrice, permettant ainsi d'envisager le lancement de sa mise en œuvre.

Si le financement d'un certain nombre des projets prévus à ce plan d'appui est d'ores et déjà assuré par l'APF, en coopération dans certains avec l'OIF et d'autres partenaires de la Francophonie, la réalisation d'une quinzaine d'actions dépendra du bon vouloir des parlements francophones. À cet effet, comme il l'avait fait à l'occasion de la session de Berne, le Secrétaire général parlementaire de l'APF, qui assure la coordination du PMDPF-Mali, invite tout partenaire souhaitant s'associer à la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions planifiées à la matrice d'appui à se manifester. Cette implication peut être financière ou se traduire par la mise à disposition d'expertise.

Par ailleurs, le PMDPF-Mali aspire à répondre aux normes administratives définies par la gestion axée sur les résultats. Ainsi un cadre logique du programme a été développé, lequel identifie clairement les objectifs poursuivis par le PMDPF-Mali de même que différents indicateurs qui permettront, à terme, d'effectuer une évaluation de ce programme sur des bases sérieuses.

D'ores et déjà quelques actions ont été menées.

L'attribution d'une bourse de l'APF à un fonctionnaire parlementaire malien afin qu'il participe au printemps 2015 au stage ENA/CISAP à Paris sur l'Organisation du travail parlementaire, la tenue d'un séminaire parlementaire à Bamako les 19 et 20 octobre sur le rôle et la fonction de député (voir ci-dessus) et enfin la tenue d'une formation diplômante APF/Université Senghor menée en lien avec l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones sur la semaine du 16 novembre dernier (voir ci-dessus).

VI. L'ORGANISATION DU SECRETARIAT GENERAL

M. Pascal Hué, qui occupait à la fois la fonction de webmestre et assurait une aide technique dans le cadre du programme NORIA, a pris sa retraite à la fin du mois de septembre. Il sera remplacé mais pas exactement dans les fonctions qu'il assumait, fonctions qui pour la plupart d'entre elles ont pu être réparties entre les membres de l'équipe, et notamment notre informaticien Nicolas Demouy. Un profil de poste est en cours de rédaction et un recrutement devrait avoir lieu courant février.

Le semestre a démontré une fois de plus l'importance pour le fonctionnement de l'équipe du secrétariat général de la présence du volontaire international francophone mis à disposition par l'OIF (voir ci-dessus) ainsi que le recours à des stagiaires académiques. Nous avons pu ainsi bénéficier ce semestre des compétences d'une étudiante en relations internationales à l'Université catholique de Louvain, une ancienne membre du PFJ, Mme Naomi N'sa, qui a notamment apporté une aide précieuse à notre responsable de la communication et dans le cadre des programmes jeunesse.

C'est pourquoi nous continuons cette politique d'accueil qui nous semble à la fois assumer un rôle de formation à l'égard de la jeunesse francophone et contribue à l'enrichissement et au bon fonctionnement de notre équipe. Un nouveau VIF a été intégré dans l'équipe début janvier, M. Claude Biao, qui nous vient du Bénin, ainsi que deux stagiaires académiques, Mme Anne-Laure Bouchet, étudiante à l'Institut d'études politiques d'Aix en Provence, et M. Benjamin Puybareau, étudiant à Sciences Po Paris.

VII. POLITIQUE DE COMMUNICATION ET SITE INTERNET

A. LE SITE INTERNET DE L'APF

Annoncé dans le cadre stratégique du Secrétaire général parlementaire et présenté au Bureau de Clermont-Ferrand, le nouveau site internet de l'APF est en ligne depuis près d'un an.

Le nouveau site répond pleinement aux attentes des sections membres de l'APF : plus clair, plus aéré, plus graphique, ce dernier permet un accès simplifié aux travaux des sections et des instances de notre institution. Plus moderne, il met en avant le travail médiatique de la communication de l'APF.

Une cartographie interactive des sections membres occupent le centre de la page d'accueil du site. Chaque section a ainsi sa page dédiée avec des informations sur sa participation à l'APF ainsi que sur sa structure, sa composition et ses plateformes de communication.

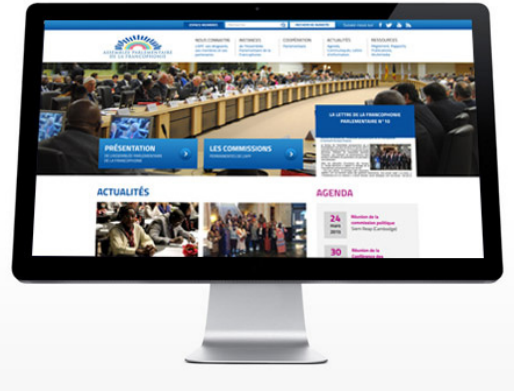
Nécessitant une constante mise à jour, le Secrétariat général travaille au quotidien pour améliorer cet outil et compte sur l'implication et la transmission d'informations de la part de ses sections pour pouvoir faire vivre cet espace sur les membres de l'APF.

B. LES AUTRES SUPPORTS DE COMMUNICATION

1. Page Facebook de l'APF et du PFJ

Suivie désormais par 2602 internautes, la page Facebook de l'APF est un excellent relais des activités de l'organisation. Lors de chaque mission, les internautes peuvent ainsi découvrir en temps réel les photographies et les différentes interventions des participants. Cette page permet aussi d'annoncer les changements dans le monde politique francophone (élections, désignation des présidents d'assemblées, etc.) et de relayer les informations des parlements.

Il serait souhaitable qu'à l'avenir, les sections qui possèdent une page Facebook ou un site internet et qui souhaitent que certaines de leurs informations aient une résonance dans l'espace francophone (annonce de stages, visite virtuelle, nomination des membres de la section, etc.) prennent contact avec le service communication de l'APF.



La page Facebook du Parlement francophone des jeunes, forte de ses 4458 abonnés, est un canal de communication privilégié avec la jeunesse francophone. Deux groupes privés ont également été mis en place pour maintenir le contact avec les jeunes participants des 6e et 7e édition du PFJ.

Deux WebTVs : APFTV et PFJTV ont été créées depuis la réunion du Bureau de Clermont en partenariat avec TV5MONDE. Ces dernières sont accessibles depuis les pages Facebook de l'APF et du PFJ où elles ont un onglet dédié. Les contenus diffusés par ses chaînes sont à la fois du contenu propre à l'APF (via sa chaîne Youtube) et du contenu TV5MONDE sur des sujets pouvant intéresser nos internautes.

2. Fil Twitter de l'APF

L'APF tweete en temps réel les réunions de ses instances et retweete ses sections, ses parlementaires et ses partenaires institutionnels, créant ainsi un lien virtuel entre les différents acteurs du monde francophone. Fort de la progression de ce fil, l'APF accentue sa présence sur ce réseau pour entretenir l'intérêt de ses abonnés (5059 soit près de mille de plus qu'en février 2015) et en gagner de nouveaux.

3. Reportages vidéo

Depuis la dernière réunion du Bureau à Clermont-Ferrand, huit vidéos ont été réalisées. L'équipe dédiée à la communication durant la 7e édition du PFJ a réalisé et mis en ligne chaque jour une courte pastille vidéo des travaux (5 pastilles en tout). Un entretien vidéo avec Mme Laurence Dumont, vice-présidente de la section française de l'APF, sur les enfants sans identité, a également été réalisé en juillet 2015. La première mission à Paris du Président Minaku en tant que Président de l'APF a également fait l'objet d'un reportage vidéo en septembre 2015. Enfin, une présentation vidéo de la première mission du programme « Jeunes parlementaires francophones » a été diffusée en octobre 2015.

4. La Lettre de la Francophonie parlementaire

Conformément à l'orientation n°5 du document de travail en vue de l'élaboration d'un cadre stratégique pour l'APF, présenté au Bureau de Rabat (Maroc) en février 2014, la Lettre de la Francophonie parlementaire remplace la parution de la revue Parlements et Francophonie.

Cette lettre est structurée en trois parties : l'actualité de l'APF, celles des sections et un focus sur une personnalité de l'APF sous forme de questionnaire. Cinq numéros ont été diffusés depuis le Bureau de Berne avec dans l'ordre de parution, le questionnaire du Président délégué de la section suisse de l'APF, Christian Levrat (Conseiller aux Etats, Suisse), du nouveau Président de l'APF, Président de l'Assemblée nationale de RDC, Aubin Minaku, du Président de la Commission politique de l'APF, Jacques Legendre (sénateur, France) et de la Présidente du Réseau des femmes parlementaires, Lydienne Epoubé (députée, Cameroun). Le numéro 19 est un numéro spécial en hommage à M. Geoffrey Dieudonné suite à l'attentat de Bamako.

Cette lettre d'information mensuelle est diffusée sur l'ensemble de nos plateformes de communication (site internet, page Facebook, fil Twitter).

ANNEXE 1 : CALENDRIER PREVISIONNEL DES CONSULTATIONS ÉLECTORALES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE EN 2016

(MIS À JOUR LE 20 JANVIER 2016)

MOIS	PAYS	NATURE ET JOUR DE LA CONSULTATION
JANVIER	Haïti	Election présidentielle, législatives partielles (2 ^{ème} tour) et locales, 24 janvier
	RCA	Election présidentielle, 31 janvier (2 ^{ème} tour)
FEVRIER	Niger	Election présidentielle (1 ^{er} tour) et législatives, 21 février
	Comores	Elections des gouverneurs des îles autonomes et du Président de l'Union, 21 février (1 ^{er} tour)
	Bénin	Election présidentielle, 28 février (1 ^{er} tour)
	Cap Vert	Elections législatives, 28 février
MARS	Bénin	Election présidentielle, 13 mars (2 ^{ème} tour)
	République du Congo	Election présidentielle
	Niger	Election présidentielle 20 mars (2 ^{ème} tour)
	Congo Brazzaville	Election présidentielle (1 ^{er} tour) le 20 mars
AVRIL	Djibouti	Election présidentielle, 8 avril
	Comores	Elections des gouverneurs des îles autonomes et du Président de l'Union, 4 avril, (2 ^{ème} tour)
	Tchad	Election présidentielle, 4 avril (1 ^{er} tour) et 30 avril (2 ^{ème} tour)

MAI	République dominicaine	Election présidentielle, législatives et sénatoriales, 15 mai
	Vietnam	Elections législatives, 31 mai
JUILLET	Guinée équatoriale	Election présidentielle, 3 juillet
	Sao Tome et Principe	Election présidentielle, 31 juillet
AOUT	Cap Vert	Election présidentielle, 31 aout
	Gabon	Election présidentielle (date à déterminer)
OCTOBRE	Seychelles	Elections législatives, 31 octobre
NOVEMBRE	Ghana	Elections présidentielle et législatives, 7 novembre
DATES A DETERMINER	RDC	Elections présidentielle et législatives
	Bulgarie	Election présidentielle
	Laos	Elections législatives
	Roumanie	Elections législatives
	Maroc	Elections législatives
	Gabon	Elections législatives
	Côte d'ivoire	Elections législatives

politique

résolutions

développement

culture

observation

veille

Pour en savoir plus:
apf.francophonie.org

éducation

coopération

échanges

suivi

vigilance

démocratie

information

avis

Francophonie

appui



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

233 Boulevard Saint-Germain 75007 Paris-France

Téléphone : 33 (0) 1 40 63 91 60

Télécopie : 33 (0) 1 40 63 91 78

Courriel : info@apf-fr.org

<http://www.facebook.com/apf.francophonie.org>

<https://twitter.com/APFfrancophonie>